

# RACES ET MALADIES MENTALES

## Droit et Liberté

15 FEVRIER - 15 MARS 1966

N° 250  
Un franc

CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME, POUR LA PAIX

■ LES DIFFERENCES RACIALES entre les hommes entraînent-elles des différences dans leur comportement, dans leurs structures psychologiques ? Pendant de longues années, le professeur Georges HEUYER, de l'Académie de Médecine, a accumulé les observations en étudiant des malades mentaux de toutes races et de multiples nationalités. Il donne aujourd'hui sa réponse (page 7).

## EST-CE POSSIBLE EN FRANCE ?



« ICI, ON NE SERT PAS LES NEGRES »

avait ordonné le patron du « Paris-Londres »...

■ LES DISCRIMINATIONS RACIALES exercées à la brasserie « Paris-Londres », près de la Gare du Nord, ont conduit devant la XII<sup>e</sup> Chambre correctionnelle le patron et une partie du personnel de cet établissement. C'est la première fois en France que de tels actes sont jugés et condamnés. Mais est-ce le seul cas ? Hélas, le racisme demeure, chez nous, une réalité quotidienne, comme le montre une brève enquête réalisée par Radio-Luxembourg ; comme le montre aussi le rapide examen de quelques journaux. L'opinion, il est vrai, s'oppose dans une large mesure à ces pratiques d'un autre âge, et plusieurs syndicats, entre autres, viennent de prendre position. Mais il reste fort à faire, comme le souligne Charles PALANT, secrétaire général du M.R.A.P. (Voir pages 8, 9 et 10.)

Photo Elie Kagan.

## TROIS VIES POUR LA LIBERTE

■ TROIS JEUNES AMERICAINS, un noir et deux blancs (dont l'un était juif) appartenant au mouvement des « mixers » (antiségrégationnistes) s'étaient rendus dans le sud des Etats-Unis pour agir contre le racisme. Livrés par des policiers aux criminels du Ku Klux Klan, ils furent assassinés. Les meurtriers et leurs complices, assurés de l'impunité, manifestèrent constamment devant les magistrats qui menaient l'enquête, leur insolent mépris de la Justice. On voit ici, pendant une audience, le shérif Lawrence Rainey (à droite) et son adjoint, Cecil Price. Max-Pol FOUCHET, au cours d'un récent « Lecture pour tous » a évoqué cette cruelle histoire : il a bien voulu nous autoriser, d'après l'enregistrement, à reproduire ses propos. (Page 5.)



## DE SACCO ET VANZETTI AUX ROSENBERG...

■ SPECTACLE A DIMENSIONS MULTIPLES au T.N.P., où Armand GATTI a monté sa pièce « Chant Public devant deux chaises électriques ». L'auteur-réalisateur a bien voulu nous dire comment et pourquoi l'affaire Sacco-Vanzetti, sujet central de l'œuvre, l'a conduit à évoquer l'affaire Rosenberg et à dénoncer aussi bien d'autres injustices. On lira page 13 son interview et celle de l'acteur Serge LABEJOFF.

Photo Elie Kagan.

Une nouvelle chanson de Claude NOUGARO :

« BIDONVILLE »

(PAGE 16)

## Ce mois-ci...

19-I. — Début de la trêve de quatre jours proclamée, au Vietnam, par le Front National de Libération.

25-I. — Pour la première fois, aux Etats-Unis, une femme noire, Mme Constance Baker Motley, est nommée juge fédéral (à New-York).

26-I. — Ouverture à Johannesburg du PROCES DE L'AVOCAT BLANC ABRAHAM FISHER, défenseur de nombreux patriotes sud-africains, poursuivi en raison de sa participation à la lutte contre l'apartheid.

27-I. — La Conférence du désarmement reprend ses travaux à Genève. Le gouvernement français refuse toujours d'y participer.

• Le leader noir William Epton, poursuivi pour des propos tenus en 1964 après l'assassinat d'un adolescent noir à Harlem, est condamné à un an de prison par la Cour Suprême de New-York. (Il était passible de 12 ans de prison et 6.000 dollars d'amende.)

• Pour avoir dénoncé les sévices subis par les détenus dans les prisons sud-africaines, M. Robert Strachan, chargé de cours à l'Université de Durban, est condamné à deux ans et demi de prison. Son action contre l'apartheid lui avait déjà valu trois années d'emprisonnement, et il avait été libéré en mai dernier.

28-I. — Manifestations — brutalement réprimées par la police — dans diverses régions de l'Inde où règne la famine : la ration de riz avait été réduite de 25 %.

31-I. — L'aviation américaine reprend les bombardements du Vietnam-Nord, interrompus depuis le 24 décembre.

1-II. — Le patron et plusieurs employés du café « Paris-Londres » sont condamnés par la 12<sup>e</sup> Chambre correctionnelle, pour leur refus de servir les Noirs.

• L'armée intervient à Greenville (Mississippi) contre 60 Noirs qui manifestaient pour réclamer du travail et la création d'un centre de formation professionnelle accélérée.

3-II. — Lancé d'Union Soviétique, un laboratoire cosmique se pose « en douceur » pour la première fois sur la lune, d'où il envoie des photos et des informations scientifiques.

8-II. — A l'issue des entretiens du chancelier Ehrhard avec le général de Gaulle, qui ont duré deux jours à Paris, on annonce que la France accroîtra ses livraisons d'armement à la République Fédérale Allemande : elles s'élèveront à un montant de deux milliards de francs par an.

• La République Démocratique Allemande propose, dans un message à la Conférence de Genève sur le désarmement, que les deux Etats allemands renoncent à la possession d'armes atomiques et au droit d'en disposer.

9-II. — Croix gammées à Londres, sur les murs du tribunal où doit être jugé un nazi POURSUIVI POUR AVOIR INCENDIE UNE SYNAGOGUE.

10-II. — Une femme blanche de dix-neuf ans est condamnée par un tribunal de l'Etat d'Orange (Afrique du Sud), à SIX MOIS DE PRISON POUR AVOIR MIS AU MONDE UN ENFANT NON BLANC.

11-II. — Le Conseil Œcuménique des Eglises et l'Eglise catholique établissent un plan commun de lutte contre la famine en Inde.

• Parce qu'il avait qualifié d'agression, l'engagement américain au Vietnam du Sud, le jeune parlementaire noir Julian Bond se voit refuser le droit de siéger à la Chambre de Géorgie.

• A la Jamaïque, sept groupements politiques à majorité noire décident de boycotter la visite de la reine Elisabeth, pour protester contre l'insuffisance des mesures prises contre la Rhodésie et la réduction de l'immigration en Grande-Bretagne.

12-II. — Couvre-feu à Nouakchott (Mauritanie) où les récents incidents entre Noirs et Maures ont fait six morts.

13-II. — A New-York, un millier de jeunes gens, porteurs de pancartes réclamant « la fin du meurtre au Mississippi et au Vietnam », manifestent dans Manhattan.

14-II. — Un sérieux incident de frontière oppose les forces israéliennes et syriennes.

• A Londres, ouverture d'une conférence sur l'avenir constitutionnel du Bechuanaland, le plus grand et le plus pauvre des trois derniers protectorats britanniques en Afrique.

• Pour la seconde fois en quelques mois, le monument élevé à Genève, à la mémoire des 6 millions de juifs exterminés par les nazis, est souillé par des vandales.

• Condamné à mort pour avoir livré des Français à l'ennemi, Jacques Vasseur est gracié par le président de la République.

• Sept mille litres de pétrole sud-africain arrivent à Salisbury (Rhodésie) : l'Afrique du Sud affirme ainsi son soutien au gouvernement raciste de Ian Smith.

15-II. — Nouveaux incidents graves à Saint-Domingue : 20 morts et 80 blessés.

## QUE SE PASSE-T-IL ?

### VIETNAM

#### ● Le racisme à l'appel

« **A** U feu, il n'y a plus de Blancs et de Noirs. Tout le monde se sent frère devant le danger. Mais à l'arrière, à Saïgon, la ségrégation raciale renaît dans l'armée américaine. »

C'est l'envoyé spécial du « New-York Times », R.-W. Apple (3 janvier 1966), qui a fait, au Vietnam, cette constatation. Il a vu comment à Saïgon s'est reformé un petit Harlem. Les 18.000 G.I. noirs ne peuvent fréquenter les mêmes bars, restaurants et boîtes de nuit que leurs compagnons de feu blancs.

Un ex-combattant des forces spéciales, Donald Duncan, qui a quitté l'armée américaine pour raisons de conscience, témoigne dans le même sens :

« J'ai assisté à plus d'un incident de ce genre, lors duquel un Noir « nouveau venu » a commis la faute de pénétrer dans le mauvais bar, écrit-il dans la revue « Ramparts ». Lorsque les sifflets injurieux ne suffisaient pas à le faire partir, il était éjecté manu militari. Ce genre de scène ne s'est arrêté qu'aux limites de l'émeute. »

Ce racisme se manifeste également à l'encontre des Vietnamiens ; non pas seulement de l'ennemi « viet-cong » mais des « alliés » du gouvernement de Saïgon. « Les officiers, écrit encore Duncan, étaient unanimes dans le mépris des Vietnamiens... Les membres du gouvernement étaient des pourris, les officiers corrompus, les militaires lâches, les forces spéciales les trois à la fois et l'homme de la rue un voleur analphabète. » Duncan explique ainsi ce mépris : « Il tient d'une part au genre de Vietnamiens que les Américains rencontrent, d'autre part aux préjugés de ces mêmes Américains. »

Duncan raconte en conclusion une anecdote significative. Un jour, un Major lui reprocha de ne pas avoir exécuté sommairement deux prisonniers viet-congs capturés au cours d'une opération : « Nous vous avons pourtant laissé entendre ce qu'il fallait en faire. » « Je suis heureux, répondit Duncan, que vous ne me l'ayiez pas précisé car j'aurais été ennuyé d'avoir à refuser. » — « Oh, vous n'avez pas à le faire vous-même ; vous n'avez qu'à les confier aux Vietnamiens. »

### JEUNESSE

#### ● Une curieuse pédagogue

L A scène (rapportée par le « Journal des Communautés ») se passe dans un lycée parisien. Les professeurs déjeunent ensemble à la cantine. La conversation saute du coq à l'âne et aborde, incidemment, le problème du racisme. C'est alors qu'une jeune déléguée rectorale affirme tout tranquillement :

### LE GRAND ART

S'IL fallait donner une palme au journaliste le plus hypocritement raciste, je l'accorderai volontiers à l'auteur de ce titre paru dans « Le Parisien Libéré » (je recopie intégralement) : Epouvantable tuerie dans une usine de Clichy. CINQ OUVRIERS POIGNARDES PAR UN MANŒUVRE MAROCAIN (30 ans) FOU FURIEUX. Un père (51 ans) de huit enfants et une jeune mère (25 ans) sauvagement massacrés. Le forcené grimpe sur le toit et, poursuivi tombe et s'empale sur son poignard.

J'avoue que c'est du grand art. Je ne parle pas du drame horrible, ainsi étalé sur six colonnes en caractères énormes (les deux autres colonnes évoquant une future maternité royale), mais de cette exposition où l'épouvante, le sang, la folie, la sensiblerie, le suspense et la punition divine, affreuse comme le crime lui-même sont évoqués en moins de cinquante mots.

Vous me direz : « Pour une fois, ce journal n'a pas utilisé la formule : « Manœuvre nord africain » qu'il affectionne péjorativement. » C'est vrai. Mais ne croyez pas au hasard.

Ce jour là (26 janvier 1966), tous les autres journaux sans exception titraient sur l'événement : l'Affaire Ben Barka. Le Parisien Libéré avait trouvé un Marocain à se mettre sous la plume. Faut-il vous faire un dessin ?

Oncle TOM.

— Moi, je suis raciste. Je ne peux pas m'empêcher d'avoir un mouvement de recul devant un juif... D'ailleurs l'un d'eux m'a joué un mauvais tour.

Un autre professeur relève la phrase, commence à argumenter ; pour éviter que la discussion prenne un tour irréparable, elle prévient charitablement son interlocuteur :

— Je suis juive moi-même, très sensibilisée à ce problème et très bien informée.

La remarque ne semble pas gêner le jeune professeur, qui ose même proférer :

— Mais enfin, si les Allemands ont voulu exterminer toute la race juive, ils devaient avoir des raisons !

Devant l'indignation que suscitait son attitude, la demoiselle finit par quitter la table, en se déclarant « mal informée ».

Lorsqu'on a pour fonction d'enseigner, de former l'esprit et le jugement d'adolescents, s'informer — et se comporter humainement — ne devrait-il pas être le premier souci ?

#### ● Des hommes comme nous

CAMARADERIE, la revue des Francs et Franches Camarades, a organisé parmi ses lecteurs un sondage. Autour d'un magnétophone, des garçons et filles de 11 à 16 ans ont discuté du sport, des parents, des vacances, de la politique, de l'argent, du bonheur. Voici l'extrait de la discussion concernant le racisme :

CAM. (la revue) : Est-ce que vous avez vu la case de l'Oncle Tom ?

...Oui, moi (plusieurs).

CAM : Quels sont ceux qui ont lu le livre ?

Roger : Moi.

CAM : Ça vous a plu ? (Ils répondent oui.) De quel problème s'agissait-il, Roger ?

Roger : Des Noirs, des esclaves.

CAM : Est-ce que vous pensez qu'il existe encore des esclaves ?

Bernard : Oui, en Arabe.

CAM : Et vous pensez qu'il est normal d'avoir des esclaves ?

Le chœur : Non, pas à notre époque, non, non.

Marie-Paule : Tout le monde devrait être pareil.

CAM : Qu'est-ce qui est choquant ? D'être esclave ?

Bernard : On les fouette.

Deux filles : Ils sont maltraités, ils travaillent trop. Ils peuvent pas faire ce qu'ils veulent.

Bernard : Ils sont considérés comme des bêtes.

Marie-Paule : Ce sont des hommes comme nous.

CAM : Est-ce que vous croyez qu'il y a une race qui est supérieure à une autre ?

Le chœur : Non.

CAM : Vous pensez que les Noirs, les Blancs, les Jaunes, les Rouges, c'est... ?

Plusieurs : C'est pareil (les autres approuvent).

CAM : Et s'il y a des guerres ? D'où proviennent-elles, les guerres ?

Roger : C'est surtout une question d'esclaves.

Bernard : C'est surtout deux hommes qui se veulent la guerre et qui se la font (sic) mais ils ne décident pas avec le peuple.

CAM : Normalement, vous pensez que c'est le peuple qui devrait décider ?

Bernard : C'est le peuple qui prend, c'est lui qui doit décider.

### JUSTICE

#### ● Jeux dangereux

UNE bande de voyous corse vient d'être mise hors d'état de nuire à Bastia. Ces jeunes, âgés de 15 à 17 ans, menaient leurs loisirs en agressant les travailleurs algériens. En une seule journée, deux travailleurs furent ainsi roués de coups ; un troisième retrouva sa voiture précipitée dans le port. Deux jours plus tard, un marchand de tapis marocain fut assommé à son tour. C'est lui qui, par son témoignage, permit à la police d'appréhender la bande :

★ Suite page 3.

## TROIS CONTINENTS CONTRE LE RACISME

QUELQUES jours après la condamnation historique du racisme et de toutes les discriminations fondées sur l'origine ou la religion par l'organisation des Nations-Unies, la Conférence des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine qui s'est tenue à La Havane du 3 au 15 janvier 1966 prononçait à son tour un réquisitoire contre les théories racistes.

En effet, dans sa déclaration générale, la première conférence de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine proclame « l'égalité pleine et entière de tous les hommes et le devoir des peuples de lutter contre toutes les manifestations du racisme et de la discrimination ».

Il n'est pas de nos intentions, dans « Droit et Liberté », d'analyser les travaux de la Conférence tri-continentale au sein de laquelle des hommes d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique ont, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, débattu la lutte de libération nationale dans ces continents, qui ont été, pendant des siècles le champ clos des rivalités de puissances coloniales.

Cependant, notre Mouvement doit saluer cette grande entreprise qui permettait à ces hommes, venus des points les plus éloignés de la planète, d'échanger

leurs points de vues, de mieux se connaître et d'enrichir leurs expériences communes si proches et si lointaines ensemble.

Quelle preuve plus grande et plus éclatante de la fraternité virile et de l'amitié entre les peuples, que cette Conférence à La Havane.

C'était une mosaïque merveilleuse de tous ces hommes qui faisaient voler en éclats les théories imbéciles de la hiérarchisation des races.

La Conférence tri-continentale, tout en dénonçant le système d'impérialisme sous toutes ses formes, a justement fait la différence entre les peuples des pays dominants et leurs gouvernements.

Le pathétique appel lancé au peuple américain et à la classe ouvrière et au mouvement progressiste des pays de l'Europe constitue le démenti à tous ceux qui, falsifiant la réalité, ont prétendu qu'à La Havane s'était tenue la Conférence de la haine ou de la guerre.

Bien sûr, ceux qui prônent la supériorité de la peau ou de la religion et qui en même temps défendent le système politique périmé n'ont pas été épargnés.

La Conférence de La Havane dénonce avec force le racisme nord-américain, mais également a soutenu la lutte du peuple zimbawé contre le gouvernement

raciste de Smith et l'apartheid en Afrique du Sud.

Nous pensons que cette contribution contre le racisme est d'une grande importance et renforcera notre lutte.

Il ne serait pas complet de rappeler cette contribution importante à la lutte contre le racisme, sans souligner que cette Conférence historique se tenait à La Havane. Dans cette île flamboyante, non pas seulement grâce au soleil ardent des tropiques, mais aussi parce que, là-bas, dans les Caraïbes des transformations fondamentales se produisent.

Le racisme à Cuba a été définitivement détruit dans des conditions extraordinaires à 120 kilomètres d'un des pays les plus racistes du monde et qui pendant longtemps a imposé son système et son idéologie à la « Grande Ile ».

C'est une des plus belles conquêtes, à mes yeux de la Révolution cubaine et de tous ses dirigeants et avec eux le Premier Ministre Fidel Castro, d'avoir, en sept années, jugulé le racisme et le mépris dans cette population si métissée et si multicolore de telle façon qu'à Cuba, blancs, mulâtres, nègres, chinois dans une symbiose émouvante préparent une nouvelle humanité.

Marcel MANVILLE.

## QUE SE PASSE-T-IL ?

### ★ Suite de la page 2

il les accuse de l'avoir délesté d'une somme de 1.450 francs.

Les jeunes voyous nient le vol; mais ils ont bien dû reconnaître les agressions : « On les frappe parce qu'on n'aime pas les Arabes », ont-ils donné comme explication.

Autre affaire, en Grande-Bretagne celle-là. A Wandsworth, deux adolescents de quinze ans, Grover et O'Connor, s'amusaient à tirer sur leurs voisins, noirs, avec un pistolet à air comprimé. Précisons que ce pistolet est un article de sport, mais non un jouet; la vente en est interdite aux mineurs de 17 ans (le marchand qui l'a vendu est jugé lui aussi; il est coupable de n'avoir pas vérifié l'âge de ses clients).

Armés de leur pistolet, les deux voyous descendirent dans le quartier populaire de Wandsworth : « Il y a des nègres; on va leur tirer dessus. » A leur tableau de chasse, une petite fille noire de cinq ans, grièvement atteinte à l'œil gauche; plusieurs opérations n'ont pas suffi à réparer la blessure : la petite Christine est aujourd'hui aveugle d'un œil.

## POSITIONS

### ● La lutte contre l'apartheid

UNE personnalité sud-africaine (blanche), A. Lerumo, publiée dans la *Nouvelle Revue Internationale* une longue étude sur l'apartheid. Il termine cette étude par des conclusions très concrètes :

« La lutte contre l'apartheid est primordiale pour la liberté de l'Afrique et la paix mondiale. Cette lutte prendrait un nouvel essor si les vigoureux mouvements anti-apartheid qui se sont développés ces dernières années dans de nombreux pays : Grande-Bretagne, Scandinavie, France et, plus récemment, aux Etats-Unis, étaient capables d'exercer une influence décisive sur les gouvernements de ces pays... »

« De nouvelles révoltes se préparent. Les mesures intolérables que les cercles dirigeants accumulent contre les masses attisent continuellement le ressentiment du peuple et fortifient la résistance nationale. De nouveaux dirigeants sortent des rangs des ouvriers, des paysans, de la jeunesse révolutionnaire, pour prendre la place des milliers d'hommes qui sont en prison... »

### ● Comment agir ?

S OUS la signature de son rédacteur en chef G. Kenig, « La Presse Nouvelle » du 5 février consacre un long article au livre « Les Français et le racisme », et félicite le M.R.A.P. d'avoir organisé l'enquête qui a servi de base à sa réalisation.

G. Kenig cite diverses réponses, notamment de professeurs de lycées, de dirigeants syndicaux, de membres des professions libérales, etc... à la question : comment combattre le racisme ? Il souligne que 20 % se sont prononcés pour des « moyens énergiques » (manifestations, poursuites judiciaires), 64 % pour la persuasion (contacts individuels, éducation, enseignement, livres, cinéma,

télévision, échanges internationaux); les autres pensent qu'il faut utiliser les deux méthodes.

« C'est justement, écrit-il, ce que pratique le M.R.A.P. (...) Le M.R.A.P. fait tout pour faire pénétrer les idées antiracistes dans les plus larges couches de la population, dans les usines, les lycées, les facultés, les H.L.M. Le livre « Les Français et le racisme » est une importante contribution à cette lutte : c'est un livre destiné aux antiracistes convaincus, mais aussi une source d'explications pour ceux qui ne sont pas encore libérés des préjugés à l'égard des hommes qui ne sont pas comme eux. »

## AFRIQUE

### ● Autoportrait d'un tueur

« Je ne suis pas un mercenaire. Un mercenaire est un soldat qui combat seulement pour gagner de l'argent. Moi je combats pour l'Occident. »

C'est le Major Mueller qui se définit ainsi dans une interview recueillie par Robert Anders, de *Rivarol*. « Il a très volontiers répondu pour nos lecteurs », précise Anders; le contraire aurait étonné, de la part de cet ancien nazi.

Le Major, on le sait, fut l'organisateur des troupes mercenaires au Congo-Léo l'année passée; la fameuse « colonie Mueller » reprit Stanleyville, non sans dévastations et massacres spectaculaires.

« Je suis un soldat idéologique, poursuit Mueller. La formation que j'ai reçue au cours d'une vie quelque peu mouvementée, m'a permis d'acquiescer une certaine expérience dans la guerre subversive. » Cette formation, est-il besoin de le rappeler, fut acquise dans les *Hilljugend*.

Après s'être présenté, le Major brosse pour *Rivarol* une vaste analyse politique, qui part de postulats pour le moins inattendus; comme ses semblables, Mueller ne s'embarrasse pas de contradictions. Il prétend à la fois que l'« influence des rebelles auprès des masses est d'autant plus grande que celles-ci sont beaucoup plus attirées par le chaos et l'anarchie que par un ordre européen qui leur est étranger »; passons sur l'expression « ordre européen », vieille reminiscence d'un temps que le Major et *Rivarol* aimeraient voir renaître. Quelques lignes plus loin, il se contredit sans sourciller en affirmant que ces mêmes masses n'aspirent à rien d'autre qu'à « travailler et vivre dignement comme au temps de la colonisation belge ».

Naturellement, Mueller n'a pas d'autre ambition que de « sauver les peuples sous-développés » et de « leur donner ce minimum d'amour dont ils ont besoin pour avoir de nouveau confiance en nous »; un amour sans faiblesse, s'entend : « Si l'on veut le bonheur des indigènes, il n'est pas bon de leur donner des droits politiques trop étendus sans les avoir préparés à affronter les difficultés du monde moderne. »

Les agents principaux de la subversion, ce sont les Chinois; comment s'y prennent-ils ? « Des spécialistes entraînés à Pékin ont appris pendant des années à utiliser le tam-tam des nègres. Ils peuvent ainsi répandre à travers la forêt des slogans anticolonialistes et subversifs. » On reconnaît bien là la traditionnelle « perfidie » orientale!

Enfin Mueller passe aux « solutions » : « S'il veut vaincre, l'Occident doit intervenir avant que le mal ne soit fait. » Car « lorsqu'un pays est déjà contaminé par la guerre subversive, il est très difficile de vaincre »; et comme, pour le Major, la Tanzanie ou le Congo-Brazzaville sont déjà des « pays communistes », on voit ce que cela veut dire : il faut transformer sans plus attendre l'Afrique en champ de bataille.

## ISRAEL

### ● Un tract contre les noirs

REMOUS en Israël : un tract raciste, photocopié en anglais, a été diffusé parmi les étudiants, et dans les ambassades. En voici le texte : « Nègres, ne nous poussez pas à bout! Nègres, nous dépensons beaucoup d'argent pour vous. Nous vous avons laissés entrer dans nos écoles pour essayer de vous civiliser. Nous vous nourrissons et nous vous donnons tout le nécessaire. Pourtant vous vous montrez ingrats, négligez vos études et passez votre temps

dans les boîtes de nuit. Vous ennuyez nos filles et organisez des manifestations et autres désordres. Vos gouvernements se montrent également ingrats. Ils accordent leur appui à nos ennemis les Arabes. Verwoerd et Smith ont raison : vous ne pouvez apprendre qu'à coups de trique et de fouet. Ce qu'il vous faut, ce sont des prisons au lieu de collèges. »

« Attention! Cessez vos outrages ou nous vous jetterons dehors. Nègres, ne nous poussez pas à bout. »

Ce tract était signé *Betar*, du nom d'une organisation de jeunesse affiliée au parti d'extrême-droite Herout. Les réactions officielles ont été très fermes : Levi Eskhol a prononcé un long discours de condamnation, et Mme Golda Meier a aussi flétri publiquement ce pamphlet devant la Knesset.

L'organisation *Betar* affirme qu'il s'agit d'une provocation. Ordre a été donné à la police de retrouver les auteurs et les diffuseurs de ces excitations à la haine.

## HISTOIRE

### ● L'an 1000

« EN l'an mille après la naissance du Christ, des violents tremblements de terre ébranlèrent toute l'Europe et renversèrent de solides et magnifiques édifices. La même année, une horrible comète apparut dans le ciel. A sa vue, beaucoup qui croyaient que c'était l'annonce du dernier jour furent glacés d'effroi. »

Ces fameuses terreurs de l'an 1000, une critique historique sérieuse a récemment prouvé qu'elles n'avaient jamais existé que dans l'imagination de spécialistes de l'histoire romancée. Pierre Say raconte dans le numéro de janvier de la revue *Pourquoi?* (de la Ligue de l'Enseignement) l'histoire de cette légende.

Il est certain que le X<sup>e</sup> siècle fut pour l'Europe une des époques les plus dures de son existence : famines, épidémies, dislocation politique et religieuse contribuèrent à entretenir un esprit de superstition fanatique. La répression antisémite connue alors un acharnement rarement atteint.

Pierre Say cite à ce propos le chroniqueur Adémar de Chabannes, qui vécut au XI<sup>e</sup> siècle : « En ces jours, à la Pâques (le vendredi saint de 1010) après l'adoration de la Croix, Rome fut bouleversée par un tremblement de terre et un terrible cyclone. Et tout aussitôt un des juifs convertis à l'école grecque, fit savoir au Seigneur Pape qu'à la même heure les juifs étaient en train de bafouer dans la synagogue l'image du Crucifié. Benoit enquêta activement sur le fait et en eut confirmation. Sans tarder il condamna les auteurs de ce forfait à la peine capitale. Dès qu'ils eurent été décapités, la fureur des vents s'apaisa. »

Pierre Say cite d'autres exemples : « Le 29 septembre 1010, le Khalife qui règne sur Jérusalem fait détruire la basilique du Saint-Sépulchre. Non seulement la nouvelle provoque un grand émoi en Europe occidentale, mais les juifs sont accusés d'avoir suggéré au Khalife son geste et sont partout l'objet de représailles. Tout prétexte est bon. A Limoges, une série de faits incompréhensibles, et certainement exagérés par Adémar de Chabannes, « des signes dans les astres, des sécheresses désastreuses, des pluies excessives, de nombreuses éclipses de soleil et de lune », suivis d'une débordement de la Vienne, justifient l'expulsion des juifs... »

### LE 27 MARS, A BRUXELLES

## PREMIERE JOURNEE NATIONALE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX

LE Mouvement belge contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, dont l'action est parallèle à celle du M.R.A.P. en France, organise, le dimanche 27 mars, sa première Journée Nationale. Elle se tiendra à Bruxelles, au Palais des Congrès (salle du Bénélux). D'ores et déjà, la participation annoncée de nombreux délégués et de personnalités éminentes permet d'augurer de son grand succès.

Les travaux commenceront à 19 heures, par la présentation des rapports du président, Léon Griner, et du secrétaire général, Antoine Dudicq. La discussion de ces rapports se poursuivra après le déjeuner, à partir de 14 heures. Au cours de la séance de l'après-midi, auront lieu également les interventions des représentants des associations invitées, et plusieurs exposés sur le thème : Le racisme devant la science. Parmi les orateurs figureront notamment les professeurs Paul Dambloim, animateur des émissions scientifiques à la Télévision belge, et Jean Hiernaux, du C.N.R.S. Le film américain « La Marche » sera projeté.

Ouverte à tous les antiracistes, cette Journée Nationale sera, nous n'en doutons pas, suivie avec intérêt par tous nos lecteurs belges, qui sont invités à la faire largement connaître autour d'eux.

Pour tous renseignements complémentaires et pour retenir des couvertures au déjeuner, s'adresser à M. Antoine Dudicq, 66, rue Paul Louters, Bruxelles-5. Tél. : 47-00-05.

N.B. — Nous avons omis de signaler, dans notre dernier numéro, que Mme Edith BUCH, auteur de l'article : « Le scandale Verbelen », paru en page 4, est membre du Comité d'Honneur du M.R.A.P. de Belgique, auquel nous avons demandé de nous faire parvenir un commentaire sur cette affaire. Nos prions nos amis belges de nous excuser de cette omission.

## ERRATUM

Une très malencontreuse coquille s'est glissée en page 16 de notre dernier numéro : le texte sur les origines de l'antisémitisme, que nous avons reproduit était évidemment extrait du Dictionnaire RATIONALISTE et non pas... NATIONALISTE. Nos lecteurs, nous n'en doutons pas, auront rectifié d'eux-mêmes.

En priant l'Union Rationaliste de bien vouloir nous excuser, nous précisons que l'excellent ouvrage édité par ses soins est disponible aux Editions Rationalistes, 16, rue de l'Ecole Polytechnique, Paris-5<sup>e</sup>, au prix de 40 F 30, franco.

## DROIT ET LIBERTÉ

MENSUEL

30, rue des Jeûneurs - Paris (3<sup>e</sup>)  
Tél. : GUT. 09-57

### Tarif des abonnements

FRANCE :

Un an : 10 francs

Abonnement de soutien : 20 francs

ETRANGER

Un an : 18 francs

Compte Ch. Post. : 6070-98 Paris  
Pour les changements d'adresse envoyer 1 franc et la dernière bande.

EN BELGIQUE :

On peut se procurer *Droit et Liberté*, ou s'abonner, au siège des Amis de *Droit et Liberté*, 43, avenue de Berchem Saint-Agathe, Bruxelles 8 - Téléphone : 27.56.39 et 22.93.94, ainsi qu'au « Cercle Culturel et Sportif Juif », 52, rue de l'Hôtel-des-Monnaies, Bruxelles 6.

Versements au C.C.P. 7.364-15 du M.R.A.P., 15, Square Prince-Léopold, Bruxelles-2.

Le numéro : 10 francs belges.

L'abonnement annuel : 100 FB.

Abonnement de soutien : 180 FB.



# MEUBLES ESPAGNOLS

AUX

## GALERIES BARBÈS

PARIS \* 55 Bd BARBÈS

# DEFENDRE ABRAM FISHER !

Abram Fisher est né dans l'Etat Libre d'Orange, en 1908, d'une famille habitant l'Afrique du Sud depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui a une longue tradition de magistrats et de hauts fonctionnaires : son grand père Abraham Fisher était secrétaire d'Etat et Premier Ministre de la colonie d'Orange ; son père, Percy Fisher était juge président de l'Etat Libre d'Orange.

Après des études de droit et d'économie à Oxford, il entre au Barreau et acquiert rapidement une notoriété dans les causes concernant la législation des compagnies minières et les procès en diffamation.

Vers 1930, il entre au Parti Communiste d'Afrique du Sud, le seul parti qui se soit alors opposé à la suprématie des Blancs. En 1950, lorsque le Parti Communiste fut déclaré illégal, A. Fisher et sa femme Molly (la nièce du Maréchal Smuts) furent mentionnés sur l'« Acte de Suppression du Communisme » et il leur fut interdit d'organiser des meetings et de se livrer à une activité politique quelconque.

La vie privée de M. et Mme Fisher manifesta aussi que leur foi en l'égalité raciale n'était pas seulement théorique : ils adoptèrent une petite fille africaine et l'élevèrent comme leurs propres enfants. Aujourd'hui, aux termes des lois raciales, une telle adoption est illégale.

Pendant de nombreuses années, Mme Fisher enseigna bénévolement à l'école indienne de Johannesburg, qui subsista jusqu'à ce que la persécution exercée sur le personnel, blanc et non-blanc, et sur les élèves eux-mêmes, obligeât à la fermer.

Pendant l'état d'urgence proclamé après le massacre de Sharpeville, en 1960, Abram Fisher se dépensa sans compter pour les emprisonnés — plusieurs milliers de Blancs et de non-Blancs, dont Madame Fisher — et leur

« L'ULTIME ressource de l'indépendance, écrit Casamayor dans « l'Homme, la Justice et la Liberté » et peut-être son vrai nom, c'est le courage ».

Nous admirons Bram Fisher, cet avocat qui a le courage de braver la loi injuste, au nom de la Justice.

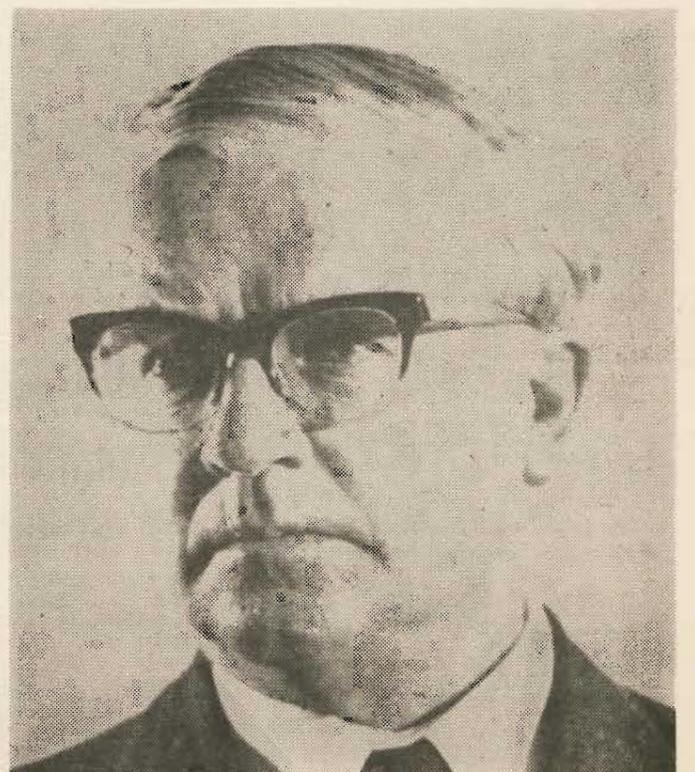
Après avoir défendu les responsables ou de simples militants de l'African National Congress — Mandela en particulier — avec les moyens de la loi sud-africaine, il a décidé — au mépris de sa sécurité et même de sa vie — de mener la lutte dans l'illégalité, puisque les lois racistes de son pays devenaient l'illégalité même.

Il ne pouvait plus plaider, demander des circonstances atténuantes pour une femme poursuivie pour avoir mis au monde un enfant de couleur, ou un travailleur poursuivi pour l'inobservation de la loi sur les laissez-passeurs, car cela eût été reconnaître l'injustice.

Il est entré — lui l'avocat considéré et respecté — dans le combat clandestin, au nom de la Justice et de la fraternité qui doit unir les hommes entre eux — au-delà même de leurs différences.

C'est en notre nom qu'il a lutté, avant de tomber dans un piège policier. Son procès nous concerne d'autant plus que les années de prison qu'il risque sont le prix de sa dignité, de son honneur — comme du nôtre. Bram Fisher en appelle à une loi juste contre une loi injuste. Il refuse l'apartheid qui déshonore son pays même. Avec le Comité de liaison contre l'apartheid auquel participent toutes les organisations démocratiques françaises, nous devons faire connaître à ses juges notre solidarité avec Bram Fisher, symbole de la lutte antiraciste.

Jean-Jacques DE FELICE.



famille, tout en assumant ses devoirs de co-défenseur dans le procès de « Haute Trahison » qui se poursuivait depuis quatre ans.

C'est ce long procès de quatre ans et demi qui fit d'Abram Fisher un célèbre avocat politique, connu bien au-delà des frontières de l'Afrique du Sud. Le verdict d'acquiescement des 156 accusés fut une victoire pour le mouvement de libération et pour Abram Fisher.

Deux ans plus tard, en 1962, il dirigea la défense des inculpés du procès de Rivonia : Nelson Mandela, Walter Sisulu et autres leaders noirs du Congrès National Africain, accusés de « sabotage » et menacés de la peine de mort. Si les sept hommes échappèrent à la peine suprême, ce fut grâce à la compétence professionnelle d'Abram Fisher, mais surtout grâce à son courage politique.

Peu après le verdict, il était à son tour arrêté, gardé en cellule trois jours et relâché, alors même qu'il venait de perdre sa femme tuée dans un accident d'autocar.

Le 23 septembre 1964, il est de nouveau arrêté ainsi que douze hommes et femmes blancs accusés d'être membres du Parti Communiste clandestin d'Afrique du Sud.

Si grande était sa réputation qu'il lui fut accordé d'être libéré sans caution pour aller plaider à Londres, une délicate affaire dont il était chargé depuis 1955. Il gagna la cause de son client et retourna en Afrique du Sud pour s'y tenir dans un box d'accusé, à cause de ses positions antiracistes.

Quelques mois plus tard, le 25 janvier 1965, il disparaît de chez lui ; son défenseur lut à la Cour une lettre dans laquelle il déclarait qu'il allait entrer dans la clandestinité pour continuer la lutte contre l'apartheid. « Je ne puis, ajoutait-il, servir la justice plus longtemps dans les conditions où j'ai essayé de le faire pendant ces trente dernières années. Je ne puis plus le faire autrement que dans la voie que je viens de choisir. »

Sa tête fut mise à prix. Arrêté en novembre dernier, Abram Fisher est aujourd'hui en prison et l'on peut supposer qu'au terme de son procès ouvert le 26 janvier dernier, il sera condamné à une lourde peine.

Les militants dont il fut le vaillant défenseur, les millions de noirs persécutés dont il soutient la cause, les antiracistes du monde entier sont solidaires de ce grand combattant de la fraternité humaine.

## RHODESIE : DES COMPLICITES ACTIVES

« L'A Rhodesie est un modèle de paix et de stabilité » vient de déclarer M. Ian Smith, à Salisbury ; « nous avons pris la bonne voie pour la préservation de la civilisation dans cette partie du continent africain. » Il n'a fait aucune allusion, dans son discours, à la politique raciale qu'entend mener la minorité blanche raciste ; il s'est contenté d'inviter les jeunes à se montrer « courtois, aimables et compréhensifs envers tous les hommes, spécialement ceux d'autres groupes raciaux pour créer de bonnes relations entre tous les Rhodésiens ». Comme si la « courtoisie » et la « compréhension » n'étaient pas la pire des insultes pour des hommes maintenus dans l'oppression et l'humiliation constante.

L'hypocrisie d'un tel discours prend toute sa cruelle saveur si on le rapproche d'un fait-divers qui vient de défrayer la chronique dans l'Afrique du Sud voisine : une jeune femme de 19 ans, Martha Heymans, accouche dans une maternité de l'Etat d'Orange ; une infirmière, prise d'un doute quant à la race du nouveau-né, alerte le ministère de l'Intérieur ; une enquête est ouverte ; Martha avoue : le père de son enfant est noir. En vertu de la loi qui interdit tout mariage ou tout rapport sexuel entre Blancs et Noirs, la jeune femme est condamnée à six mois de prison. Comme on le voit, la « compréhension » et « l'amabilité » des racistes d'Afrique australe est toute relative.

Mais l'Afrique du Sud n'est pas la Rhodesie, direz-vous. Voire ? C'est Europe-Action lui-même qui le dit :

« Les liens (entre les deux pays) ne sont pas seulement d'ordre économique. Plusieurs figures rhodésiennes sont d'origine sud-africaine. M. Ian Smith lui-même a fait ses études en Afrique du Sud. C'est donc beaucoup plus que la continuation d'un accord diplomatique mais la consécration d'une solidarité où s'est abolie, à Salisbury, l'antique opposition des Boërs et des anglophones, que M. Smith a voulu marquer en déclarant... à Radio-Afrique du Sud, le 19 novembre : « Je suis enchanté de l'attitude de Pretoria devant notre indépendance ».

Smith, Verwoerd et Salozar sont d'ailleurs en train de s'entendre comme larrons en foire. Il semble, si l'on en croit les observations des milieux financiers londoniens, que la « république » rhodésienne commence à ployer sous le poids des sanctions économiques. L'essence a été rationnée. Une photographie montre Ian Smith lui-même à vélo dans les rues de Salisbury, donnant l'exemple de l'austérité à ses concitoyens ; un commentaire enjoué ajoute que moins Rhodésiens blancs ont emprunté la bicyclette de leur cuisinière ou de leur jardinier noirs ; avec « amabilité » et « compréhension », n'en doutons pas.

Toujours est-il que les complices sud-africains et portugais ont immédiatement

réagi. Le Portugal vient d'acheter à Salisbury 18.000 tonnes d'acier à la Rhodésian Iron and Steel Co., gênée par les sanctions économiques. Un riche Sud-Africain, M. Anton Rupert, aurait acheté la totalité de la récolte de tabac de l'an passé, et annulé totalement dans ce secteur l'effet des sanctions. M. Verwoerd, pour sa part, a annoncé qu'il « restait neutre », et que sa « neutralité » l'empêchait de contrecarrer l'« immense mouvement de solidarité » qui se dessinait en Afrique du Sud en faveur des racistes rhodésiens ; mouvement organisé par une très



Ian Smith feint de donner l'exemple de l'austérité. Pourtant le pétrole ne manque pas...

officielle Association des Amis de Salisbury ; l'Union Sud-Africaine fournira donc, en y mettant les formes, du pétrole au gouvernement Smith ; Pretoria a en outre ouvert à Salisbury un crédit de 3,5 millions de livres. Le Portugal en fait autant : d'importantes quantités de carburant ont déjà transité dans le port mozambicain de Lourenço-Marprès, à destination de Salisbury.

M. Smith a d'ailleurs déclaré à Radio Salisbury : « Je ne suis pas prêt à vous dire d'où vient le pétrole et en quelle quantité, mais il en est arrivé depuis l'embargo, et il continue à en arriver. »

### DES AVIONS POUR LE PORTUGAL

Cette complicité incessante est somme toute assez normale de la part de ces trois oppresseurs fascistes qui ne tiennent encore debout qu'en s'appuyant les uns sur les autres. Mais ce qu'on oublie trop souvent de signaler, ce sont les complicités extérieures dont bénéficie la Sainte Alliance de l'« Afrique blanche ».

Deux exemples parmi d'autres :

● L'Allemagne Fédérale vient de vendre quarante avions de chasse au Portugal ; selon des milieux londoniens bien informés, elle s'apprêterait à lui vendre des chasseurs Sabre venus du Canada ; ces avions sont essentiellement destinés à l'« appui des forces terrestres ». La vente a été conclue « moyennant la promesse que les appareils ne seraient pas utilisés en Angola ». N'épilobons pas sur la valeur d'une telle promesse !

● Alfred Krupp von Bohlen vient d'effectuer un voyage en Angola et en République Sud-Africaine. Voyage ultra-secret mais dont on peut être certain qu'il n'est pas désintéressé. Les intérêts ouest-allemands sont déjà considérables dans cette partie de l'Afrique. Ils ne demandent qu'à s'accroître.

Il ne faut d'ailleurs jamais oublier, lorsqu'on parle de l'Afrique au sud de l'Equateur, l'extrême interpénétration des intérêts économiques. La plupart des industries rhodésiennes (ou sud-africaines, ou angolaises et mozambicaines) sont des filiales des grands trusts, l'Union Minière du Haut-Katanga et l'Anglo-American, qui font la pluie et le beau temps à Londres ; ces filiales risquent de souffrir d'un blocus sévère. Imagine-t-on de tels trusts sévir contre eux-mêmes ? Certainement pas. Un haut magistrat rhodésien est arrivé impromptu à Londres dans le courant du mois de janvier. Sans doute ce magistrat, Sir Hugh Beadle, président de la Cour Suprême de Rhodesie, est-il connu pour son « opposition » au régime Ian Smith ; mais cette opposition est si mesurée que Sir Hugh est considéré, par tous les commentateurs, comme le négociateur le plus à même de dénouer la crise anglo-rhodésienne. Le dénouement serait, selon les journaux britanniques, le suivant. M. Wilson menacerait de sanctions plus graves les « rebelles » ; en même temps, il publierait un « plan de paix » pour provoquer le ralliement des Blancs : aucune sanction ne serait prise à l'encontre de Ian Smith ni de ses complices ; le retour à la légalité n'entraînerait en aucune façon l'entrée dans la vie politique des masses africaines et de leurs organisations politiques. C'est dire que M. Wilson, tout en franchant le sourcil, accorderait aux racistes blancs ce pour quoi ils se sont rebellés. Une telle « solution » à la crise n'aurait pas d'autre effet que de légaliser la ségrégation raciale et de rendre inévitable une crise autrement plus grave : l'affrontement racial violent que les fascistes de l'Afrique australe semblent à tout prix vouloir provoquer.

### UNE DELEGATION A L'AMBASSADE SUD-AFRICAINE

A l'appel du Comité de Liaison contre l'Apartheid, une délégation conduite par M. Jean-Jacques de Felice s'est rendue le mardi 26 janvier, à l'Ambassade de la République Sud-Africaine pour protester contre le procès intenté à Abram Fisher.

Les services de l'ambassade ont refusé de recevoir la délégation. Ils ont également refusé de prendre connaissance d'un message de protestation qui avait été remis à l'huissier, et qui a été retourné à la délégation par le policier français de service devant la porte.

La délégation comprenait les représentants d'organisations adhérentes au Comité de Liaison, notamment : la Ligue des Droits de l'Homme, l'Union Nationale des Etudiants de France, le M.R.A.P., la L.I.C.A., le Christianisme Social, la C.G.T., le Parti Communiste Français, le Parti Radical, le Parti Socialiste Unifié, le Mouvement International de la Réconciliation, le Mouvement « Amnesty International », « La Lettre », l'Association Internationale des Juristes Démocrates, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme.

Diverses personnalités dont de nombreux avocats accompagnaient la délégation.

# Trois vies pour la liberté



Mickey Schwerner, James Chaney et Andy Goodman

« **T**ROIS VIES POUR LA LIBERTÉ » (1) nous vient des Etats-Unis, et c'est un livre qui traite du problème noir. Encore, direz-vous, un livre sur le problème noir aux Etats-Unis! Oui. D'abord, parce que nous n'en avons pas fini avec ce problème et ensuite parce que ce livre est un document exceptionnel.

L'auteur est un journaliste; William Bradford Huie est un homme du Sud, non pas du Nord, et qui aime le Sud, son Sud, mais qui ne peut supporter que son Sud, parce qu'il l'aime, soit coupable. Il avait décidé, en tant que journaliste, de ne plus se mêler des affaires raciales. Et pour cela, il avait une raison. Il avait étudié et même vécu de trop près un horrible « fait divers », la tragique aventure d'un Noir, qui s'appelait Aron; c'était un brave homme, extrêmement pacifique, un gros bonhomme d'un certain âge; et à ce moment-là, le K.K.K. manquait de capitaines — car dans cette organisation il y a des titres militaires. Et un certain Floyd voulait être capitaine du K.K.K. local, mais pour cela il lui fallait faire ses preuves, montrer qu'il ne reculait devant rien, c'est-à-dire qu'il pouvait parfaitement ou châtrer ou tuer un Noir. Lui et quelques autres attaquèrent donc le pauvre Aron, le conduisirent dans un de leurs repaires, le firent agenouiller, et Floyd, pour montrer sa bravoure, son courage, ses qualités, coupa, comme on dit, le pauvre Aron. Il mit ensuite les parties de Aron

dans une tasse, fit circuler la tasse afin que l'on ait la preuve, la conviction que lui, Floyd, pouvait être capitaine. Aron ne mourut pas, on l'abandonna sur une route où il fut recueilli, conduit dans un hôpital où on le sauva; ensuite, il alla vivre dans le Nord, vivota, poursuivi par le souvenir de l'horreur qu'il avait vécue, cherchant surtout à gagner sa vie; dès qu'il accomplissait un effort, il

Un commentaire de  
**Max-Pol FOUCHET**  
à l'émission  
« Lectures pour tous »

était obligé d'abandonner son travail. Il devint baby-sitter, c'est-à-dire gardien d'enfants car sa douceur extrême faisait que les enfants l'aimaient et c'est, somme toute, d'un humour tragique de penser que ce pauvre homme qui ne pouvait plus enfanter devint ainsi gardien d'enfants.

Cette histoire avait tellement marqué Bradford Huie, qu'il ne voulait plus s'occuper des affaires raciales. Et soudain, on vient lui dire que trois jeunes



Max-Pol Fouchet

hommes ont disparu dans l'Etat de Mississippi de façon extrêmement singulière et probablement en raison de la campagne que ces trois jeunes hommes menaient contre le racisme.

Le voici parti et, surtout, il enquête, et il nous raconte son enquête, il essaie de faire vivre devant nous le rôle et la personnalité de l'un d'entre eux, Mickey Schwerner, qui était blanc et qui était juif et qui voulait aller dans le Sud pour faire comprendre aux gens l'atrocité de ce qu'ils commettaient. Il faisait partie de ceux qui luttent pour l'égalité des droits civiques. Il était parti pour le Sud... Mais il faut d'abord que je dise ceci : en 1957, ce Schwerner achète une voiture allemande et sa mère, qui est juive comme lui, lui dit : « Tu ne peux tout de même pas acheter une voiture allemande, car n'oublie pas ce que les Allemands ont fait. Ils sont responsables des camps de concentration, responsables d'Auschwitz. » Regardez le visage de Schwerner. Voyez cette mélancolie et cette profondeur. Quand sa mère lui fait cette réflexion, il répond : « Eh bien, non, j'achète justement une voiture allemande, car je veux que la haine cesse entre les hommes, il n'y aura plus d'Auschwitz. » Et, quelques mois plus tard, Schwerner part avec sa femme Rita vers le Sud dans sa voiture allemande.

Il veut travailler, c'est-à-dire, d'une part, faire que les Noirs du Sud, et plus précisément du Mississippi, comprennent qu'ils doivent réclamer leurs droits, droit

de vote particulièrement, qui vient de leur être accordé par une loi américaine, et aussi qu'ils obtiennent que leurs enfants soient envoyés dans les écoles des Blancs.

On nous conte la difficulté de la lutte, du combat de Schwerner, car il n'a pas seulement contre lui les Blancs, comme vous pourriez le croire, mais aussi beaucoup de Noirs. Passons sur ceux qui ne le soutiennent pas parce qu'ils ont peur, ce qui est normal et presque excusable, mais il y a aussi ceux qui sont riches et qui pour sauvegarder leurs richesses font cause commune avec les Blancs ségrégationnistes. Il a donc du mal, parce qu'il ne peut habiter nulle part. Il est obligé d'habiter chez les Noirs et très rapidement, chaque fois, on lui demande de s'en aller, parce que les familles ont peur pour elles et on assiste à un combat extrêmement semblable à celui que nous avons mené dans la Résistance, où nous étions obligés de changer de lieu pour ne pas être pris car, bien sûr, on veut se débarrasser de cette « sale petite putain de juif qui aime les noirs ». Ce sont les mots qu'emploient les sudistes.

Ce qui se passera, vous le devinez déjà : c'est qu'on se débarrassera de Schwerner et de deux de ses amis, un blanc et un noir. Comment? La police, qui s'entend parfaitement avec les terroristes, les arrêtera, puis elle les mettra en liberté, c'est-à-dire qu'elle les livrera à ceux qui veulent les tuer et ils seront tués tous les trois.

Je résume abusivement ce livre qui, encore une fois, nous conte l'enquête, et aussi le travail accompli par Schwerner. C'est un livre qui nous fait comprendre ce que sont les « Mixers », les partisans de l'intégration raciale — la lutte qu'ils mènent et les difficultés qu'ils rencontrent. C'est un livre d'un journaliste qui se trouve avoir la première des qualités littéraires : la sincérité et la dignité. On le lit avec passion, avec révolte, il ne nous lâche pas car il touche à notre conscience. Voilà enfin du journalisme qui donne la plus haute idée du journalisme. Il faut le lire et quand je dis cela, j'ai un certain sourire que je vais vous expliquer. Chaque fois que je recommande un livre de ce type, un livre antiraciste, un certain nombre de téléspectateurs me font l'extrême amabilité de m'écrire et leurs lettres sont extrêmement aimables puisqu'ils me promettent pour le moins une fessée ou une râclée et pour le plus, bien entendu, de me rayer de ce monde. Je voudrais leur dire tout simplement qu'il est vain de nous écrire de telles lettres...

(1) « Trois vies pour la liberté », par William Bradford Huie. (Stock éditeur.)

## AUX U.S.A. ET EN GRANDE-BRETAGNE

### Les antisémites à l'œuvre

DES manifestations multiples et persistantes d'antisémitisme aux Etats-Unis ont conduit l'*American Jewish Committee* à mener une enquête. Un rapport vient d'être publié, spécialement consacré aux 14 incidents antisémites graves qui ont défrayé la chronique aux U.S.A. d'août à décembre 1965.

D'après ce rapport, ces actes n'ont pas été organisés par un seul et même groupe ; ils sont le résultat de plusieurs initiatives sans lien entre elles, ce qui les rend d'autant plus inquiétantes. Les plus graves de conséquences ont été organisées par des adultes ; même lorsqu'ils ont été perpétrés par des adolescents, ils ne sont pas le résultat d'une quelconque fureur de vivre mal dirigée, mais bien, estime le rapport, d'une « hostilité délibérée à l'encontre des juifs ».

Plusieurs organisations antiracistes ont en outre adressé au Parti Républicain une ferme protestation : lors d'une convention régionale à Miami, un groupe de « jeunes Républicains » du New-Jersey a chanté des chansons racistes et antisémites.

#### En Grande-Bretagne

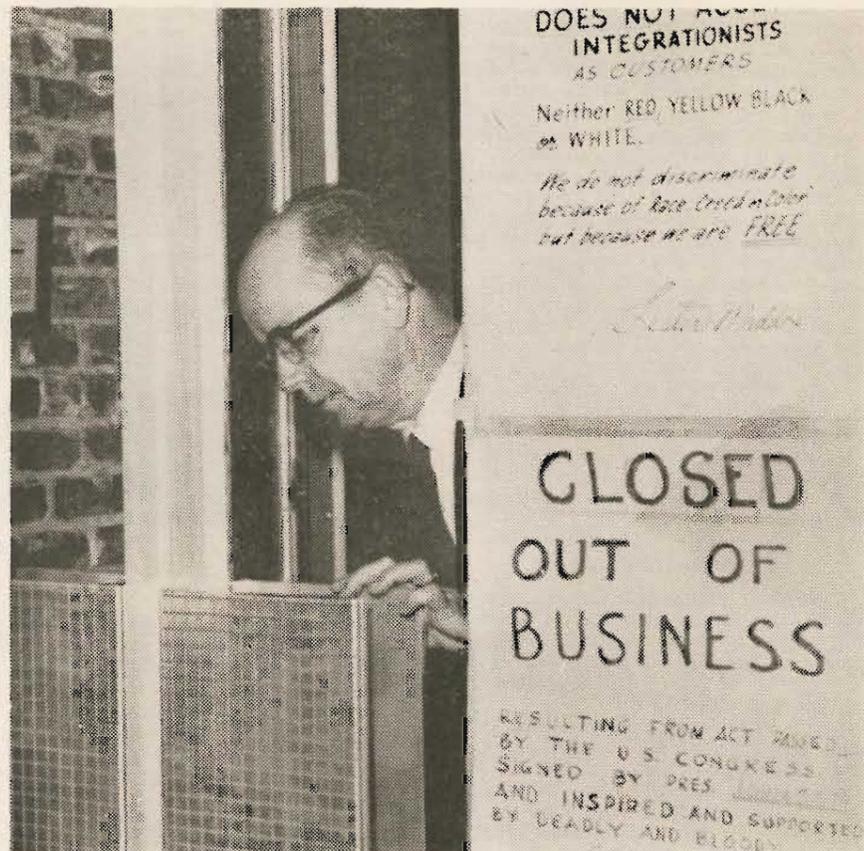
En Grande-Bretagne, les manifestations d'antisémitisme ne sont pas moins fréquentes. Alors que trois jeunes racistes comparaissent devant la Cour d'Assises

pour avoir mis le feu à la synagogue de Lea Bridge Road, des croix gammées et des inscriptions ont fait leur apparition sur les murs d'Old Bailey, la Cour d'Assises de Londres, accompagnées de l'inscription « Hugues est innocent ». Hugh Hugues, 27 ans, est considéré comme l'organisateur de l'attentat contre la synagogue. Les inscriptions où cohabitent les protestations d'innocence et les croix gammées trahissent en tout cas l'imbécillité de leurs auteurs : elles sont une preuve supplémentaire de culpabilité.

L'instruction d'une affaire semblable vient de commencer à Londres : David Thorne, vingt ans, est accusé d'avoir mis le feu à deux synagogues, à Brondesbury en mars 1965 et à Paddington en juin.

L'*Anglo Jewish Association* a organisé au début de février un meeting pour appeler les antiracistes à la vigilance. Il cita le cas d'un jeune de 17 ans qui fut récemment agressé par une bande de jeunes voyous armés parce qu'il était juif. Autre preuve d'une certaine montée du racisme : lors de la récente élection partielle de Harrow, le candidat de l'extrême droite a comptabilisé 1.500 voix.

Les fascistes du *British National Party* voulaient d'ailleurs organiser une manifestation publique au mois de janvier, à Trafalgar Square. Les autorités ont interdit cette manifestation : elle risquait de troubler l'ordre public.



Les racistes des Etats-Unis ont été mis dans l'obligation par la Cour fédérale, d'ouvrir leurs établissements aux consommateurs noirs. Certains préfèrent fermer boutique, comme celui-ci. Il donne ses raisons par voie d'affiche :

« Nous n'acceptons pas les intégrationnistes, qu'ils soient rouges, jaunes, noirs ou blancs. Nous ne faisons pas de discrimination pour raisons de « race, croyance ou couleur », mais parce que nous sommes LIBRES. »

« Fermé en raison de la loi adoptée par le Congrès, signée par le Président Johnson, inspirée et soutenue par le maudit communisme assassin. »  
Suit la date : 7 février 1965.

## JANUS (N° 9)

160 pages, très nombreuses photos noir et couleurs  
entièrement consacré au

**RACISME**

et à

**L'ANTISÉMITISME**

En vente dans les kiosques et chez votre libraire : 6 F

## Allemagne Fédérale :

# Un procès parmi d'autres

(De notre correspondante Miriam NOVITCH)

Kiel, ... janvier 1965.

À un banc des accusés se trouvait l'ex policier Gustav Fiedler, âgé de 55 ans, devenu après la guerre commerçant à Westerrenfeld. Accusé de complicité dans le meurtre de 120.000 personnes et du meurtre de plusieurs personnes dont un enfant.

Le camp de Chelmno fut le premier camp d'extermination en Pologne, situé dans le Warthegau, la partie annexée au Reich. Les premières exécutions en masse y furent pratiquées depuis décembre 1941. Les victimes furent tuées dans des voitures-chambres à gaz ambulantes. Les corps, d'abord jetés dans les fosses communes dans une forêt près de Kolo, furent ensuite déterrés et incinérés. Sur l'emplacement de l'incinération les autorités polonaises ont dressé un imposant monument précisant que là périrent 360.000 victimes : juifs, Polonais, prisonniers soviétiques et enfants tchèques de Lidice.

Ainsi que l'acte d'accusation le précise, Fiedler menait le commando dans la forêt où avait lieu l'incinération. On a exécuté dans la forêt même plusieurs juifs à coups de revolver en les obligeant à se coucher préalablement sur le sol. Il tuait de la manière suivante : « D'une main il retenait les vêtements et de l'autre tirait un coup de revolver » ainsi que l'affirme le témoin Hensen. L'inculpé nie violemment tout en affirmant que Hensen, ex-policier a menti. Tous les actes de violence sont à attribuer à Lenz, un policier qui, paraît-il, fut tué par les juifs aussitôt après la guerre.

### Les témoins

Les témoins qui se présentent à la barre sont les ex « Kollegen » de l'inculpé. Ils ne se souviennent pas du rôle exact de Fiedler. Ils se souviennent en effet que Lenz était détesté des « Kamaraden » parce qu'il maltraitait et tuait les juifs et le soir se vantait de ses méfaits... On pourrait se demander ce qu'ils pouvaient faire d'autre puisque lui et toute la Compagnie des policiers et des SS, les témoins inclus, n'étaient pas là pour autre chose que pour tuer. Parmi les témoins se trouve un des deux chauffeurs des camions-chambres-à-gaz. « Tout était fait selon les ordres, dit-il. J'avais par exemple l'ordre de faire marcher mon moteur pendant 10 minutes et le gaz entraînait à l'intérieur du camion. Je le faisais comme j'aurais exécuté n'importe quel ordre. »

À la 6<sup>e</sup> audience du procès, se présentant devant la Cour, le policier Friedrich Hensen (44 ans) qui pendant l'instruction avait porté les plus lourdes accusations contre Fiedler, déclare qu'il retire toutes les affirmations qu'il a formulées. « Je ne peux à nouveau assurer », dit-il, « que la personne qui a fusillé le groupe des juifs et tué l'enfant était Fiedler. » Le témoin semble avoir un accès soudain de perte de mémoire. Le Président de la Cour, le Dr Voss, constate : « Ainsi prennent fin les plus graves accusations portées contre l'inculpé de ce procès. » A-t-on des questions à poser aux témoins ? Le Procureur n'a vraiment pas une tâche facile. Ainsi le témoin, Heinz Lagerhausen, qui avait préalablement affirmé avoir vu Fiedler dans la forêt occupé à surveiller un groupe de juifs, nie carrément le fait devant la Cour. Le témoin Kurt Meier, l'ex-cuisinier du « personnel » des exterminateurs perd aussi la mémoire. Pourtant il avait, devant le Parquet, déclaré que Fiedler avait la renommée d'une brute...

### Transports d'enfants

Transports d'enfants ? On sait, d'après les documents, que des milliers d'enfants du ghetto de Lodz furent assassinés à Chelmno, mais aussi qu'il y fut envoyé un convoi exclusivement d'enfants. Un témoin s'en souvient.

Quelle était votre fonction au camp de Chelmno ? Le témoin Ismer le dit. Il avait à faire avec « les biens abandonnés ». L'argent était compté et mis en paquets, les montres rangées à part ainsi que les alliances et autres bijoux, ainsi que les vêtements. Tout fut envoyé dans des caisses à Lodz. Au cours d'une année et demie il envoya à la Reichsbank 2.650.000 marks. Le témoin raconte aussi que, dès le premier jour, il assista à l'arrivée du camion des gazés et comment un bébé, qui, on ne sait comment, vivait encore, fut tué... Sur l'inculpé il ne peut non plus rien dire de précis. Mais il se souvient et dit que « pendant l'été 1942 tout un transport d'enfants arriva à Chelmno et que tous furent gazés »...

Les 26 témoins n'ont pas apporté de précisions sur ce que fut Fiedler dans ce corps d'extermination. Il fut une partie intégrante de la machine à tuer. Cela est clair. Mais du moment qu'on n'a pas pu le démontrer nettement, le Procureur, dans son réquisitoire, après avoir donné un long aperçu de ce que fut le régime hitlérien, demande trois ans de prison pour Fiedler, pour complicité dans le meurtre de 120.000 hommes, femmes et enfants.

### Le verdict

Les délibérations de la Cour d'Assises de Kiel ont duré deux jours et enfin elle a accouché du verdict. Une condamnation à trois ans fut estimée trop dure et Fiedler fut condamné à 13 mois et demi de prison. Ayant été incarcéré une année pendant l'instruction, l'inculpé sera donc privé de six semaines de liberté avant de rejoindre les siens et son commerce. Il est même précisé qu'après la guerre cet ex-policier du camp d'extermination fit tout pour se créer une existence honorable.

Les ombres du transport d'enfants juifs et des cent enfants de Lidice indignes de devenir Allemands, gazés eux aussi, ne viendront pas troubler la conscience de cet honnête commerçant.

Complicité dans le meurtre de 120.000 personnes : 13 mois et demi de prison. Qui peut dire que la Justice est frustrée ?

## Accusations contre LUEBKE

De nouvelles accusations ont été portées à l'encontre du président de la République Fédérale Allemande, Heinrich Lübke, par le professeur Albert Norden qui l'a accusé, au cours d'une conférence de presse, à Berlin-Est, d'être un criminel de guerre. M. Norden a égayé ses affirmations sur une série de documents et plusieurs témoignages.

Il en résulte que c'est M. Lübke qui aurait établi les plans du camp de travail forcé de Neustassfurt où il aurait fait amener cinq cents déportés français de Buchenwald, et celui de Wolmirsleben. M. Norden a ajouté qu'il était en mesure de présenter les plans de ces deux camps, dessinés et signés de la main de M. Lübke.

Il y a un an, la R.D.A. avait révélé le passé de l'actuel chef d'Etat de Bonn, notamment en rapport avec le camp de concentration de Leau.



Croix gammées à Berlin-Ouest

# Résurgences...

« La preuve que nous n'avons pas utilisé les juifs pour en faire du savon, c'est qu'ils n'étaient pas suffisamment gras », expliquait à ses élèves M. Alfred Endrigkeit, professeur de biologie à Busum, dans le Schleswig-Holstein (R.F.A.). Quant aux chambres à gaz, affirmait ce « pédagogue », elles ne sont que « fables et calomnies inventées par les ennemis de la R.F.A. ».

Un nommé Kurt Fleilhauer, qui secondait M. Endrigkeit, organisait dans le même lycée des simulacres de « sélection » en envoyant les élèves au tableau noir qu'il appelait la « chambre à gaz ».

Si Alfred Endrigkeit a été suspendu de ses fonctions — son assistant, lui, a

# LA FABLE DES SIX MILLIONS

UN tract a été glissé sous l'essuie-glace de ma voiture. Il ne s'agissait point d'un avis de contravention, mais d'une espèce de bilan intitulé benoîtement « La fable des six millions ».

J'aime bien les fables, surtout quand elles traitent de chiffres. J'ai donc lu, sans surprise, car je me doutais depuis longtemps, et cet extrait de l'Europe réelle (38, rue d'Albanie, à Bruxelles) venait à point pour m'en donner la certitude, que les informations sur un prétendu génocide pendant la dernière guerre, en particulier le massacre de six millions de juifs, procédaient d'une fausse interprétation si ce n'est d'un faux calcul, en un mot : de la fable. Et de le prouver, comptabilité à l'appui : en 1939, on dénombrait dans le monde environ 15.000.000 de juifs ; on en dénombrait 13.902.600 en 1945 ; manqueraient à l'appel exactement 1.097.400 personnes ; auquel chiffre il convient d'ajouter, pour être équitable, environ 500.000 individus d'extraction juive nés pendant la guerre, compte tenu de ce que « pour une population soumise à des privations le taux d'accroissement doit avoir été faible » (sic !), soit au total un déficit en vies humaines d'un million et demi, et cela pour « toutes causes » : vieillesse, maladie, bombardements, migrations volontaires, et « pogromes faits par des autochtones que l'armée allemande n'a pas pu empêcher » (textuel !). Si on considère que les « statistiques juives » comportent dans tous les cas « une marge d'imprécision de 10 % », et que le déficit représente tout juste 10 % de la population globale, IL N'Y A PAS EU DE VICTIME.

Il n'y a pas eu de victime. Rien d'insolent dans ce tract, rien qui ressemblerait à de l'excitation à la haine, à de la propagande raciste. Un extrait de compte, aussi net et lumineusement clair qu'un avertissement sans frais envoyé par le fisc. Quoi de plus éloquent que des chiffres ? Comptez les têtes bouclées de vos juifs chéris, comptez-les bien, et vous serez forcés de reconnaître publiquement que la « fable des six millions » est de la pure calomnie. Il n'y a pas eu de victime. Une chance que l'Europe réelle ait été fondée pour nous l'apprendre. Maintenant que la vérité est mise à jour, honni soit celui qui continue à colporter le mensonge. Le tract n'insinue pas qu'il aurait pu y avoir perfidie à propager « la fable des six millions » ; il ne s'élève point contre le noir dessein des survivants d'agacer la mémoire du monde avec cette fable ; il prouve qu'il n'y a pas eu de victime. A vous, lecteur, de tirer vos conclusions et de prendre vos responsabilités.

RENTE chez moi, je me suis mis à rêver sur cette feuille. Les fables ont ceci de bien qu'elles entraînent à l'affabulation. J'ai donc rêvé que l'Allemagne comptait en 1933 une population de soixante millions d'âmes, dont 97,3 % s'étaient déclarées pour le national-socialisme hitlérien, ce qui donnait 58.380.000 nazis bon teint ; en 1945, en fouillant à fond l'Europe et l'Argentine, nous eussions été en peine d'en retrouver un seul. Cette fois, nous ne sommes plus dans la fable, nous abordons la cruelle réalité. 58.380.000 citoyens de pure souche aryenne ont été anéantis à la surface du globe, et personne ne semble en avoir fait cas. Cela est à peine croyable ! Les véritables victimes de cette guerre immonde, les voici enfin désignées. On ne sait pas assez, et on ne l'a pas assez dit, que des bandes armées juives opérant nuitamment et clandestinement se sont acharnées sans répit et sans pitié sur un peuple laborieux et paisible qui ne demandait qu'à cultiver Hitler en paix pour le bonheur de l'humanité entière. le réduisant en quelques années de 58.380.000 âmes à zéro. Tel est le bilan atroce, présentement exposé en pleine lumière. Où sont les 97,3 % de nazis que, même avec une imprécision de 10 %, on dénombrait en 1933 ? Pffuitt ! Réduits en cendres ! Cinquante-huit millions et trois cent quatre-vingt mille personnes manquent ici à l'appel. Comparée à l'énormité de ce chiffre, la « fable des six millions » n'est plus de la fable, c'est de la bagatelle. D'autant qu'il n'y a pas eu de victime, hormis, peut-être quelques maladroits qui se sont laissés égorgés sans que l'armée allemande eût été en mesure de les protéger, tellement c'était vite fait.

Les « historiens », « démographes » et « sociologues » qui collaborent à l'Europe réelle n'ont pas choisi le parti de la facilité, cela est évident. Œuvrer pour que la vérité éclate est une tâche aussi ardue que noble. Je ne sais qui subventionne cette publication qui a élu domicile à Bruxelles, et qui a réglé la note pour les tracts distribués par des contractuels d'un genre nouveau. « La fable des six millions » a dû en absorber quelques-uns, de millions, fussent-ils anciens. Mais pourquoi, tout de suite, parler d'argent ? On reconnaît bien là ces viles préoccupations auxquelles la croisade nazie n'a pas réussi à mettre un terme. J'aimerais cependant faire savoir aux commanditaires de l'Europe réelle qui montrent le bout de leur oreille, comme je montre le mien, qu'il n'est peut-être plus de bon ton, dans cette Europe qui essaie de se faire, de rappeler les 58.380.000 nazis disparus, comme il n'est pas de bon ton de douter de la fable des six millions, fable si chère au monde juif et même non juif survivant ; et si d'aucuns se mettent à manquer de tact, je vais m'y mettre aussi, terriblement.

Herbert LE PORRIER.

Berlin et Wiesbaden, les croix gammées et les inscriptions nazies souillent les murs, des cimetières juifs sont profanés, comme à Bamberg l'été dernier. Mais, précise l'hebdomadaire « Zeit » de Hambourg, « Bamberg n'est qu'un exemple parmi d'autres. Ici il s'agissait d'un acte antisémite. Derrière tout cela, se cache beaucoup plus, la haine en général. Si aujourd'hui, ce sont (encore) les juifs, demain, cela pourrait être les communistes, les noirs ou quiconque encore. Il existe une hystérie de la haine qui recherche toujours de nouvelles victimes. »

Des lettres anonymes contenant des menaces de mort, de tortures, de violences, sont adressées à tous ceux, hommes politiques, journalistes, écrivains, ecclésiastiques et démocrates de la R.F.A., qui essaient de régler pacifiquement les problèmes de la frontière Oder et Neisse et de l'Allemagne en général.

Tout en ne mettant pas en doute les efforts de la police et de la justice dans la recherche des coupables, le « Düsseldorfischer Volkszeitung » (R.F.A.) s'étonne que celles-ci n'interviennent pas là où s'étaient publiquement le racisme et le militarisme, et n'interdisent pas des journaux tels que « Der Landser » (le Poilu) ou le « National und Soldaten Zeitung » qui a publié un article virulent intitulé « La juiverie mondiale ».

Ces manifestations fanatiques et nationalistes ne sont pas des symptômes isolés ou le fait « de jeunes excités », comme le voudrait la version officielle.

« Elles sont la conséquence logique, poursuit le « Düsseldorfischer Volkszeitung », d'une politique qui a permis au commentateur des lois raciales de Nuremberg, Hans Maria Globke, de devenir secrétaire d'Etat à la Chancellerie, aux anciens S.S. et hommes de la Gestapo de réintégrer les services de renseignements fédéraux... à un ancien procureur nazi de diriger le centre de documentation sur les crimes nazis à Lubwigsbourg, etc., etc... »

pris la fuite — combien d'enseignants, ex-nazis, continuent en toute impunité à intoxiquer l'esprit des enfants ou des étudiants dont ils ont la charge, tel cet autre professeur, titulaire à l'Ecole supérieure d'économie de Nuremberg, qui enseignait jadis à l'université allemande de Prague et qui aujourd'hui loue « l'éminent rôle dirigeant des peuples et individus nordiques », préconisant comme un « droit » l'extermination des « juifs et des slaves ».

La renaissance de l'idéologie et des pratiques nazies ne se manifeste pas seulement dans le domaine de l'enseignement, mais se traduit fréquemment dans la vie quotidienne.

De Kiel à Munich, en passant par

# RACES ET MALADIES MENTALES

EN 1920, deux années après la fin de la première grande guerre mondiale, Paris avait accueilli et conservait encore des exemplaires de toutes les races du monde. Au cours des années 1914-1918, les armées alliées avaient recruté des soldats en Asie, en Afrique Noire, en Océanie, et dans les deux Amériques. Annamites, Chinois, Hindous, Malgaches, Noirs du Sénégal, du Congo, des autres colonies françaises, anglaises et portugaises, Noirs d'Amérique et du Brésil étaient passés par Paris avec les armées. Tous n'étaient pas retournés dans leur pays respectif et beaucoup séjournaient en France. Paris était le lieu de rendez-vous du monde entier.

En 1920, je fus nommé médecin adjoint à l'Infirmierie spéciale de la Préfecture de police. On sait qu'à l'Infirmierie spéciale, 3, quai de l'Horloge, sont amenés les malades mentaux qui, soit sur la voie publique, soit à leur domicile, troublent l'ordre public, ou sont un danger pour eux-mêmes ou la sécurité des personnes.

Nous avons vu passer à l'Infirmierie spéciale des malades mentaux de toutes races; des Français naturellement en plus grand nombre, des Européens et des blancs de toutes nations, mais aussi des indigènes de tous pays, jaunes, noirs de race pure ou des métis.

## PAS DE MALADIE SPECIFIQUE

Or, nous avons alors constaté que quelles que soient la race et la couleur de peau des malades mentaux, il n'y avait pas de maladie mentale spécifique de la race. Nous voyions des maniaques, des mélancoliques, des schizophrènes et des psychoses chroniques, alors beaucoup de paralysés générales, des déments séniles, etc... ; même présentation, mêmes délires oniriques, hallucinatoires ou interprétatifs ; même évolution des maladies. Les maladies mentales existent et ont des symptômes et des évolutions précis. Délires confusionnels, mégalomania-

ques ou de persécution et d'influence avaient le même mécanisme, sinon le même contenu. Celui-ci pouvait différer entre malades de races différentes, comme il diffère entre malades de même race selon les antécédents, l'hérédité, l'éducation, l'instruction, le milieu social et culturel. La superstructure pittoresque pouvait varier, les malades étaient les mêmes. Nous avons accumulé les observations, décidés à publier un travail sur la « Psychiatrie des races » pour démontrer que les maladies mentales sont les mêmes dans toutes les races.

Un des nos élèves nous demanda un sujet de thèse. Nous lui avons proposé ce thème. Il accepta. Nous lui avons confié nos dossiers. Il disparut et nous ne l'avons jamais revu, ni lui, ni nos observations.

Pendant les 28 ans où nous avons été

médecins de l'Infirmierie spéciale, devenue Infirmierie psychiatrique de la Préfecture de police, nous avons continué à recueillir des observations toujours dé-



Par le professeur

**Georges HEUYER**

de l'Académie nationale de Médecine

monstratives avec moins de variétés pourtant dans les races indigènes qu'après cette période qui suivit la guerre de 14-18.



L'inauguration de l'Université d'Abidjan

## LES MEMES MECANISMES

De plus, nous avons voyagé à travers le monde. Nous connaissons, sauf la Roumanie, tous les pays d'Europe, y compris la Russie soviétique et la Pologne, et leurs hôpitaux psychiatriques ; l'Amérique du Nord et le Canada, la plupart des pays de l'Amérique du Sud, l'Afrique du Nord et la Côte d'Ivoire, la Chine enfin. Partout, nous avons visité des asiles d'aliénés. Partout, nous avons vu les mêmes malades, maniaques et mélancoliques, schizophrènes et délirants de toutes formes, classiques, déments infantiles ou séniles. Tous les malades mentaux, de tous pays, de toutes races sont identiques dans leur maladie. Il n'y a pas de psychiatrie des races. Il y a une psychiatrie avec les mêmes maladies, les mêmes symptômes et partout les mêmes traitements. Les contenus des délires peuvent varier selon les pays ; les maladies et les mécanismes des délires sont les mêmes, et dans le monde entier sont employés les mêmes méthodes, les mêmes techniques de traitement, les mêmes médicaments.

En 1950, au Congrès Mondial de Psychiatrie, une exposition de dessins d'aliénés fut particulièrement démonstrative. Quelle que fût l'origine des malades, sur le dessin ou la peinture réalisés, on pouvait faire le diagnostic de la maladie. Un dessin fait par un schizophrène yougoslave était identique dans son expression, dans ses détails, dans ses symbolisations au dessin d'un schizophrène brésilien. On en trouve des exemples dans la thèse faite à cette époque par le Dr Volmat.

Notre dernière expérience est récente. En juillet et août 1965, nous sommes allés en Chine communiste. Avant de partir, nous avons été reçus par l'attaché culturel de l'ambassade de Chine à Paris. Notre voyage organisé par le Collège des sciences sociales et économiques devait être un voyage d'études. Nous avons posé à Monsieur l'attaché culturel des questions concernant les objets particuliers d'études qui nous intéressaient, notamment : quelles sont les maladies mentales que l'on observe en Chine, quelles sont les méthodes de traitement, d'assistance et de prévention ? Monsieur l'attaché culturel nous a répondu très aimablement que depuis la libération, les maladies mentales sont très rares en Chine, si même elles existent. Déjà assurés qu'il ne pouvait en être ainsi, nous lui avons dit que cela nous paraissait impossible, que dans tous les pays du monde, il y a des malades mentaux et partout les mêmes, quelle que soit la race, quelles que soient les conditions sociales. En Chine, nous avons visité très complètement l'hôpital psychiatrique de Shanghai ;

nous avons trouvé les mêmes cyclothymiques, les mêmes schizophrènes, les mêmes délirants chroniques, les mêmes déments qu'en Europe et ailleurs. Les mêmes traitements sont appliqués : cure de sakel, électrochocs, neuroleptiques. A Hang-Tchéou, nous avons visité une très belle maison de santé pour petits malades déprimés, anxieux, insomniaques ; psychothérapie, hydrothérapie et pour ces petits malades, acupuncture, leur sont réservées.

## UNE EXPERIENCE SIGNIFICATIVE

On a voulu décrire comme maladie mentale spéciale l'Amok, de Malaisie, caractérisée par une agitation hallucinatoire avec réactions meurtrières. Elle est due à une intoxication comme celle qui est produite expérimentalement par les champignons hallucinatoires décrits par le Professeur Heim. C'est une confusion mentale avec délire onirique, de même que la confusion cocainique peut être distincte de la confusion alcoolique ; si la symptomatologie pittoresque est différente, la maladie est la même : c'est une confusion mentale onirique.

Il n'y a pas de psychiatrie des races. Il n'y a pas non plus de psychologie des races. Partout, on rencontre les mêmes mécanismes intellectuels accessibles aux mêmes psychométries, les mêmes troubles affectifs, les mêmes conditionnements ; on peut discuter des mécanismes psychanalytiques qui, chez l'enfant, peuvent être différents selon les structures familiales mais les rapports entre enfants et parents, entre maîtres et élèves entraînent des réactions d'imitation et d'opposition qui aboutissent à des déséquilibres affectifs comparables.

Une expérience faite l'an dernier nous a fourni une vérification démonstrative de la psychologie commune à toutes les races.

En janvier 1965, M. le Professeur Huard, Recteur de l'Université d'Abidjan, nous demanda d'assurer à la Faculté de Médecine d'Abidjan, l'enseignement de la psychologie médicale devenu obligatoire dans le programme des études de la première année de médecine. Il fallait, en vingt leçons, enseigner aux élèves de la Faculté Ivoirienne de Médecine, non la psychologie en général, mais la psychologie appliquée à la psychologie médicale pour l'étude du développement de l'intelligence, de la formation du diagnostic médical, des causes psychologiques d'erreur, de la formation des relations affectives, de leur détérioration, des rapports à établir entre le médecin et le malade, et de l'intervention même dans ces relations de la famille et des diverses administrations modernes, comme la Sécurité Sociale.

## DES DIFFERENCES DE CULTURE

Le sujet était nouveau. J'ai accepté de répondre à l'appel de M. le Recteur Huard et de M. l'Ambassadeur de France Raphaël Leygues. Une des objections qui me fut faite avant mon départ de Paris fut celle-ci : comment un professeur français, parisien, peut-il enseigner la psychologie à des Africains, même francophones, dont il ignore les mœurs, les habitudes, en somme la psychologie particulière et raciale. C'était une erreur facile à redresser. La psychologie est devenue une science fondamentale au même titre que la physique, la chimie, la physiologie ; elle peut s'enseigner comme telle à tous les peuples sous toutes les latitudes et les longitudes. La psychologie est devenue une science de mesure et d'expérience. Il y a une psychométrie, une psycho-physiologie, une psycho-sociologie qui peuvent être enseignées sous la même forme dans tous les pays. Les possibilités intellectuelles, les réactions affectives de sympathie, d'antipathie, de colère, de souffrance, d'évasion, ne sont pas sensiblement différentes selon les hommes. Quand il s'agit de psychologie médicale, elle s'applique à l'enseignement de tous les médecins du monde pour expliquer le comportement normal ou pathologique des individus, les maladies fonctionnelles ou lésionnelles de la psychosomatique ou nous l'avons vu, les maladies mentales mêmes.

Il n'y a pas de psychiatrie des races. Il n'y a pas de psychologie des races. Il y a des différences pittoresques selon les pays, selon les cultures. Nous en avons eu la preuve avec nos étudiants africains d'Abidjan auprès desquels les leçons de psychologie médicale ont eu un grand succès. L'expérience fut décisive. Il y a des différences entre les civilisations. Il n'y a pas de différences fondamentales dans la psychologie des hommes de toutes races.

Une conférence de Jean HIERNAUX

## BIOLOGIE et RACISME

TEL était le titre de la conférence faite récemment à la Faculté des Sciences d'Orsay par M. Jean Hiernaux, maître de Recherches au C.N.R.S., chargé d'un cours à la Faculté des Sciences de Paris.

A l'appel du Cercle Culturel Joliot-Curie, de l'Association Générale des Etudiants d'Orsay (U.N.E.F.) et du M.R.A.P., environ 350 à 400 étudiants ont participé à cette conférence-débat, prouvant ainsi combien un problème tel que le racisme intéresse les jeunes, qui, contrairement à ce que d'aucuns affirment, ne négligent pas les grandes questions du moment.

Dès l'heure prévue, les étudiants commencèrent à se presser devant l'amphithéâtre. La plupart d'entre eux avaient apporté un sandwich pour remplacer le repas, qu'ils ne pouvaient plus prendre, la réunion étant organisée à l'heure du déjeuner.

Et ce fut une assemblée dense, qui écouta l'exposé avec une attention soutenue avant de satisfaire à son désir de poser des questions à l'orateur. Il convient, en effet, de rappeler que M. Hiernaux était le directeur scientifique de la conférence réunie en 1964 à Moscou, sous l'égide de l'U.N.E.S.C.O. et dont les participants devaient se prononcer sur les aspects biologiques de la question raciale (1). M. Hiernaux faisait partie des biologistes adversaires de la classification de l'espèce humaine en races. Mais quelles que furent leurs opinions à ce sujet, tous les participants s'étaient accordés sur ce point que « le racisme est l'expression d'un système de pensée fondamentalement irrationnel. La haine et les rivalités raciales se nourrissent de notions scientifiquement fausses et vivent de l'ignorance. Elles peuvent aussi procéder d'idées qui sont scientifiquement fondées, mais qui, déformées ou privées de leur contexte, ont conduit à de fausses inductions ». (2)

Il est donc indispensable de rappeler les idées fondamentales de la biologie des populations humaines, et c'était le but de cette conférence d'Orsay.

Après avoir rappelé l'existence de différences manifestes entre les hommes des diverses parties du globe, M. Hiernaux montra que cela n'est évidemment pas suffisant pour partager l'espèce humaine en races. Une race devant être stable d'une génération à la suivante, les critères permettant sa définition ne peuvent,

a priori, concerner que les caractères héréditaires. Etant donnée une différence, il est avant tout indispensable de rechercher si elle est ou non héréditaire.

Nous savons que les caractères héréditaires se transmettent par les gènes. Or, compte tenu de ceux-ci vont par paires, le nombre de possibilités génétiques correspondant à vingt caractères génétiques est de l'ordre de 3,5 milliards, soit un nombre supérieur à la population actuelle du globe. Les individus étant tous génétiquement différents, une race ne peut être qu'un groupement. Actuellement, la tendance est d'effectuer des groupements naturels : on parle alors de « populations génétiques », mais ce faisant, on définit une unité naturelle mais non une classification. La définition d'une race pourrait être celle d'un groupement de populations suivant des critères génétiques. Mais les critères variant progressivement d'une population à l'autre, il est malaisé de délimiter exactement une race bien tranchée.

Les biologistes pourraient alors espérer opérer, à un moment déterminé de l'évolution, une classification « horizontale » qui refléterait les branches d'un arbre évolutif. Mais cela semble impossible en raison des modalités de l'évolution humaine, car s'il est vrai que « tous les hommes actuels appartiennent à une même espèce, dite homo-sapiens, et issus d'une même souche » (3), la diversification ne s'est pas faite sur le modèle d'un arbre, mais bien plutôt d'un réseau, dans lequel il est impossible de discerner des lignes essentielles.

L'orateur a alors rappelé les quatre facteurs essentiels qui déterminent l'évolution de l'homme. Il a d'abord cité la **dérive génétique**, phénomène relevant essentiellement de la statistique, et ne s'appliquant qu'aux petites populations. Puis le **métissage**, défini comme l'union entre membres de populations génétiques différentes, et qui est à l'origine de l'apparition de caractères intermédiaires. Mais, contrairement aux assertions racistes, les individus portant ces caractères, et qui sont plus souvent hétérozygotes que leurs parents, semblent avoir des « qua-

F. de JOUVENEL

★ Suite page 12

(1) Cf « Droit et Liberté » d'octobre 1964.  
(2) Debetz, « Courrier de l'U.N.E.S.C.O. », avril 1965.  
(3) Point 1 de la Déclaration de Moscou.

« ICI, ON NE SERT PAS LES NEGRES... »

# L'AFFAIRE

AUDITOIRE nombreux et attentif, le mardi 1<sup>er</sup> février, à la 12<sup>e</sup> Chambre correctionnelle de la Seine : le tribunal, présidé par M. Borbore, avait à juger la plainte de cinq Antillais victimes de discriminations raciales à la brasserie « Paris-Londres », près de la gare du Nord.

LES faits datent du 14 septembre 1963. Il y a plus de deux ans. Ce jour-là, un samedi, vers dix-sept heures, deux Antillais, MM. Guery et Boisseron se présentent au comptoir du « Paris-Londres » et demandent deux demi-s de bière. Le jeune barman, Pierre Daniel, manifeste un évident embarras. Il tient conciliabule avec la caissière et un autre serveur, Julien Tantet. Bientôt, il revient et montre aux deux Noirs le menu des repas. « Pour boire, il faut aussi manger », déclare-t-il.

Au bar, se trouvent plusieurs personnes, parmi lesquelles des dirigeants du M.R.A.P., qui, informés des discriminations pratiquées dans l'établissement, étaient venus s'en rendre compte. On leur a servi à boire sans difficultés : de toute évidence, une proposition de manger à cette heure-là équivalant à un refus de servir des consommateurs. Des protestations s'élevèrent : « Pourquoi ne donnez-vous pas à boire à ces hommes ?... » « Ne sont-ils pas comme tout le monde ?... » « C'est du racisme !... »

Le ton monte. Le gérant, Yves Brou, est venu se joindre à la discussion. Agressif, il affirme : « Ici, on ne sert pas les nègres... Nous avons le droit de servir qui nous voulons... »

Entre temps arrivent trois autres Antillais, MM. Mirra, Amboulé et Guerlain. Ce dernier, à deux autres reprises, dans le passé, avait été mis à la porte du « Paris-Londres », où il était entré pour consommer un tilleul-menthe. Le même argument avait été employé : « Nous servons qui nous voulons : charbonnier est maître chez lui... »

Ce 14 septembre encore, sa commande et celles de ses deux amis, formulées dans un silence tendu, se heurtent à un refus catégorique. La démonstration est faite : il s'agit bien de discrimination raciale.

Un militant du M.R.A.P. téléphone alors à la police, d'un autre café. Plusieurs agents arrivent : « Mais c'est inadmissible ! » s'écrie le brigadier, mis au courant des faits. Au commissariat, les cinq Antillais demandent qu'un rapport soit établi : deux de nos amis, Albert Lévy et Joseph Creitz, s'inscrivent comme témoins.

## OU INTERVIENT M. FREY

La plainte des Antillais, soutenue par deux avocats du M.R.A.P., Maîtres Roland Attuly et Fernand Benhaïem, était déposée au Palais de Justice quelques jours plus tard. L'affaire ayant fait quelque bruit, un député, M. Robert Ballanger, posait une question écrite au ministre de l'Intérieur. Soulignant que « ces pratiques racistes, étrangères à l'immense majorité des débiteurs de boissons et aux traditions de notre pays, ne peuvent que ternir notre prestige national », il lui demandait : « 1<sup>er</sup> les moyens juridiques et autres dont il dispose actuellement pour prévenir et réprimer de tels actes de discrimination raciale et de provocation à la haine raciale ; 2<sup>e</sup> ceux de ces moyens qu'il compte mettre en œuvre dans le cas considéré ; 3<sup>e</sup> s'il entend, avec le gouvernement auquel il appartient, demander l'inscription d'urgence à l'ordre du jour du Parlement les propositions de loi réprimant la discrimination raciale et la provocation à la haine raciale déposées, à l'initiative du M.R.A.P., par des groupes parlementaires, dont le groupe communiste. » (Question n° 4.859, du 28 septembre 1963.)

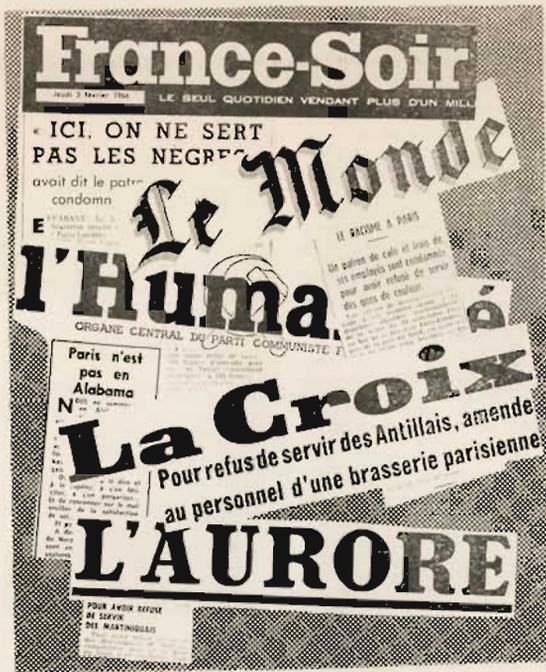
Dans le Journal Officiel du 7 novembre 1963, paraissait la réponse de M. Roger Frey — ou plutôt, une prise de position du ministre, qui avait cru, étrangement, devoir intervenir directement dans cette affaire. Se référant à « l'enquête effectuée », M. Frey présentait ainsi l'incident : « La conduite de deux consommateurs originaires d'outre-mer, qui causaient du scandale dans un café parisien, a amené le gérant à les inviter à quitter les lieux. Peu après leur départ, deux autres clients de même origine entraînaient dans l'établissement et demandaient à être servis sur un ton désobligeant pour le gérant, et ce en présence d'un reporter d'un journal parisien. Pris à leur tour de sortir, ces deux individus se sont retirés, mais ont été remplacés par plusieurs autres, accompagnés d'un photographe de presse dont l'attitude a justifié l'appel de la police... » Il s'est agi, ajoutait le ministre,

non d'un incident provoqué par un geste discriminatoire à l'égard de clients d'une certaine appartenance raciale, mais bien d'une provocation destinée à être utilisée à des fins de propagande. »

## L'ENQUETE ET LES POURSUITES

Comment expliquer cette caution donnée par un ministre en exercice à un gérant de brasserie, et au propriétaire de celle-ci, responsable, en dernier ressort, des ordres données au personnel ? Une telle intervention, s'accompagnant d'une attaque contre les antiracistes, accusés de « provocation », surprend d'autant plus que l'enquête réalisée n'avait comporté jusqu'alors aucun interrogatoire des victimes ni des témoins.

D'ailleurs, dans une lettre du 11 décembre 1963, le Préfet de Police, M. Papon, écrivait notamment au M.R.A.P., qui l'avait alerté : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que le différend qui a opposé le responsable de cet établissement à quatre de ses clients n'a pas échappé à mes services. De plus, M. le Ministre de l'Intérieur m'a saisi de cet incident à la suite de la question écrite posée par M. Robert Ballanger, député, le 28 septembre (...). Des éléments de réponse à cette question ont été fournis par mes soins à M. le Ministre de l'Intérieur, qui lui permettent



Qu'ils s'en souviennent...

de publier sa réponse au Journal Officiel. »

Des « éléments de réponse », soulignons-nous, et non pas le résultat d'une enquête. Encore semble-t-il que, pour M. Papon, l'incident ne puisse être ramené à une provocation, puisqu'il écrit, en terminant sa lettre : « J'ajoute que le débit de boissons incriminé fait l'objet de surveillances spéciales pour éviter, le cas échéant, le renouvellement de semblables incidents. »

En fait l'enquête s'est poursuivie, précise, sérieuse dans les mois qui suivirent. Une confrontation générale eut lieu dans le cabinet du juge d'instruction, avec la participation des cinq Antillais, d'Albert Lévy et Joseph Creitz, du personnel du « Paris-Londres » et du propriétaire, M. Maiffroy. C'est à la suite de cette enquête que les responsables des discriminations ont comparu devant la 12<sup>e</sup> Chambre pour « refus de vente » et « injures publiques », et qu'ils ont été condamnés.

# EST-CE POSSIBLE EN FRANCE ?

Le jugement rendu dans l'affaire du « Paris-Londres » revêt une grande importance par les répercussions qu'il a eues, et qu'il ne manquera pas d'avoir longtemps encore. C'est la première fois, non pas que des discriminations raciales sont exercées à Paris, mais qu'elles trouvent une juste sanction. Cette jurisprudence favorisera les efforts des antiracistes pour mettre fin à ces odieuses pratiques. Les noirs, les Nord-Africains qui en sont victimes, se sentent encouragés à défendre leurs droits et leur dignité : ils sauront qu'il existe des hommes, un Mouvement, décidés à leur apporter un concours fraternel pour faire reculer leurs insulteurs. Il est certain aussi — nous en avons fait l'expérience — que la leçon a déjà donné à réfléchir à quelques propriétaires d'hôtels ou de cafés : nous souhaitons qu'ils s'en souviennent.

par Charles PALANT

Secrétaire Général du M.R.A.P.

PARCE que le procès de la XII<sup>e</sup> Chambre a eu des échos dans la grande presse, beaucoup de Français ont soudain découvert ce mal : le racisme, dont ils ignoraient l'existence parmi nous. Sincèrement indignés par les persécutions et les crimes que la haine raciale engendre en Afrique, aux Etats-Unis, ou ailleurs, nombreux sont nos concitoyens qui, en toute bonne foi, ostiment n'être pas directement concernés. Le livre « Les Français et le racisme », récemment publié par Albert Memmi, P.H. Maucourps et J.F. Held, montre assez, cependant, la profondeur des racines que plongent les préjugés dans notre société comme dans nos esprits. Et il suffit de parcourir quelques numéros de « Droit et Liberté » pour se convaincre de la réalité, de l'actualité de ce problème. Qu'il s'agisse du logement, de l'embauche ou du travail, de fréquentes discriminations placent les immigrés, de couleur ou non, en marge de la vie commune. Quotidiennement, ils se voient brimés, injuriés, parfois frappés. Des groupes fascistes et des journaux

spécialisés s'emploient en permanence à susciter envers eux un climat hostile.

L'ACTION du M.R.A.P., si elle rencontre dans l'opinion publique un puissant soutien venant de tous les milieux, se heurte à une étrange attitude des pouvoirs publics. En contradiction avec les faits les plus patents, l'on s'obstine à affirmer, en haut lieu, que le problème du racisme ne se pose pas. n'a pas à être posé. Le Ministre de l'Intérieur ne croit pas devoir sévir contre les groupes racistes dont les provocations redoublent. Les Parquets s'abstiennent de poursuivre les auteurs de diffamations racistes. Le Garde des Sceaux estime inutile l'adoption de nos propositions de lois pourtant déposées à l'Assemblée par des parlementaires de toutes tendances. On ne compte plus les cas où nos plaintes contre tel journal ou tract raciste ont été purement et simplement classées. Seules des circonstances tout à fait particulières, ont permis la juste condamnation prononcée contre le « Paris-Londres ».

La Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée le 21 décembre dernier à l'O.N.U., fait obligation aux Etats signataires de prendre une série de mesures efficaces contre le racisme dans les domaines législatif et juridique, en matière d'éducation et d'enseignement, d'information et de culture. Nos propositions de lois, comme d'autres suggestions faites par le M.R.A.P. correspondent à ce programme.

C'est dire combien nous souhaitons voir cette Convention promptement mise en œuvre. Elle est, sans nul doute, conforme aux plus nobles traditions de notre pays. Celui-ci s'honorerait, aux yeux du monde, s'il était parmi les premiers à la ratifier, parmi les premiers à l'appliquer pleinement. Est-ce trop demander ?

## LE PROCES

OUVRANT les débats, le président résume les thèses en présence : les cinq Antillais et les deux témoins affirment qu'il y a eu discrimination raciale ; le patron, le gérant et les serveurs déclarent que les Noirs qu'ils



Photo Ellis Kagan.

bre à 17 heures, et qui venaient au « Paris-Londres » pour la première fois de leur vie. « Bien sûr qu'on les aurait servis, s'ils avaient commandé un repas », déclare Tantet, ce qui est un demi-aveu.

Le président félicite les Antillais pour la clarté et la dignité de leurs exposés.

Premier témoin, M. Carpain, est un « contractuel » de la police, d'origine antillaise lui aussi. Il entra un jour au « Paris-Londres » avec Guerlain, plusieurs mois avant les faits soumis au tribunal. « Le patron a dit qu'ici on ne

★ Suite page 10.



Roland Attuly (ci-dessus) a assisté les plaignants au cours de l'instruction. Mais elle n'a pu plaider, pour raison de santé. Ci-contre : devant la 12<sup>e</sup> chambre, trois des plaignants (MM. Mirra, Amboulé et Guery), leurs avocats (M. Elyane Lescar et Fernand Benhaïem) et les témoins (Albert Lévy et Joseph Creitz).

## LE RACISME PRIS SUR LE VIF

A la suite du procès du « Paris-Londres », le 4 février, Radio-Luxembourg, avec le concours du M.R.A.P., a consacré au racisme une partie de son émission « Tout le monde en parle », de Jean-Michel Pedrazzani et Yves Courrière. Nous donnons ici, avec l'autorisation des réalisateurs, la transcription de cette séquence.

Yves Courrière. — Bien sûr, notre réponse à tous est : non, nous ne sommes pas racistes. La preuve : vous voyez dans nos universités, le nombre de Noirs et de jaunes qui étudient sous la direction de nos professeurs. De nombreux Noirs américains sont venus s'installer en France. Et en particulier des intellectuels. Bref, la France a toujours été et continue d'être le pays de la liberté. C'est vrai. Mais que ceux pour qui le racisme est intolérable ne s'endorment pas de belles paroles. Ecoutez attentivement ce reportage. Un étudiant africain (1) de nos amis va entrer dans un hôtel dont la tenancière est signalée comme raciste. Notre reporter, Jean-Robert Cherhif suivra. Ils ont, l'un et l'autre un micro caché. Dans une voiture, à une centaine de mètres de là, un magnétophone tourne. Ecoutez.

### Dans un hôtel parisien

Étudiant africain. — Bonjour, Madame, Auriez-vous une chambre, s'il vous plaît ?

— Pour ce soir, c'est complet.

Étudiant africain. — Je vous remercie, Madame...

J.-R. Cherhif. — Est-ce que vous auriez une chambre pour ce soir ?

(1) Il s'agissait de notre ami Pierre Conla, attaché culturel du M.R.A.P.

★ Suite page 14.

## Ce qu'en pensent les syndicats

Nous avons demandé ce qu'ils pensent de l'affaire du « Paris-Londres » aux responsables des trois syndicats (C.G.T., C.F.D.T., C.G.T.-F.O.) des Employés d'Hôtels, Cafés, Restaurants et Brasseries de la région parisienne. Voici ce qu'ils nous ont répondu.

### « Une nouvelle mise en garde »

Lorsque des discriminations racistes sont pratiquées dans un café, c'est évidemment sur ordre de la direction. C'est donc le patron qui est responsable. L'employé, s'il refuse, risque de perdre son travail, et celui représenté de sa part un certain courage. Il est clair que dans un cas pareil notre syndicat ne peut que lui apporter un soutien sans réserve.

Il y a quelques années, les employés d'une brasserie du Quartier Latin nous ont fait savoir que, pour écarter les Noirs, ils avaient l'ordre de leur faire payer les consommations plus cher qu'aux autres clients. Notre intervention a amené le patron à revenir sur cette décision.

Nous protestons également lorsqu'un patron refuse d'embaucher des employés noirs et surtout algériens. Cela se présente souvent, et il y a, parmi les 500 plongeurs en chômage à Paris au moins 450 Nord-Africains.

Nous ne sommes pourtant pas en Amérique ! Après l'affaire du « Paris-Londres », nous publierons une nouvelle mise en garde dans notre journal professionnel.

Roger BONNET, Secrétaire général du Syndicat C.G.T.

### « Que tout le monde soit averti... »

Je dois d'abord vous affirmer l'entière adhésion de notre syndicat à l'action que mène le M.R.A.P. contre le racisme.

Nous nous félicitons de l'existence d'un tel Mouvement qui peut nous aider à informer plus exactement nos adhérents de la réalité quotidienne du racisme. Car l'information qui joue un rôle important dans ce domaine est

★ Suite page 10.

# LES FANATIQUES

Le racisme en France ? Pour le découvrir, il suffit de s'arrêter devant un kiosque à journaux... Voici « Minute », dont aucun numéro ne paraît sans un article sur « l'invasion algérienne » ou les « crimes algériens ». Voici « Europe Action » qui, dans un style aux prétentions doctrinales, se pose en « far de lance » de la « race aryenne » menacée. Et « Défense de l'Occident », où Bardèche prône la recolonisation de l'Afrique... Ou encore « Europe Réelle », ce torchon antisémite imprimé en Belgique. Et aussi « Charivari », organe officiel de l'O.A.S. Et de plus anciens, comme « Rivarol », « Aspects de la France », « Nouveaux Jours », « Ecrits de Paris », etc., qui distillent d'une colonne à l'autre le mépris et la haine du juif, du noir, de l'Arabe à propos de tout et de rien... Sans parler des campagnes bellicistes de « Carrefour » contre les « périls » de diverses couleurs. Ni de ces quotidiens qui savent si bien, par le choix des informations et la présentation des titres susciter la peur de « l'étranger » quel qu'il soit. On a peine à croire que cette presse spécialisée, dont le tirage total se chiffre en centaines de milliers d'exemplaires, puisse paraître librement, se diffuser sans encombre dans la France de 1966...

Regardons-y de plus près.

## Les sectateurs d'Abraham et de K. Marx

La grande affaire pour « Europe Action » de février, c'est l'« Indépendance » de la Rhodésie, car selon son collaborateur Saint-Loup, « la cause de Smith est celle du monde blanc ». Un Comité France-Rhodésie a été créé, que préside, justement, ce Saint-Loup, autrement dit Marc Augier, plus connu pour ses exploits dans la Waffen S.S. Cet hitlérien fanatique a publié naguère un livre intitulé « Les Volontaires », si scandaleux qu'il a été saisi à la suite des protestations qu'il avait soulevées. Encouragés par ce patronage, les groupes de la Fédération des Etudiants Nationalistes ont édité à Aix-en-Provence, Brast, Marseille, Montpellier, Grenoble, Lyon, Strasbourg, des tracts proclamant leur solidarité avec les champions de l'apartheid. A Lyon, ils ont manifesté devant le consulat britannique aux cris de : « Halte au racisme noir ! »

Bien entendu, en Rhodésie comme ailleurs, le racisme ne saurait être que noir, et c'est être raciste que réclamer pour les noirs des droits égaux à ceux des blancs. Le « directeur politique » de « Europe Action », Dominique Venner, explique dans une autre page que « les masses de couleur augmentent autour en nombre qu'en haine pour l'homme blanc ». Ce qui a permis à l'Europe « son expansion civilisatrice », c'est, ajoute-t-il, son « ethnic blanche ». Or, on veut nous « imposer un style de vie métissé ». D'où la nécessité d'une lutte contre les « immigrants algéens ». « Tous les conflits actuels sont nationaux ou raciaux », renchérit François Brigneau. « La race blanche a aujourd'hui un devoir à accomplir. Pour qu'elle puisse assumer sa mission elle doit prendre conscience d'elle-même. » Et Jean Mabire, le rédacteur en chef, auteur d'un livre à la gloire de Tixier-Vignancour, vitu-père « des sectateurs d'Abraham et de Karl Marx (qui) osent parler de liberté, alors qu'ils veulent nous voler jusqu'à notre âme, avec la couleur de notre peau, nos trésors de pierre, les légendes de nos batailles et de nos travaux, les pas de nos pères sur toutes les routes du monde ». Il faut moins que cela pour justifier une croisade !

## Du moindre fait divers...

La « menace » qui pèse sur les blancs, elle se concrétise dans les agissements, en France, de cas « allogènes » qui, à lire la presse raciste, passerait leur vie à commettre des agressions. « Des violents », titre « Europe Action ». Que la plupart des violents soient commis, selon les statistiques, par des criminels « bien de chez nous »,

cela importe peu : « Du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... au droit de disposer de la femme des autres », il n'y a, évidemment, qu'un pas, et « Europe Action » le franchit sans hésiter. Les perspectives sont d'ailleurs, d'autant plus inquiétantes que « chez nous, le criminel allogène a droit à tous les égards. On ne le punit que pour la forme. Sinon ce serait faire preuve de racisme »...

Cette infâme campagne visant à affoler l'opinion par l'exploitation éhontée du moindre fait divers, François Brigneau la poursuit systématiquement dans « Minute », où il est rédacteur en chef-adjoint, après avoir occupé les mêmes fonctions à « Rivarol ». Sous le titre : « L'invasion algérienne continue », « Minute » du 3 février s'en prend aux bidonvilles de la banlieue parisienne, non pour s'indigner du sort fait aux malheureux qui sont contraints d'y vivre, mais pour diriger contre eux l'hostilité, puis la violence. « C'est un véritable foyer d'épidémies et de crimes aux portes de Paris » peut-on lire dans cet article, où la dénonciation de la « pègre algérienne redoutable » n'est, comme d'habitude, qu'un prétexte pour jeter le discrédit sur l'ensemble d'une communauté laborieuse.

Dans un précédent numéro (31 décembre) « l'invasion » des travailleurs algériens était décrite en ces termes d'Apocalypse : « Ce sera la prolifération des bidonvilles, l'invasion de nos rares hôpitaux, la mise



Dans les couloirs du métro Photo Ellis Kagan.

à sac de notre sécurité sociale, l'extension du chômage, et nos rues de plus en plus livrées à cette pègre dont Boumediène se débarrasse pour nous gagnerer ». « Les Français, conclut théâtralement « Minute », n'acceptent jamais la France algérienne ! »

## Un manifeste « social-raciste »

Répondant naguère à une démarcation du M.R.A.P., le ministre de l'Intérieur affirmait que les journaux racistes imprimés à l'étranger étaient interdits en France (1). Or « L'Europe Réelle », éditée à Bruxelles, est affichée (entre autres) dans des kiosques parisiens, et l'on peut difficilement imaginer faillite plus raciste et antisémite que ce « périodique de combat pour un nouvel ordre européen », dont l'un des sous-titres est le mot d'ordre : « Défense de la race ».

La haine est à chaque page, à chaque ligne du dernier numéro (janvier 1966), comme des précédents. Au Quartier Latin « la proportion des métèques n'a jamais été aussi grande », est-il écrit dans un article rempli d'insultes à l'égard des étudiants africains. Rassemblant dans une forme particulièrement grossière les thèmes habituels de ce genre de publications, « L'Europe Réelle » écrit : Nous sommes à une époque où l'Arabe, le Nègre et le Juif sont ROIS (...) Leur entreprise ne tient le coup que grâce à l'habile propagande financée par le judéo-capitalisme (...) Nous lutterons jusqu'à

la victoire contre le mélange des races. Pour la défense de notre civilisation. En un mot, nous refusons la décadence. »

Ailleurs, les rédacteurs se prononcent « contre le judéo-capitalisme, le bolchevisme et la démocratie décadente ». Ils énumèrent « les différents moyens employés par nos ennemis (les juifs) pour affaiblir moralement et physiquement notre civilisation ». Ces moyens sont : « la presse pourrie, refuge et chasse-gardée des intellectuels juifs » ; le tiers « le divorce » ; l'alcoolisme puisique « l'état juif augmentant autant qu'il le peut les débits de boissons » ; les drogues pharmaceutiques et les stupéfiants ; l'avortement ; le banditisme, résultant de « l'adoration du dieu juif numéro 1 : l'argent ». Cette liste, est-il précisé, « n'est pas limitative ».

Dans une autre page encore, on recommande au lecteur un « Manifeste social-raciste » qui vient de paraître en Suisse et auquel la « Commission idéologique du Nouvel Ordre Européen » a donné son approbation.

Il y aurait de quoi rire si de semblables élocubrations n'avaient pas déjà mené à quelles extrémités elles peuvent conduire. Ceux qui les propagent ont l'habitude de dénoncer, démagogiquement, des injustices ou des plaies sociales parfois réelles. C'est l'interprétation qu'ils en apportent qui est fautive, substituant aux données économiques, sociales et politiques, de prétendus complots ou conflits fondés sur l'origine raciale ou religieuse. Ainsi ils peuvent parvenir, en période de crise aiguë, à entraîner des troupes fanatisées dans des actions criminelles, comme celles qui, naguère, ont fait des millions d'innocentes victimes. Que cela continue plus de 20 ans après la victoire, sur le nazisme, on ne peut, à vrai dire, qu'en être indigné.

## Des menées intolérables

Et ces gens-là s'organisent ! « Nous pouvons signaler, écrit « L'Europe Réelle » qu'un peu partout en France, de petits groupes se forment afin d'assurer la diffusion de notre journal, notamment à Tours, à Poitiers, pour Paris, nous avons de grands projets. » Ailleurs, ce sont les commandos de la Fédération des Etudiants Nationalistes, ou les Comités d'Europe Action — qui mènent activement campagne pour Tixier-Vignancour. Ou le mouvement Action Occident, qui annonce « la sortie d'un nouvel organe nationaliste » dirigé par Pierre Sidou, ancien animateur du Mouvement Jeune Nation (2). C'est aussi le Parti Proletarien National-Socialiste, dont le Führer, Jean-Claude Monet, annonce la publication prochaine d'un nouveau « Mein Kampf », grâce aux fonds qu'il reçoit, paraît-il, du nazi anglais Colin Jordan et de son égérie Françoise Dior.

Sans exagérer l'importance de cette agitation, on ne peut cependant tenir pour négligeables les tracts racistes et antisémites diffusés un peu partout à travers la France, les graffiti injurieux ou menaçants, les croix celtiques et les croix gammées qui prolifèrent sur les murs de nos villes ou dans les couloirs du métro (3), les réunions tenues par « Europe Action » sous le couvert de la campagne présidentielle, les commandos constitués et entraînés par différentes formations racistes, le libre parution enfin de tant d'hebdomadaires et de mensuels qui n'ont d'autre objet que d'entretenir les préjugés, la mésestime et les heurts entre groupes humains.

De tels faits sont inadmissibles. Tout citoyen conscient de ses responsabilités, soucieux de la dignité de notre pays, se doit de soutenir l'action poursuivie pour faire échec au racisme.

Louis MOUSCRON.

(1) Voir la brochure « Les racistes contre la République », supplément à « Droit et Liberté », N° 247.

(2) Un tract d'Action Occident écrit que « La reconquête de l'Afrique doit être le créneau qui attirera les peuples d'Europe ».

(3) Nous avons cité dans notre dernier numéro des graffiti, affichettes, tracts racistes et antisémites signalés à Lille, Nîmes, Paris et sa banlieue, Sochaux, Lyon. Des tracts tous aussi pernicieux ont également été diffusés à Dijon et à Marseille.

# Le procès du « Paris-Londres »

★ Suite de la page centrale

sert pas les petits noirs », déclare-t-il. Et comme ils insistent pour être servis, il leur fut répondu que « charbonnier est maître chez lui ».

M. Carpain dit son amertume : « J'ai été vexé... C'est la première fois qu'une pareille chose m'arrivait. »

## Le rôle du M.R.A.P.

Notre rédacteur en chef, Albert Lévy, est maintenant à la barre :

« Nous avions été informés, dit-il, des discriminations inadmissibles pratiquées dans ce café. Et comme notre Mouvement, qui a pour but de s'opposer au racisme, n'agit pas inconsidérément, quelques dirigeants ont tenu à aller se rendre compte sur place. Lorsque le garçon a présenté le menu à MM. Guéry et Boisseron, ces deux personnes pouvaient réagir de façons différentes : ou bien subir passivement l'affront et se retirer, ou bien protester — c'est ce que le gérant ou le propriétaire appellent « faire du scandale ». Loin d'être une « provocation », notre présence a contribué à éviter des incidents fâcheux, qui auraient pu se produire ce jour-là ou à d'autres occasions.

« Nous avons espéré jusqu'au bout que nos interlocuteurs entendraient raison, que nous parviendrions à les convaincre (comme c'est arrivé dans d'autres cas semblables) que de telles pratiques étaient indignes d'eux et indignes de notre pays. »

Il précise encore qu'à aucun moment, pendant la discussion, ni le gérant, ni la caissière, ni les serveurs n'ont fait état pour se justifier d'incidents qui se seraient produits dans l'après-midi avec d'autres Noirs : c'est plus tard que cette thèse a été avancée.

« Nous n'avons eu d'autre but, poursuit-il, que de servir la Justice. Puisque le gérant affirmait qu'il avait « le droit » de ne pas servir les Noirs, nous avons appelé nous-même la police, pour qu'il y ait un rapport, et nous nous sommes inscrits pour venir témoigner devant le tribunal. Les photos qui ont été prises, à notre demande (et qui sont versées au dossier) confirment la présence des différentes personnes citées dans ce même dossier. » Et il conclut : « Notre souci n'était pas de propagande. Nous avons été indignés, et, comme c'est notre rôle, nous sommes intervenus pour faire cesser des faits scandaleux. La propagande, à nos yeux, c'est tout autre chose : c'est la diffusion, par tous les moyens possibles des idées qui favorisent la compréhension, la fraternité entre tous les hommes... »

## « Après tant de souffrances... »

A son tour, Joseph Creitz, rappelle les faits avec précision : « J'ai cru tout d'abord, déclare-t-il, qu'il s'agissait d'un malentendu. Puis, quand j'ai vu qu'il n'y avait pas de doute possible, j'ai été indigné qu'après tout ce que nous venons de souffrir, le racisme puisse encore exister contre qui que ce soit. J'étais venu constater un fait, mais j'aurais souhaité que cela soit faux. Nous avons insisté auprès du gérant : « Servez ces Messieurs, et nous partirons aussitôt... » Mais puisqu'il refusait, nous avons tenu à appeler la police. »

Joseph Creitz s'étend ensuite que les prévenus fassent état d'incidents provoqués une autre fois par un ou deux Noirs, pour justifier leur refus de servir TOUS les Noirs : « Ce n'est pas, s'écrie-t-il, parce qu'un Auvergnat a fait du scandale dans un café que l'on refuse de servir tous les Auvergnats. »

## Des hommes à part entière

M<sup>e</sup> Elyane Lascar, qui remplace M<sup>e</sup> Rolande Attuly, souffrante, est la première à plaider. Elle souligne l'attitude digne des Antillais, dont la sincérité, « le désir d'être à la hauteur de leur tâche civique, permettent à la vérité de se manifester de façon éclatante, et qui n'ont

pas hésité, pour cela, à perdre une journée de travail. » En face, ce ne sont que faux-fuyants, contradictions ; le patron du « Paris-Londres », M. Maffray n'est pas venu. En présentant le menu, son gérant et ses employés n'ont pas osé manifester ouvertement les discriminations qu'ils étaient chargés d'appliquer. « S'ils avaient fait, depuis, amende honorable ; s'ils disaient : « Nous ne faisons qu'exécuter des ordres, mais nous condamnons le racisme », alors nous nous montrerions plus compréhensifs à leur égard. »

« Vous avez à prendre un jugement important, dit encore M<sup>e</sup> Elyane Lascar, s'adressant aux juges. On commence par la sélection, on continue par la ségrégation, et on finit par le camp de concentration. Vous devez rendre un jugement qui sanctionnera définitivement l'attitude écœurante qui consiste à discriminer entre une certaine humanité et une autre humanité parce qu'elle n'a pas la même couleur. »

Soulignant que les cinq Antillais se sont conduits correctement, elle demande enfin que la décision du tribunal « leur permette de se considérer comme des citoyens, des hommes à part entière ».

## « La provocation, c'est le racisme »

Minutieusement, M<sup>e</sup> Fernand Benhaïem, reprend les faits pour prouver la double culpabilité des prévenus, qui doivent être condamnés à la fois pour refus de vente et injure raciale. Il demande que le propriétaire, qui a donné les ordres soit plus sévèrement sanctionné que le gérant, et celui-ci plus que les serveurs, notamment le jeune Daniel, qui n'a pas eu l'attitude agressive des autres.

Il oppose les unes aux autres les thèses successives de Maffray, Brou et leurs subordonnés, au cours de l'enquête. Une première fois, Brou n'avait-il pas déclaré à un journal qu'il « ne travaillait qu'avec des habitués » ?

Et il souligne, au terme de son analyse que l'intervention du Ministre de l'Intérieur, se fondant sur une enquête à peine commencée, s'avérait « pour le moins hâtive ».

« Devant ces discriminations, déclare-t-il, l'étonnement des témoins, notre étonnement à tous qui sommes ici, est profondément rationnel : car c'est le racisme qui est irrationnel. Le scandale ne vient pas de ceux qui le dénoncent. C'est le racisme lui-même qui constitue un scandale, qui provoque au scandale. »

Le Procureur intervient ensuite brièvement. C'est pour préciser que le patron d'un café, « responsable de l'ordre dans son établissement », peut en expulser les clients qui provoquent des troubles ou qui sont ivres. « Mais en aucune façon la couleur de la peau ou l'origine ne peut justifier une telle mesure... » « Cela ne doit pas exister ! » s'écrie-t-il. « Et si même on admet que des incidents s'étaient produits auparavant avec M. Guerlain, il est clair que les deux premiers Antillais qui sont entrés devaient être servis. Si, parmi les Noirs, comme dans tous les groupes humains, il y a des gens qui ne sont pas intéressants, on doit les distinguer des autres, on ne peut pas les confondre tous dans une même réprobation. »

## Le jugement

Après la plaidoirie de M<sup>e</sup> Bensimon, qui reprend les thèses de ses clients, l'audience est suspendue. En fin d'après-midi, la décision est communiquée :

POUR REFUS DE VENTE, le patron, Maffray, est condamné à 2.000 francs d'amende ; le gérant Brou à 1.000 francs ; le barman Daniel à 500 francs avec sursis.

POUR INJURES PUBLIQUES ENVERS PARTICULIERS, Brou et Tantet sont condamnés chacun à 500 francs d'amende. Les cinq Antillais, déclarés recevables, obtiennent le franc de dommages et intérêts qu'ils réclamaient.

Maffray, Brou, Tantet et Daniel sont condamnés solidairement aux dépens.

## Une riposte à la propagande raciste :

# « L'ACTION DE CENTAINES DE MILLIERS DE METALLURGISTES »

La diffusion récente de tracts racistes visant à toucher particulièrement les travailleurs suscite dans les syndicats des réactions dont il convient de se féliciter.

L'un de ces tracts, dont nous citons des extraits dans notre dernier numéro, avait été, selon nos informations, distribué chez Peugeot, à Sochaux. L'Union départementale des Syndicats Confédérés du Doubs (C.G.T.), a fait une enquête sur place, d'où il semble résulter que la distribution a été certainement très limitée.

Mme Germaine Guillé, secrétaire de la C.G.T., nous écrit, d'autre part à ce sujet : « Je suis convaincue que les travailleurs lui ont réservé le sort qu'il méritait et que nos militants ne manqueront pas d'en dénoncer le caractère fasciste et le scandale que constitue l'activité permise à ces groupuscules par les pouvoirs publics. »

De son côté, la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie (C.G.T.) a rendu publique une déclaration de son Comité Exécutif Fédéral où il « élève la plus énergique protestation envers les agissements de groupes factieux semblant bénéficier de la mansuétude des pouvoirs publics ».

« En effet, poursuit ce texte, le Comité Exécutif Fédéral a été informé que ces groupuscules, aux appellations diverses, se livrent par voie de tracts et d'affiches, dans des localités, des entreprises, à une odieuse propagande raciste dirigée contre les travailleurs algériens ou sur une base antisémite. Leur prose reprend les pires « théories » nazies, incitant à la haine et à la peur.

« Ces éléments troubles, liés pour plusieurs à des groupements fascistes avérés comme « Europe Action » et les

« Comités Tixier-Vignancour », soutenus par des feuilles du même type, comme « Ricarol » et « Minute », visent par leurs agissements, à créer de toutes pièces une agitation malsaine destinée à dresser les uns contre les autres les travailleurs français et algériens, et à fomenter des incidents de toute sorte. »

« Le Comité Exécutif de la Fédération, peut-on lire encore, exige, au nom de centaines de milliers de métallurgistes qui lui font confiance que les pouvoirs publics prennent les mesures qui s'imposent pour mettre ces groupements factieux hors d'état de nuire tant à l'ordre public qu'à l'honneur de notre pays.

« Dans cet esprit, le Comité Exécutif demande à ses organisations : U.S.T.M., Syndicats, sections syndicales, de ne tolérer en aucun cas de tels procédés, en les dénonçant parmi les métallurgistes, en organisant la riposte de masse, afin d'obliger les pouvoirs publics à prendre les mesures qui s'imposent. » Il s'affirme « persuadé que les métallurgistes, fidèles aussi bien à leurs traditions de fraternité et de solidarité, qu'à celles du combat antifasciste, ne permettront pas le développement de cette agitation factieuse. »

Cette déclaration a été adressée au Président de la République. En la communiquant au M.R.A.P., le Secrétariat de la Fédération écrit :

« Comme vous le verrez, cette déclaration engage nos organisations à ne tolérer en aucun cas cette campagne raciste, et il sera donc pris pour chaque cas concret, des mesures de protestation et d'action. »

« Nous vous serions reconnaissants si, de votre côté, vous voulez bien continuer à nous informer, si cela s'avérait nécessaire. »

## UNE LETTRE DE M. BOULLOCHE maire de Montbéliard

Dans une lettre adressée à notre ami le Dr Hirsch, le maire de Montbéliard, M. André Bouloche, qui avait été alerté au sujet des tracts racistes diffusés à Sochaux, précise, après enquête, que la distribution a été probablement très limitée. Il ajoute toutefois :

« Je partage l'émotion de votre Association devant la teneur d'un tel document, de nature à réveiller puis à exploiter des sentiments particulièrement vils. »

« Il y a lieu, écrit encore M. Bouloche,

de rester extrêmement vigilant sur ces questions, et je me ferai un devoir d'intervenir chaque fois que des informations concernant la Ville ou le District de Montbéliard me seront communiquées par vos soins sur ce sujet.

« Le caractère néfaste de la propagande raciste ou antisémite n'est en effet plus à démontrer, et je serai toujours à vos côtés pour la combattre chaque fois que la nécessité s'en fera sentir. »

## Actes de vandalisme contre des synagogues

S'agit-il d'une action coordonnée ? Nos signalements dans nos derniers numéros que des croix gammées et des inscriptions antisémites avaient été peintes, à la fin de l'année, sur la façade de la synagogue de Lille. Quelques mois plus tôt, c'étaient les synagogues de Neuilly-sur-Seine et de Thionville qui étaient visées par les vandales néo-nazis. Dernièrement ils ont sévi dans le Midi. Sur la synagogue d'Avignon, l'ins-

cription « Les juifs au four ! » accompagnait les croix gammées. A Cannes, les agresseurs, pénétrant dans les jardins de la synagogue, ont brisé avec un outil métallique des vitraux anciens très précieux.

Dans tous les cas cités, les communautés juives, profondément émuës, ont porté plainte auprès des autorités. Ces plaintes n'ont eu jusqu'à présent aucune suite.

## Ce qu'en pensent les syndicats

★ Suite de la page centrale

d'autant plus difficile à assurer que nous travaillons dans un milieu peu organisé sur le plan syndical : nos adhérents, qui se recrutent dans des petites et moyennes entreprises, sont souvent très isolés.

D'autre part, s'il est facile de se prononcer unanimement pour l'intégration aux Etats-Unis par exemple, il est absolument nécessaire que tout le monde soit averti que ce même problème se pose aussi en France.

C'est pourquoi je le répète encore une fois, nous sommes prêts, nous Syndicat C.F.D.T. des Hôtels, Cafés, Restaurants, Brasseries, Cantines de la région parisienne, à vous apporter notre entière collaboration afin que cessent toutes les discriminations dont sont victimes les gens de couleur dans des établissements français.

Gilbert LAUBE,  
Secrétaire général du Syndicat C.F.D.T.

## « Contre cet état de choses »

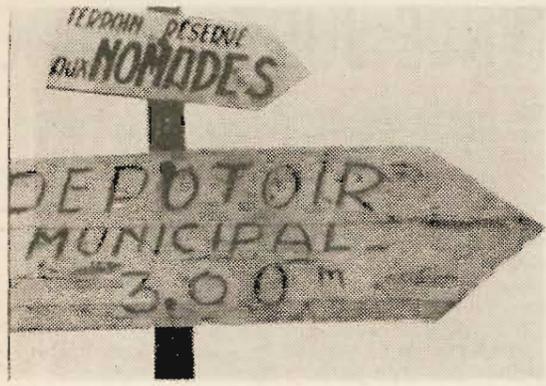
Le Syndicat Force Ouvrière des Employés d'Hôtels, Cafés et Restaurants de la région parisienne, ayant appris par la presse que certains établissements pratiquaient des discriminations raciales, s'élève contre cet état de choses et approuve la campagne menée par le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix.

D'autre part, le Syndicat accepte dans ses rangs, en leur apportant son complet appui, toutes les personnes, quelle que soit leur couleur, leur confession ou le parti auquel elles appartiennent, sans aucune discrimination.

R. BUREAU,  
Secrétaire général du Syndicat C.G.T.-F.O.

**SIMMONS**  
Prêt à Dormir

EN VENTE dans toutes les bonnes Maisons de Literie et d'Ameublement et les grands Magasins.



# LES GITANS SONT-ILS DES HOMMES ?



## Au nom de l'hygiène et de la salubrité...

DANS son numéro d'octobre 1965, Etudes Tsiganes publie une revue de presse fort significative des problèmes que pose aux Gitans la ségrégation de fait dont ils sont victimes. Voici quelques-uns des extraits cités :

● « Sans doute certains prétendent-ils qu'une certaine durée de séjour dans une commune déterminée est nécessaire aux sans-domicile-fixe pour se marier. Mais Cavaillon va-t-il devenir la commune des candidats au mariage ? Bien sûr, les sentimentaux y trouveront leur compte, mais la majorité des Cavaillonnais n'est sans doute pas sentimentale car, si nous en croyons les réactions, de nombreux lecteurs indifférents à la connaissance de leur avenir, mais jaloux de leurs poulaillers et insensibles au pittoresque, ne voudraient pas que la populaire chanson soit parodiée : « Où vas-tu Gitan ? Pas à Cavaillon, de grâce ! » (*Le Provençal*, 28 mai 1965).

● « Procès-verbal a été dressé, à Ville-neuve-les-Avignon contre le propriétaire d'un terrain qui avait permis un campement Gitan à moins de 300 mètres d'un monument historique. » (*Le Provençal*, 15 juillet 1965).

● « Dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité publique, défense est faite aux propriétaires, principaux locataires et autres de tolérer, à quelque titre que ce soit, le séjour des véhicules dont il s'agit dans leurs propriétés, cours, passages, terrains, voies privées ou autres emplacements dont ils ont la propriété ou jouissance. » (*L'Indépendant*, 21 juillet 1965).

● « Le Conseil Municipal de Fleury-la-Vallée a approuvé le projet d'arrêté relatif à l'interdiction des nomades *proposé par le Préfet* » (souligné par nous N.D.L.R.). (*L'Yonne Républicaine*, 23 juillet 1965).

● « A la suite d'incidents survenus dans une fête foraine à Draveil, il faudrait imposer l'éviction pure et simple de tous les Gitans. » (*Le Républicain*).

● « L'attention des services de police de Libourne a été attirée sur l'introduction de plus en plus fréquente dans les maisons ou appartements de Gitans : enfants, hommes et surtout femmes. Ces personnes, si elle sont surprises, donnent comme prétexte à leur intrusion leur intention de vendre certains objets sans grande valeur. Elles se livrent également à la mendicité... »

... « Dans l'intérêt de tous, il serait souhaitable que toute personne se livrant à la mendicité soit signalée, car cette activité, d'ailleurs interdite, en cache souvent d'autres plus répréhensibles. » (*Le Libournais*, 25 septembre 1965).  
D'autres journaux, par contre se font l'écho de réalisations et de prises de positions témoignant d'une meilleure compréhension.

● « Le groupe scolaire du Plan de Grasse (Alpes-Maritimes) doit accueillir les enfants des Gitans pour qui des maisons ont été construites à Mougins. » (*Le Patriote de Nice*, 25 septembre).

● « Un terrain devrait être créé à Dijon, où les voyageurs pourraient rester un temps suffisamment long pour que les problèmes sociaux qui les intéressent puissent être résolus. » (*Le Bien Public*, 13 mai 1965).

● « Les nomades qui ont élu domicile sur l'avenue de la Pérolière ont fait là un petit village fleuri, plein de charme et de propreté. » (*Le Progrès de Lyon*, 6 mai 1965).

● « A Perpignan, un terrain a été aménagé. Il a été jalonné, piqué et divisé en parcelles. Chacune d'elles délimite une surface destinée à recevoir la construction du baraquement ou de la maison du futur occupant. Le plan d'ensemble prévoit un bloc sanitaire, avec salle de soins, de visites médicales et un bureau destiné au garde, des W.C. et un bassin-lavoir. L'eau, en effet, a été amenée jusqu'à ce nouvel emplacement et au ponceau construit pour permettre l'accès au terrain. » (*L'Indépendant*, 15 avril 1965).

● « Nous croyons savoir que le Conseil Municipal caresse le projet de créer, un peu à l'extérieur de Narbonne, un camp

de passage pour les nomades et particulièrement pour les Gitans. L'abbé Gand, aumônier des Gitans, aurait été particulièrement séduit par ce projet. » (*L'Indépendant*, 4 avril 1965).

● « Il ne faut pas que le stationnement de certaines personnes qui doivent nécessairement s'arrêter (mari à l'hôpital, femme au dernier mois de grossesse, enfant malade, etc.) soit livré à l'arbitraire. Les nomades doivent vivre normalement en hommes libres et indépendants. » (*Ouest-France*, 3 juin 1965).

Malheureusement, le nombre de ces citations positives est de très loin inférieur aux premières.



La population nomade restera-t-elle encore longtemps interdite de séjour ?



Photo Elie Kagan.

## Une initiative à généraliser

S'IL est en France une ségrégation à peu près généralement admise, c'est bien celle dont sont victimes les Gitans. C'est aussi la seule qui, outre les préjugés courants, est officialisée par les textes. Le carnet anthropométrique est toujours de rigueur. Un journaliste du *Figaro*, J.-L. Meteye, qui publia l'an dernier une enquête sur les nomades, écrivait à ce propos : « Les services de police arrivent à la conclusion, ils ne sont pas les seuls, que le carnet anthropométrique ne sert plus à grand chose et qu'il serait bon de lui substituer un système de caractère moins discriminatoire. » (15 juillet 1965.)

Alors que la plupart des communes françaises continuent à appliquer contre les nomades une politique vexatoire ; que certains préfets, par exemple celui des Hautes-Pyrénées, au cours du second trimestre 1965, invitent les maires à durcir encore la réglementation en la matière, on ne peut que donner la publicité la plus large à la circulaire adressée par le Préfet de la Mayenne, le 15 octobre dernier, aux Sous-Préfets, aux Maires et aux Chefs des Services Départementaux :

**OBJET : Population d'origine nomade.**

Lors d'un rassemblement de Tsiganes, il y a quelques semaines, en France, un porte-parole a déclaré : « Faites que les « gadjés » (non tziganes) nous considèrent comme des frères, qu'ils ne nous chassent plus de leurs communes », et il concluait : « Les Gitans ne savent pas tous lire ; la seule phrase qu'ils déchiffrent toujours est « Interdit aux nomades plus de 24 heures ».

A la politique de répression et d'interdiction jusqu'ici pratiquée à l'égard des populations d'origine nomade : Tsiganes, Romanichels, Gitans, etc., doit être substituée une politique plus compréhensive tendant à la fois à permettre leur développement humain normal et à faire disparaître, pour les populations au milieu desquelles elles vivent, les inconvénients inhérents à leur présence.

La note ci-jointe résume les conclusions de la Commission interministérielle constituée le 1<sup>er</sup> mars 1949 afin d'étudier et de

proposer aux pouvoirs publics les mesures nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des populations d'origine nomade.

Ces conclusions ont reçu l'assentiment des Ministres de l'Intérieur et de la Santé publique et de la Population.

Mais s'il apparaît que le succès de la politique nouvelle dépend de la compréhension générale du public, le concours des Administrateurs locaux est capital en la matière ; aussi, est-il essentiel d'obtenir leur collaboration aux mesures envisagées.

Précédant toute autre mesure, des gestes simples comme ceux-là pourraient être accomplis :

- enlever les panneaux « interdit aux nomades » ;
- substituer aux pancartes d'interdiction, des panneaux indiquant les lieux de stationnement avec une formule de bienvenue : « Lieu d'accueil pour les nomades, stationnement autorisé » ;
- déplacer les lieux de stationnement qui dans quelques communes se confondent avec la décharge publique, dans un secteur de la commune plus convenable sans pour autant que ce soit la place centrale ou fatalement le stationnement ne peut être prolongé.

Les idées de fraternité et de charité si répandues dans notre département trouveraient ainsi un moyen nouveau de se matérialiser heureusement.

Confiant dans votre esprit de compréhension, je souhaite que sur le thème de cette note et selon les indications qu'elle contient, vous me fassiez part, par écrit, de vos réflexions comme des mesures pratiques que vous prendrez dès maintenant et plus tard, pour faciliter le stationnement et la vie normale des nomades sans attendre qu'eux-mêmes se sentant l'objet d'une sympathie collaborent par leur attitude à votre action.

Sans attendre de résultat ni de reconnaissance, je suis convaincu que tous les maires et les populations qu'ils administrent auront à cœur de faire que la Mayenne soit accueillante aux nomades et qu'elle contribue, pour sa part, à les remettre dans le siècle.

Le Préfet,  
L. VOCHEL.

Précisons en outre qu'à la suite de cette circulaire, l'Inspecteur d'Académie a invité les instituteurs à accueillir le mieux possible les enfants des voyageurs qui se présentent dans les écoles, et à signaler à l'administration les difficultés rencontrées.

Ces circulaires ne sont pas moins significatives par ce qu'elles ne disent pas : en proposant des solutions humaines et positives, elles mettent en évidence la situation qui est aujourd'hui faite aux nomades. Et n'oublions pas non plus qu'elles n'intéressent qu'un seul département.

## REPARATION

IL y a un an (« Droit et Liberté » de janvier 1965), nous rendions publique une affaire douloureuse : l'affaire Kraouti. Parce qu'elle n'était « pas de race arabe », un tribunal français refusait de rendre un enfant à sa mère, française, mariée à un Algérien. La petite Dominique, cependant, portait le nom de ce dernier, et ils avaient vécu tous trois ensemble, jusqu'au jour de 1960 où les parents furent arrêtés pour aide au F.L.N. La fillette, alors âgée de trois ans, avait été confiée à l'Assistance Publique.

Il a fallu plusieurs années et une série de procès, de nombreuses protestations, d'émouvants témoignages, l'intervention du M.R.A.P. auprès du Garde des Sceaux, le dévouement inlassable de M<sup>lle</sup> Nicole Rein, avocat des Kraouti, pour que la justice enfin triomphe des préjugés.

La Cour d'Appel de Rennes a ordonné, le 17 décembre dernier, que Dominique nous réjouissons sincèrement de cette heureuse conclusion.

# THE BLACK FOX

(LE RENARD NOIR)

UN nouveau film de montage sur la naissance, les ravages et la mort du fléau nazi. Il n'y en aura jamais trop si la monotone et révoltante fascination de la mort semée sous toutes ses formes finit par ancrer, une fois pour toutes, la haine du tyran, s'appelât-il d'un autre nom qu'Hitler.

L'œuvre que l'on nous propose cette fois a visiblement été faite avec des moyens limités. Je ne reprocherai pas aux auteurs leur petit nombre de documents originaux — mais dont quelques-uns sont terrifiants; il n'y a plus guère de surprise à attendre pour un sujet aussi rebattu. Mais des documents de bonne



Hitler vu par Joseph Von Sternberg

qualité technique sont amalgamés, sans raison apparente, avec d'autres, bien mauvais, contretypés d'originaux qui pourtant existent.

Pour renouveler le sujet on nous trace, entre le roman de Hitler et « Le Roman de Renard », un parallèle qui alourdit sans convaincre. Comparer le rusé Adolf à Renard, le goupil que sa malice a rendu populaire, c'est diminuer Hitler, rapetisser le monstre sans pareil, c'est détendre par la farce les ressorts de la plus déchirante des tragédies. Sur ce point de départ se greffe une seconde comparaison entre Staline et Ysengrin le loup, dont l'injuste schématisme nous bouche toute compréhension du jeu diplomatique entre 1939 et 1941. J'ai préféré le contrepoint entre l'enfer nazi et les très belles illustrations que Gustave Doré avait faites pour « L'Enfer » de Dante.

Le commentaire, qui ne « colle » pourtant pas assez à l'image, est meilleur. Il souligne, plus nettement que d'autres, la responsabilité des milieux financiers et industriels dans le « lancement » de Hitler comme rempart contre le communisme. Il rappelle que la première agression d'Hitler, et de son allié Mussolini, fut faite non contre la Tchécoslovaquie mais contre l'Espagne, et que dans le pâté national-socialiste il n'y avait même pas une alouette de socialisme. La musique est excellente et les bruitages tombent à point.

Ce réquisitoire nous l'entendons par la voix du procureur Dietrich. J'aime Marlène Dietrich, non seulement parce qu'elle a du talent mais parce qu'elle décida, un certain jour de 1933, qu'il ne lui suffisait pas d'avoir les plus belles jambes du monde et qu'il lui fallait aussi une tête et un cœur. Cette grande actrice est l'esprit le plus libre, le plus intransigent, le plus fidèle qui soit. Le plus libre, qui rompit à jamais avec son peuple en proie à la maladie honteuse

du fascisme. Le plus intransigent, qui osa dire, et cette déclaration a la dureté et l'éclat du diamant : « Mon cœur ne pouvait pas se serrer lorsqu'on bombardait Hambourg parce qu'il se serrait quand on bombardait Londres. J'étais du côté des innocents et il fallait qu'ils gagnent. » Le plus fidèle qui, Américaine, prit le parti de de Gaulle quand les Américains lui préférèrent Giraud, et dont le gaullisme des premiers âges a la pureté désarmante de l'Église des catacombes. La beauté, le talent, le courage, l'intelligence... Vous en connaissez beaucoup, vous, qui aient tout cela à la fois?

## « HAREM NAZI »

Je ne vous convierai pas à voir ce film produit par quelque marchand de rutabagas pour les salles spécialisées dans la pornographie populaire. La seule excuse de ceux, techniciens et acteurs, qui ont participé à cette entreprise qui vise bas, très bas, est qu'ils ont une famille à nourrir.

Cela dit, « Harem nazi » a tout de même le mérite de rappeler qu'il a bel et bien existé des B.M.C. où de malheureuses créatures, tatouées « Feldhurre » (p... militaire), étaient livrées aux purs Siegfried du III<sup>e</sup> Reich. Elles étaient essentiellement recrutées — de force est-il besoin de le dire — parmi les déportés, et la plus fameuse fut, dit-on, la princesse Mafalda de Hesse. La plupart sont mortes. Il y avait peut-être parmi elles la sœur, la femme, la fille, la fiancée de tel d'entre nous. Ne les oublions pas; c'étaient nos camarades de combat.

Que le rêve du grand Reich millénaire ait abouti à fournir aux marchands de rêveries érotiques un aliment, cela aussi est symptomatique. Ni la Commune, ni la Révolution russe, ni la guerre d'Indépendance américaine, ni même la sanglante épopée napoléonienne, ni aucune autre des grandes entreprises humaines parfois largement entachées d'injustice mais qui contribuèrent à la marche du temps, n'a pu donner lieu à une dégradation aussi prononcée de son propre mythe. Plus que de l'histoire ou de la sociologie, le phénomène du national-socialisme relevait de la pathologie sociale. Cela le condamne une fois de plus sans appel et nous une fois de plus à la vigilance.

René DAZY.

## Hitler et le strip-tease

Le Crazy Horse Saloon, disent les publications spécialisées, est à Paris, le Temple du Strip-tease. L'une des strip-teaseuses, allemande, répond au nom parodique de Bertha Von Paraboom. Elle se dénude sous les yeux d'une effigie de Hitler, et porte une croix gammée en guise de cache-sexe.

Elle s'en est expliquée pour le magazine *Pariscope* :

— Pourquoi faisiez-vous cette parade nazie, avec Croix Gammée, portrait d'Hitler et musique martiale ?...

— Je l'ai fait parce que ça me rapportait de la publicité, donc de l'argent, et c'est ce qui compte le plus au monde.

— Aviez-vous une intention politique ?

— Aucune...

— Pourtant il y a eu des réactions hostiles, pour la plupart.

— Il y a peut-être des gens qui ont souffert (sic) à cause de Hitler. En voyant mon show d'autres images leur reviennent en mémoire. Mais ce n'est que du show-business.

Et Bertha a cette conclusion stupéfiante de bêtise ingénue :

— Les gens qui sont choqués par la photo du Führer doivent l'être aussi quand ils voient une femme nue !

# Biologie et racisme

(Suite de la page 7)

lités » [de stature, de résistance aux maladies par exemple], plus accentuées que leurs auteurs. Ce phénomène est appelé **hétérosis**. Et, en tout état de cause, sur le plan biologique, les implications d'un mariage dépendent de la constitution génétique individuelle des conjoints et non de leur race.

Le troisième facteur est la **sélection** qui, malgré ce que l'on pourrait croire, ne conduit pas à une uniformisation de l'espèce humaine mais favorise le maintien de la diversité grâce à l'hétérosis. M. Hiernaux cita à ce propos un exemple précis : celui des gènes A et S. déterminant l'hémoglobine et qui influent sur la résistance à la malaria (résistance plus forte pour des individus AS que pour les individus AA).

Il y a donc trois possibilités génétiques AA, AS et SS. Eh bien, dans une contrée où la malaria est fréquente et puissante, les hommes de type SS meurent d'anémie dans l'enfance, mais les hétérozygotes, c'est-à-dire ceux du type AS, étant les plus résistants, assurent le maintien des gènes S.

Le dernier facteur est l'existence de **mutations**, c'est-à-dire d'altérations chimiques des gènes provoquant l'apparition de caractères nouveaux. Cependant, ces mutations ne constituent pas un facteur prépondérant, vu leur rareté.

Enfin, après avoir rappelé que ni le patrimoine culturel, ni l'intelligence individuelle ne sont strictement héréditaires (à cause de l'influence parfois primordiale du milieu), l'orateur a souligné que tous

# LA COEXISTENCE JUDEO-ARABE

L'ACTUEL conflit judéo-arabe donne prétexte à bien des généralisations hâtives, à bien des conclusions abusives. L'hebdomadaire *Jeune Afrique* vient de prendre une initiative qu'on ne doit pas passer sous silence; sous le titre : « Une coexistence fertile : Les juifs dans la cité musulmane », il donne la parole à un juif, Victor Malka, et à un musulman, Rached Hamzaoui. Tous deux brossent l'histoire des rapports judéo-musulmans, avec des précisions qui font justice du vieux mythe de l'« antisémitisme comme composante essentielle de la mentalité musulmane ».

« Les juifs des pays conquis par l'Islam, écrit Rached Hamzaoui, accueillirent celui-ci comme un mouvement tolérant et libérateur, comparé au traitement que la chrétienté du Moyen-Âge leur faisait subir. » Et Victor Malka précise : « Des documents... montrent que les juifs étaient parfaitement intégrés à l'activité économique du monde musulman des premiers siècles, et qu'ils n'ont jamais souffert de ségrégation réelle... Dans l'Islam triomphant du VII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, comme dans sa période d'effacement — entre le XV<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle — se marque une extraordinaire symbiose judéo-arabe. »

Les preuves historiques de cette symbiose ne manquent pas :

« Les conquérants arabes d'Espagne confièrent souvent la garde et la défense des villes dont ils venaient de s'emparer à des garnisons composées de musulmans et de juifs, ou de juifs seulement. C'est ainsi que le conquérant de l'Espagne Mousa Ibn Nusair (660-717) confia la défense de Séville conquise à des juifs; son adjoint Tarik Ibn Ziyad confia Grenade à des juifs et des musulmans. » (Rached Hamzaoui.)

« En l'an 670, Sidi Okba Ibn Nafi fonda Kairouan et y installa mille familles coptes et juives qui devaient assurer le rayonnement futur de la ville, célèbre par ses écoles talmudiques. » (Victor Malka.)

Plus qu'un bon voisinage, les relations entre juifs et musulmans pendant toute cette période débouchèrent des échanges culturels très profonds.

« Les conditions de vie des juifs, leur prospérité générale, la sécurité dont ils jouissaient, donnèrent lieu à une renaissance culturelle juive sans précédent qui puisa ses sources dans l'essor culturel arabe. Les juifs considèrent les penseurs arabo-musulmans comme leurs maîtres, tout au moins au début... Nous citerons parmi les philosophes juifs Saadna et son traité Foi et connaissance, Maïmonide et son traité Le guide des égarés, tous deux écrits en arabe, puis traduits en hébreu par la suite. La Bible elle-même fut traduite en arabe. » (Rached Hamzaoui.)

« Toute la liturgie du judaïsme sépharidique était empruntée à celle de la mosquée. Aujourd'hui même, celle de la synagogue nord-africaine, de manière générale, doit la majeure partie de ses mélodies à la musique andalouse; on peut signaler en passant que paradoxalement, la synagogue judéo-marocaine a conservé certains airs de musique andalouse que l'Islam

a « perdus » du fait que cette musique n'est pas codifiée. Inversement on retrouve chez les Arabes des légendes de la « Haggada » sur les patriarches et les prophètes, sous le nom d'« Israëliyyat ». (Victor Malka.)

Il y eut pourtant, à certaines époques des persécutions. Mais « les massacres de juifs en terre chrétienne ont souvent revêtu la forme de pogroms, minutieusement organisés. En terre d'Islam, il s'agit plutôt de crises violentes et passagères. Ce sont des flambées de persécutions sporadiques. Au plus fort de ces accès, il se trouve toujours une élite musulmane pour prôner la tolérance... » (Victor Malka.)

« Ce ne fut pas l'Islam orthodoxe et triomphant qui exerça (les persécutions) mais plutôt l'Islam sectaire, fanatique ou déclinant. Nous faisons ici allusion aux violences des Almohades ou des Chiites. » (Rached Hamzaoui.)

La symbiose fut telle, conclut Victor Malka, que « en Israël, ceux qui, du Maroc ou de Tunisie, sont venus trouver refuge, souffrent d'une discrimination,



Maïmonide est en même temps représentatif de la civilisation arabe et de la culture juive.

plus affective qu'effective. Ils sont les « Noirs » du pays. On ne peut parler de « racisme » comme certaines publications voudraient le faire croire, mais plutôt d'un malaise intercommunautaire. Il y a indubitablement un certain mépris, voire de l'inimitié, de la part des « askénazim » pour les juifs orientaux en Israël... Il y a trois ans, un journaliste israélien publiait un livre intitulé « La révolution ashkénaze » dans lequel il suggérait de barrer la route aux juifs originaires des pays arabes... Ben Gourion, qui a jadis représenté une partie de l'opinion publique, avait un jour déclaré qu'Israël ne devait pas devenir un « pays levantin ». Il entendait s'élever ainsi contre le désir des juifs « sépharidiques » de renouer avec la forme de vie qui fut la leur et de maintenir l'héritage oriental qu'ils avaient reçu. Or seuls les juifs sépharidiques pourront demain jeter un pont entre juifs et arabes. La symbiose andalouse est encore possible... »

## Le crime du 15 Décembre

« C'EST juifs, communistes et anarchistes qui ont des rapports certains avec les auteurs des attentats seront fusillés... C'est en ces termes qu'une affiche rouge bordée de noir, placardée la veille à Paris, annonçait, sous la signature de von Stulpnagel, l'un des premiers massacres d'otages perpétrés sur le sol français par l'occupant nazi, le 15 décembre 1941.

Dans une plaquette dont la deuxième édition vient de paraître (1), Raph Feigelson présente avec précision ce drame majeur d'un temps d'héroïsme et de sang.

A travers ces quelques pages denses, nous revivons les premiers mois de l'occupation, les arrestations de juifs, les attentats contre l'ennemi, les représailles. Raph Feigelson met aussi en relief la complicité des collaborateurs français avec leurs maîtres nazis. Il n'est pas sans intérêt de rappeler aujourd'hui le rôle de Pétaïn, qui adresse à Hitler un télégramme de sympathie au moment même où s'accroît la chasse aux patriotes et où s'accroissent massivement les « frais d'occupation » que doit payer le peuple français.

Pour la première fois, se trouve établie, grâce à une recherche soignée, la liste des otages fusillés ce jour-là (il y en eut, en fait, 95), pris au fort de Romainville, aux camps de Drancy et de Châteaubriant, aux prisons de la Santé, de Fresnes et de Fontevrault. Parmi eux, Gabriel Péri, Lucien Sampaix et d'autres résistants, mais

aussi des jeunes gens, des pères de familles, rafiés simplement parce que juifs. Un certain nombre de ces derniers étaient des immigrés, et il était juste de souligner, à cette occasion, l'union « du cœur et du sang » réalisée face à l'ennemi, face à la barbarie hitlérienne, par des hommes d'origines différentes, dont la fraternité dans le sacrifice et le combat représente pour nous le plus bouleversant des exemples.

Situant le crime du 15 décembre dans son contexte historique, Raph Feigelson montre qu'il fut une étape décisive dans l'entreprise d'extermination des juifs et dans l'organisation des déportations. Mais il rappelle aussi que malgré la répression, la lutte pour la libération de la France ne fit que se renforcer, « ces morts glorieux sont restés « des vivants mêlés à nos combats ».

(1) « Le crime du 15 décembre ». Editions Grassin, 40 pages. 7 francs.

# CHANT PUBLIC DEVANT DEUX CHAISES ELECTRIQUES

Armand Gatti :

## « De Sacco et Vanzetti aux Rosenberg, un seul combat »

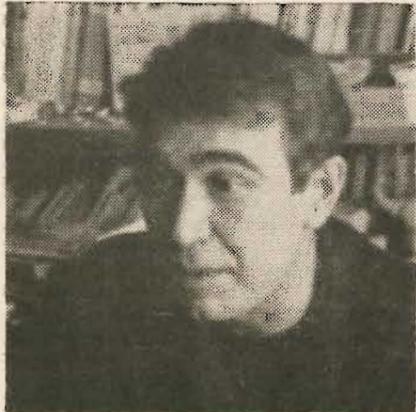


Photo Elie Kagan.

— Pour nous laisser la vie, ils voudraient nous ôter les raisons de vivre. Cette phrase que dit Sacco, elle fut prononcée quarante ans plus tôt par les anarchistes exécutés à Chicago; elle fut dite aussi plus tard par les époux Rosenberg. Je l'ai réentendue lorsque j'étais à Cuba; c'était à l'époque où l'on croyait à l'imminence d'un débarquement des Marines; des armes avaient été distribuées dans les rues, et chaque Cubain s'apprêtait à vendre chèrement sa liberté et sa peau. Cette phrase, donc, m'a livré la trame du Chant public pour deux chaises électriques.

Armand Gatti est tout le contraire d'un homme de lettres; il parle de son œuvre sans vanité et sans fausse modestie. Sans doute parce qu'il n'a pas de la littérature en général, et du théâtre en particulier, la conception traditionnellement admise.

— Après la représentation du « Chant Public », la plupart des critiques de la grande presse se sont montrés unanimes : ils m'ont massacré. Plusieurs comédiens ont été déçus; ils auraient aimé que la critique, même défavorable, rende un hommage à la mise en scène, ou au jeu d'un comédien, ou découvre un petit intérêt à tel passage. Moi je trouve que la critique a été excellente. Si le chroniqueur de l'Aurore avait aimé cette pièce, c'est alors que j'aurais eu quelques inquiétudes.

### Une volonté de scandale

— L'un des facteurs de scandale que comporte le Chant Public, c'est, semble-t-il, le parallèle qui est mené tout au long du spectacle entre l'affaire Sacco-Vanzetti et le procès Rosenberg?

— Absolument. Lorsqu'on écrit sur un sujet passé, le risque est grand de faire œuvre rassurante. Après quelques décennies, chacun est persuadé qu'à l'époque il aurait été du bon côté de la barricade, avec la victime contre l'injustice et l'oppression. Tout le monde en France, en 1966, est dreyfusard, et farouche supporter de Sacco et Vanzetti. Mais l'irruption de Julius et Ethel Rosenberg dans Chant Public remet chacun à sa place, interdit au spectateur de découvrir la ruse qui lui permettra de sortir du théâtre sans être entamé. Je voulais que devant ce spectacle chacun soit obligé de rejoindre son camp; la lecture des critiques prouve que j'ai atteint mon but.

Les réactions du public du Palais de Chaillot donnent raison à Gatti; une chaleur presque unanime n'empêcha pas quelques fausses notes. « Ce n'est pas du théâtre! » s'indigna une dame entre deux âges. Un jeune couple très seizième protesta contre cette « entreprise de propagande ». Les anarchistes, à présent, on les aime bien; ils ont le charme désuet des personnages folkloriques. Mais les Rosenberg! Des espions, des traîtres...

— Personne ne peut plus douter aujourd'hui, répond Armand Gatti, de l'innocence de Julius et Ethel Rosenberg (si tant est qu'on ait pu croire un seul instant à leur culpabilité). Nous avons reçu — la troupe du T.N.P. — une lettre de Morton Sobell, qui fut arrêté en même temps qu'eux, qui est en prison depuis seize ans. Sobell pourrait être libre : il lui suffirait d'avouer, de dire qu'en effet Julius et Ethel étaient des espions, et qu'il était leur complice; il débarrasserait les Etats-Unis de ce malaise qu'on tente de faire oublier; il légitimerait cette double exécution dont chacun sait bien aujourd'hui que ce fut un crime.

**C**HANT Public devant deux chaises électriques, d'Armand Gatti, emplit depuis le mois dernier la salle du T.N.P. C'est incontestablement l'un des événements théâtraux de la saison.

L'œuvre est complexe. Elle ne raconte pas l'affaire Sacco-Vanzetti, mais la façon dont cette affaire continue à vivre dans la conscience des hommes, et les leçons qu'elle enseigne encore aujourd'hui. Armand Gatti met donc en scène simultanément cinq publics différents qui assistent, à Boston, à Lyon, à Los Angeles, à Turin et à Hambourg, à la même représentation. Et puis, peu à peu, le destin des deux ouvriers assassinés, lié à celui d'autres victimes, les pendus de Chicago, Julius et Ethel Rosenberg, finit par fondre ces cinq spectacles différents en un seul poème épique que certain critique a pu comparer à un oratorio.

Outre celui des personnages, il faudrait parler du jeu du décor. Le fond de l'immense scène du T.N.P. est garni de tableaux lumineux, de graffiti clignotants, de journaux et de projections qui jouent, pour la compréhension de l'œuvre, un rôle primordial.

Pour en revenir au Chant Public, il existait aussi une similitude de situation entre les Rosenberg, qui étaient juifs, et Sacco et Vanzetti, immigrants italiens.

### Anesthésier la peur

Périodiquement, c'est un fait historique, l'Amérique prend peur; peur de l'anarchie, de la Révolution de 1917, du péril atomique... Pour anesthésier cette peur, il lui faut consommer une sorte de sacrifice rituel; il y a toujours dans les parages un « étranger rouge » qui fait l'affaire.

Sacco et Vanzetti étaient Italiens, comme une bonne part de la pègre qui ensanglantait à l'époque le nord-est des Etats-Unis, Al Capone, Luciano et quelques autres. Il était facile de faire l'amalgame, comme le fait certaine presse en France aujourd'hui chaque fois qu'un Algérien est impliqué dans un délit quelconque. Mais eux, ils étaient pires que des gangsters, ils étaient des militants révolutionnaires qui remettaient en cause les fondements même de la Société. D'ailleurs — c'est dit dans la pièce —

une répétition générale parmi tant d'autres.

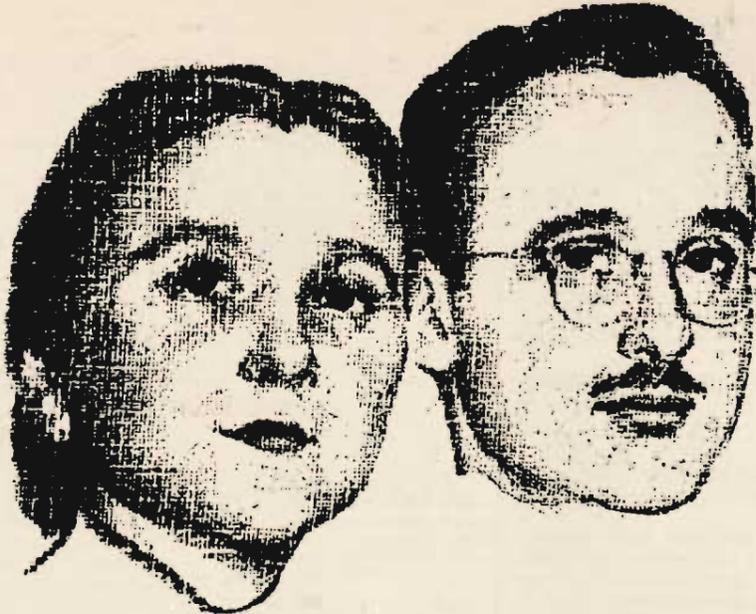
Et un peu plus loin :

« Sur nos scènes, il n'y a plus que des Allemands coupables. Pourquoi? Je me le demande. Si nous avons besoin de cas exemplaires, nous allons les chercher chez les autres. Pourquoi? Je me le demande. »

Il va sans dire que ces « cas exemplaires », ce sont, pour le nazi, Sacco et Vanzetti. Ce personnage de Muller a souvent interloqué le public, même le plus favorable à la pièce. Armand Gatti l'a voulu ainsi.

### De bonne race aryenne

— Ce personnage est l'incarnation d'un homme qui a existé, Ernst Von Salomon, un aventurier que la défaite allemande en 1918 a plongé dans la détresse, et qui fut pour Hitler une recrue de choix. En écrivant le rôle de Muller, j'ai voulu déranger les idées reçues. Le nazi, nous nous le représentons volontiers comme une brute sanguinaire, un fou dangereux, c'est-à-dire un individu



Julius et Ethel Rosenberg

Al Capone lui-même blâmait les menées anarchistes...

— Dans Chant Public, l'une des représentations de l'affaire Sacco-Vanzetti est donnée par des Noirs...

— Oui. A Los Angeles, dans ce quartier où ont éclaté les émeutes de l'été dernier. Ces Noirs sont des chômeurs, ou des sous-prolétaires; il y en a même un, Mann, qui est un personnage un peu douteux. De même ailleurs, j'ai mis en scène des personnages de juifs qui tentent de se placer par éfraction du « bon » côté. Créer des personnages de « bons nègres » ou de « bons juifs », c'est encore faire du racisme.

Dans la pièce de Gatti apparaît aussi un nazi, Muller. A l'entrée du Théâtre de Hambourg, Muller, avocat ex-nazi, tente de faire de Sacco et Vanzetti des précurseurs de l'hitlérisme.

— Qu'est donc cette affaire? explique-t-il. De fausses accusations lancées pour obtenir la mort de gens qui voulaient bouleverser le monde, c'était déjà un avant-goût du procès de Nuremberg,

somme tout exceptionnel. On croit trop volontiers que l'hitlérisme fut un spasme de l'histoire, et qu'il a disparu à tout jamais; or les raisons et les justifications que se donne le nazisme sont beaucoup plus complexes; elles se paraient volontiers d'un populisme effréné, et revendiquaient volontiers les militants révolutionnaires du passé pourvu qu'ils soient de bonne race aryenne. C'est cela que représente ce personnage de Muller. Il faut d'ailleurs remarquer qu'au début du Chant Public il est toujours présent, et qu'il intervient toujours bruyamment; et puis, peu à peu, il s'estompe et disparaît : il n'a pas sa place dans cette histoire.

— Certains ont estimé que vous avez écrit une pièce antiaméricaine...

— Comment pourrait-elle l'être? C'est une œuvre écrite à la gloire de la classe ouvrière américaine...

(Propos recueillis par Georges CHATAIN.)



Photo Elie Kagan.

Ivan Labéjof :

## Une histoire nègre racontée en blanc

**U**N « show » dans une église noire de Los Angeles. Le pasteur Knight présente le spectacle : « Mes frères, c'est une histoire de nègre mais racontée en blanc. Elle commence le 5 mai 1920 avec l'arrestation d'un brave cordonnier et d'un pauvre marchand de poisson. Le cordonnier, c'était Mick Sacco, et le marchand de poisson, c'était Bart Vanzetti » qu'on l'appelait [...] »

— Ainsi, dès le début de la pièce, explique Ivan Labéjof, un des acteurs noirs du « Chant public devant deux chaises électriques », Armand Gatti montre sa volonté d'assimiler l'injustice permanente dont souffrent les Noirs à celle dont furent victimes Sacco et Vanzetti. Cette partie du spectacle se déroule dans un temple du quartier de Watts, où ont eu lieu les sanglants incidents de l'été dernier.

En faisant ce choix Gatti, qui primitivement avait pensé à situer l'action à la Nouvelle-Orléans, actualise encore plus le problème.

— L'auditoire du pasteur Knight ne forme pas un bloc monolithique. Pouvez-vous nous le décrire ?

— C'est plutôt un échantillonnage de la population de couleur qui vit dans le ghetto de Watts. Ainsi en face du révérend Knight, il y a son assistant Roberts qui incarne les « gros bras », le « vider » professionnel ; Al Mann, le proxénète ; Little Ned, l'« intellectuel » (il est mieux habillé), et son amie Xiomara, une belle mexicaine, et surtout les chômeurs, masse inéduquée dont la solidarité jouera, bien sûr, en faveur de ceux qui souffrent.

Chaque personnage est chargé d'intention. Xiomara par exemple pose un problème : elle est blanche parmi les Noirs et noire parmi les Blancs. Vous le savez, il y a une hiérarchie dans la couleur qui se reflète sur le niveau social. C'est ce qui se passe aux Antilles d'où je suis originaire. Certaines catégories d'individus aiment à savoir qu'il y a plus bas qu'eux, qu'ils peuvent exercer leur joug, leur pouvoir, peut-être pour oublier qu'ils sont eux-mêmes opprimés.

— Vous incarnez Little Ned dans la pièce. Comment le définissez-vous par rapport aux autres Noirs ?

— Little Ned paraît plus riche. Il est mieux habillé, il a une amie. C'est un peu le fer de lance de la lutte anti-ségrégationniste. Il est plus conscient, il raisonne mieux. C'est lui qui répond au révérend Knight : « Non ! Ce n'est pas une histoire de nègre racontée en blanc, le révérend Knight s'est trompé tout à l'heure. Racontée en blanc, c'est une injustice. En nègre, ce serait une chose normale ».

Le lourd héritage des souffrances des Noirs lui fait un jugement plus nuancé. Mais Little Ned conclut pourtant : « Au fond, racontée en blanc ou en nègre, le résultat est le même » ; car l'injustice demeure.

Ivan Labéjof, membre du bureau de la Compagnie du Toucan va partir à Dakar au mois d'avril pour y représenter la pièce d'Armand Gatti : « La tragédie du Roi Christophe » qui a obtenu un grand succès l'été dernier à Paris.

Le but de cette compagnie n'est pas seulement de réunir les comédiens de couleur, mais de jeter les bases d'une Maison de la Culture négro-africaine où seraient revalorisées toutes les formes d'expression artistiques. Le Toucan, oiseau bénéfique, annonciateur des vendanges aux Antilles, symbolise d'ailleurs avec son gros bec qui brise tous les obstacles, la volonté de tous les membres de la Compagnie d'arriver à réaliser ce projet.

(Propos recueillis par Marguerite KAGAN.)

# Le racisme pris sur le vif

★ Suite de la page centrale

— J'ai une chambre, au cinquième.  
J.R. C. — Je m'excuse, mais ne venez-vous pas d'en refuser une à l'instant ?  
— Non, Monsieur.  
J.-R. C. — Si, un Noir est venu vous demander une chambre.  
— Je suis libre de louer à qui je veux, excusez-moi.  
J.-R. C. — Pourquoi ne louez-vous pas à des Noirs, Madame ?  
— Mais Monsieur, on est en République, oui ou non ?  
J.-R. C. — Mais c'est une preuve de racisme.  
— Ecoutez, c'est pas un Noir qu'on a. C'est des Noirs, après, qu'on a. Alors, vous comprenez un Noir ça n'est rien. Il ne faut pas en prendre, sinon on les a tous.  
J.-R. C. — On a le droit de venir coucher à l'hôtel !  
— Voulez-vous le prendre chez vous, Monsieur ?  
J.-R. C. — Mais Madame je ne tiens pas un hôtel.  
— Eh bien, en hôtel, on prend qui on veut. Un Monsieur qui ne marque pas bien, on ne le prend pas. Des gens qui ont bu, on ne les prend pas. Il y a tout un tas de gens qu'on ne prend pas, et c'est notre droit Monsieur. Et puis, même si je suis raciste, cela ne regarde personne.

## Des incidents fréquents

Yves Courrière. — Celui qui « ne marque pas bien », celui qui a bu et un Noir, pour cette femme, c'est la même chose. On est bouleversé, révolté aussi par une aussi tranquille assurance. Elle est Française, cette dame. Elle travaille en France au pays de la liberté et non à Little Rock ou dans le sud des Etats-Unis. Ce n'est pas un cas particulier. Notre ami, étudiant camerounais, a déjà eu à se heurter à cette forme de racisme.

L'étudiant africain. — J'étais à la Faculté. A la rentrée, nous cherchions des chambres et j'avais un camarade qui était allé en vacances au Cameroun et qui nous avait écrit en nous disant : « J'arriverai en retard. Pouvez-vous me réserver une chambre ? » Et j'avais fait des démarches avec un autre camarade, Français lui, qui connaissait une chambre libre et qui l'avait retenue. Et le jour de l'arrivée de John, nous sommes allés voir la propriétaire et lorsqu'elle nous a vu arriver, ces deux Africains et le jeune Français, elle s'est exclamée en s'adressant à notre camarade français : « Je vous ai demandé un étudiant, mais pas un Nègre ! »

Un reporter. — Cette attitude est-elle fréquente ? Assiste-t-on actuellement à un renouveau du racisme en France. Jean-Robert Cherhils l'a demandé à M. Albert Lévy, secrétaire permanent du M.R.A.P.

Albert Lévy. — Nous sommes amenés à constater l'existence du racisme sous différentes formes en France. Sous des formes, d'abord, de propagande raciste, qui se manifeste dans certains journaux plus ou moins spécialisés ; et, d'autre part, nous voyons dans la vie quotidienne de nombreuses manifestations de ce racisme.

Le reporter. — Avez-vous des exemples précis de racisme ?

A. L. — Oui. Par exemple, dans certains cafés, on fait payer aux Noirs la consommation beaucoup plus chère que le prix normal, pour les inciter à ne pas revenir. Dans un café du boulevard de Clichy qu'on m'a signalé, il y a quelques jours, des Africains se sont présentés et ils ont demandé à consommer. On leur a dit : « On ne peut pas vous servir parce qu'on ne sert que les personnes qui sont inscrites, car ce café est un club fermé. » Ils ont demandé : « Où peut-on se procurer une carte pour faire partie de ce club ? » On leur a répondu : « A la préfecture de police... » (...)

Y. Courrière. — Bien sûr, il n'y a, heureusement, en France ni K.K.K., ni manifestations d'énergumènes nazis, mais le racisme existe toujours chez certains à l'état latent et quelques journaux, quelques torchons — nous osons, nous journalistes, les appeler des torchons — l'entretiennent par des articles vengeurs sur ces sales Nègres ou ces sales Arabes qui prennent nos places dans les hôpitaux et profitent de nos cotisations à la Sécurité Sociale, sans oublier ces juifs qui sont si commerçants.

Certaines âmes simples peuvent se laisser prendre à de tels arguments. Le jugement de la 12<sup>e</sup> Chambre Correctionnelle est réconfortant, mais c'est à chacun de faire en sorte que l'on soit en République, comme disait cette malheureuse hôtelière raciste et que chacun, quelles que soient sa religion, ses opinions, sa couleur de peau, soit libre, égal, fraternel. Et, là, chacun d'entre nous est responsable.

## D'EVIDENTES DISCRIMINATIONS

En vous adressant mon réabonnement, je tiens à porter à votre connaissance le fait suivant :

Sur une offre de logement à louer affichée dans une vitrine (rue Daguerre, 14<sup>e</sup>), il était indiqué ceci : chambre, cabinet de toilette, pour ingénieur, professeur ou industriel, français de la métropole (souligné par moi), écrire avec références (id.), 20, rue d'Estienne-d'Orves, Arcueil.

Le caractère discriminatoire est évident. Existe-t-il en France des lois qui répriment la discrimination raciale en matière de logement ? Si oui, peut-être le M.R.A.P. peut-il intervenir. Sinon, il faudrait s'en préoccuper d'autant plus que, me dit-on, cette discrimination, parfois mal avouée, sévit jusque dans les offres de chambres pour étudiants que reçoit et diffuse le COPAR, organisme de gestion des œuvres sociales universitaires.

Claude DETRAZ  
Kremlin-Bicêtre

## TROIS ANS APRES

Nous vous remercions des bons vœux que contenait votre circulaire et soyez persuadé que nous formons les nôtres les meilleurs pour le succès de votre si juste et si difficile entreprise.

Bien que notre situation soit des plus modestes — puisque nous vivons de nos petites retraites de vieux travailleurs salariés — nous désirons nous solidariser avec votre Mouvement et vous adressons sous ce pli un petit chèque de cinq francs, ce qui, avec les 10 fr. d'abonnement de la première heure et les 10 fr. de bons de soutien, constitue quand même, pour nous, un effort valable.

Durant la très longue maladie de mon mari, soigné à l'hôpital pendant les années 1962-1963, j'ai eu l'occasion de vous montrer que je n'acceptais pas l'antisémitisme. Il s'agissait de notre concierge. Je vous en avais entretenus et vous aviez même eu la gentillesse de publier quelques extraits de ma lettre dans votre numéro de février 1963, page 8. J'ai, malheureusement, tellement bien mis de côté cet exemplaire qu'il m'est impossible de le retrouver, ce que je regrette beaucoup. Je dois vous dire que ma fermeté et notre dignité ont eu raison de nos concierges et qu'ils sont maintenant très différents à notre égard.

R. LICHTENSTEIN  
Paris-XVIII<sup>e</sup>

## POUR LES BRETONS

Une amie me prête régulièrement votre très intéressant organe que je ne manque de lire chaque fois avec la plus grande attention. Bien souvent en effet, il agit des problèmes qui se posent directement à nous, ici en Algérie, non pas dans notre vie quotidienne, ceci va de soi, mais bien plutôt dans nos rapports avec nos compatriotes restés en Europe.

Toutefois, mon intention présente n'est pas seulement de vous voter des félicitations. Permettez-moi une question : ne craignez-vous pas de vous cantonner souvent dans les lieux communs, d'enfoncer quelques portes déjà bien entr'ouvertes, et, en même temps, de fermer les yeux sur des problèmes jugés « gênants » parce que précisément ils concernent, non des étrangers, mais des citoyens français ?

Excusez mon impudence. Mais je n'aurai de cesse de fustiger l'attitude de certains qui se donnent un confort moral facile en répondant aux mots d'ordre à la mode, mais ne montrent aucune générosité vis-à-vis des questions qui ne

font pas encore partie de la panoplie du parfait - petit - antiraciste - bien - pensant...

Il y aura bientôt deux lustres, je me trouvais dans la première supérieure d'un lycée parisien qui préparait au concours de l'Ecole Normale Supérieure. Le plus clair que j'en ai retenu est que cette future brochette de la Rue d'Ulm que l'on dit l'élite française, montrait bien sûr la plus grande sollicitude à l'égard des Algériens (c'était la mode) mais ne m'épargnait aucune brimade du fait que j'étais militant breton.

C'est que c'est crime en France d'oser prétendre qu'il existe une langue bretonne (celtique et apparentée au gaélique), une riche littérature ancienne et moderne, une authentique culture, que c'est trahison de révéler l'action honteuse menée par l'administration pour supprimer par tous les moyens (brimades, encouragements à la délation, incarcérations sans parler d'événements plus graves et plus douloureux) notre patrimoine ethnique et ses défenseurs.

Il est de bon ton de taire cette odieuse discrimination culturelle, de même que tout le monde rit de bon cœur des pires moqueries à notre égard — depuis le piouk jusqu'à Bécaassine en passant par les Filles de Camaret — et que personne ne songe à trouver anormal le sort réservé aux manœuvres et aux ouvriers agricoles bretons (puisqu'ils sont citoyens français, de quoi se plaignent-ils ?).

Pourquoi ne parlez-vous pas des discriminations européennes (exception faite de l'antisémitisme) ? Etes-vous intervenu (peut-être après tout l'avez-vous fait, je serais sincèrement heureux de l'apprendre) lors de l'intraçable scandale des prénoms bretons (une mère est traînée devant la justice parce qu'elle entend donner des prénoms bretons à ses enfants, qui, de ce fait, sont considérés comme morts, puisque non inscrits à l'Etat Civil...) ou lors des démentés de ce médecin de Chateaulin (Finistère) qui, lettré breton, se voit supprimer les allocations familiales parce qu'il refuse d'envoyer ses jeunes enfants à une école où l'enseignement de leur langue maternelle leur est refusé ?

Rendez-nous un peu justice en publiant ma modeste critique. Ce sera pour tous les militants bretons — et ils sont très nombreux en dépit du silence officiel qui les entoure — la preuve que vous êtes vraiment le M.R.A.P.

Fraternellement tout de même, en songeant à tout ce que vous avez fait et à mes petits élèves algériens que j'affectionne tant.

M. EVENOU  
Khenchela

## EN CES TEMPS

### DE CRISE...

Un peu tardivement, j'accuse réception de vos deux carnets de souscription. J'ai, dans mon entourage, tenté de placer quelques billets, mais à mon regret sans trop de succès. Il faut vous dire, et vous ne l'ignorez sans doute pas, que notre région « Roubaix-Tourcoing » traverse depuis deux ans une grave crise économique. Les ouvriers de la place ne font souvent que 32 heures de travail par semaine. En temps normal, avec leur salaire, ils ont tout juste de quoi ne pas crever de faim. Alors comprenez que la lutte que mène le M.R.A.P. n'arrive pas toujours à les préoccuper. Pour ma part, je suis tapé par Pierre, Paul ou Jacques et si je prenais tous les billets qu'on me présente, mon salaire n'y suffirait pas. Toutefois, un carnet est vendu, et avec la présente, je vous retourne les talons. Je suis désolé que ma contribution reste faible !

M. RANCE  
Roubaix

## CONTRE

### LA PRESCRIPTION

#### DES CRIMES NAZIS

Nous avons bien reçu votre mensuel « Droit et Liberté » de septembre 1965 contenant l'article du professeur Jean Boulter au sujet du Livre Brun (sur les criminels nazis encore en fonctions en République Fédérale Allemande. N.D.L.R.)

Par la présente, nous voudrions vous faire part que cet article a retenu toute notre attention et que nous en avons donné une petite information à notre presse dont vous voulez trouver coupure ci-jointe.

De plus, nous voudrions vous dire que la déclaration de votre président au sujet du verdict des criminels d'Auschwitz ainsi que l'article y relatif, ont trouvé notre profond intérêt.

Nous ne voudrions pas terminer notre lettre sans vous communiquer que les révélations faites dans le Livre Brun ont suscité un vif écho dans le monde entier et qu'il n'y a pas de jours où nous ne recevons pas des lettres nous informant de l'étonnement que des crimes aussi horribles aient pu rester cachés jusqu'ici. D'autres amis auxquels nous avons également envoyé cette documentation la considèrent comme un élément important pour l'intensification de la campagne contre la prescription des crimes de guerre nazis en Allemagne de l'Ouest.

HALKER  
Secrétaire du Conseil  
de la Paix de la R.D.A.

## AMICALEMENT...

Je vous prie de recevoir, pour vous-même et votre association, mes souhaits les plus fervents et le témoignage de mon admiration pour l'action que vous poursuivez contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix.

E. JOURDAN  
Maire de Nîmes

Pleinement d'accord avec l'action du M.R.A.P. je suis contente de pouvoir y contribuer aussi faiblement que ce soit.

Geneviève MAGNONAUD.

Trouvez ci-joint un tout petit chèque. Je ne peux malheureusement faire plus pour l'instant. Je suis seule pour élever mes deux enfants. Je me dois à eux.

Je lis toujours avec beaucoup d'attention votre journal. J'aimerais aussi participer à quelques réunions mais recevant le journal en fin de mois, beaucoup sont déjà faites. Cela ne doit pas vous être toujours très facile de savoir longtemps à l'avance les possibilités de vos réunions. Faites en sorte, tout de même, que nous soyons avertis en temps utile. Avec toute ma sympathie.

L. DALLY  
Paris

En plein accord avec vous, croyez chers amis en mes sentiments les plus cordiaux.

Pierre JAMET,  
Paris-XV<sup>e</sup>.

## EBRANLER

### LES RACISTES ?

Je prends la liberté de vous écrire pour vous faire part de l'impression ressentie après lecture des « Juifs » de Peyrefitte. Je ne discuterai pas de ses affirmations généalogiques. Que tel banquier, tel comte, tel pape ou tel marchand de pétrole soit de descendance juive ou non, cela m'est égal puisque je ne classe pas les humains en noirs ou blancs, en juifs ou non juifs, mais entre oppresseurs et opprimés.

Je m'insurgerai plus violem-

ment contre des attaques visant des militants du mouvement ouvrier international, des organisations à caractère progressiste ou antiraciste et contre les calomnies habituelles visant l'U.R.S.S. alors que, par ses millions de morts, elle a pesé très lourd dans la défaite de la bête hitlérienne...

Pour les antiracistes, ce livre n'est donc qu'un long commérage, que l'on peut quelquefois trouver drôle mais n'ayant aucune valeur scientifique et qui ne peut que les confirmer dans leur sentiment de l'inanité du racisme. Mais pour d'autres raisons, il peut ébranler les racistes. En effet, sur la grande masse de ceux-ci, soit ceux qui ont l'impudence de le claquer, soit ceux qui s'ignorent (et nous faisons bien dans notre journal et dans nos conférences de mettre à nu toutes ces formes de racisme ignorées ou larvées) je crois que ce livre peut avoir une action positive ; en effet, qui peut, après l'avoir lu (que ses références soient vraies ou fausses) jurer qu'il n'a pas une goutte de « sang juif », qui peut oublier ce que notre civilisation doit à « la race juive », qui peut admettre que l'on parle d'amnistier les bandits nazis, après les rappels de leurs crimes monstrueux ? Donnez ce livre à lire à un raciste honnête (si j'ose associer ces deux termes !) et je crois que sa jactance en sera un peu diminuée. Certes, il se gaussera des rites religieux juifs qui sont abondamment détaillés, et enrobés de tout ce qu'il faut d'érotisme pour que « ça se vende bien » (mais il n'y a que les religions des autres qui aient des pratiques et des mystères ridicules).

Mais pourra-t-il encore sans être troublé affirmer « nous autres aryens » ! Or, croire un peu moins en sa race c'est croire un peu plus en l'Homme. A nous militants des diverses formations démocratiques d'œuvrer pour qu'arrive un peu plus vite ce règne de l'Homme. Docteur André FARGE  
Rouen

QUE S'OUVRENT  
LES CŒURS...

Je viens de recevoir la carte du M.R.A.P. pour l'année 1966. Je m'empresse de vous répondre, car je tiens à soutenir la belle cause de la lutte contre le racisme.

Que pouvons-nous espérer au seuil de ce nouvel an, placé sous le signe de Dreyfus ?... que les milliers d'êtres humains qui souffrent encore dans leur chair de la bêtise raciste et du souvenir du génocide nazi, voient s'ouvrir devant eux les cœurs et les mains de l'humanité. Sachez que je fais circuler votre lettre, au sein de ma petite équipe d'enfants. Avec mes amitiés.

Mlle DESCOMBES  
Aérium de Fervaques

## VOIX CHRETIENNE

### LES CŒURS...

Je vous signale dans la petite revue chrétienne « Amour et Joie », ce passage (numéro de novembre 1965, page 11) qui témoigne d'un effort comparable aux vôtres :

« Le Christ « éclaire tout homme venant en ce monde », donc aussi les païens de bonne foi. Mais combien de païens se tourneraient vers Lui s'ils voyaient les chrétiens s'opposer aux injustices, aux violences, aux racismes, aux guerres ; s'ils voyaient chez eux celui qui possède donner de bon cœur à celui ne possédant pas, et le fort soutenir le faible, et les excellentes initiatives de la solidarité humaine se multiplier parmi eux !

« Chacun de nous a sa part de responsabilités dans les progrès ou les échecs de la fraternité du monde. »

E. ORSINI  
(Gard)



Gabriel Monnet, directeur de la Maison de la Culture de Bourges, et le président Pierre Paraf lors de l'inauguration.

## L'EXPOSITION LINCOLN à Bourges

C'est le président du M.R.A.P., Pierre Paraf, qui a inauguré, le 20 janvier, l'exposition « Abraham Lincoln et le combat antiraciste », organisée par notre Mouvement dans le cadre magnifique de la Maison de la Culture de Bourges. Le soir, il a présenté le film « One potato, two potato » devant un nombreux public.

## Ici... ... et là

• LE COMITE D'ACTION ANTI-RACISTE DU « PRET A PORTER », créé depuis deux mois, organise une réunion d'information suivie d'un débat, le mercredi 23 février à 20 h. 30, au siège de l'Amicale des Fabricants de Confection Féminine, 17, rue Pigalle à Paris. Les invités ont reçu un questionnaire qui servira de base à la discussion, qui se déroulera avec la participation de Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P., sous la présidence de Daniel Hechter.

• A LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE DE FONTENAY-AUX-ROSES, sur l'initiative du Comité étudiant du M.R.A.P., une soirée cinématographique aura lieu le mercredi 23 février à 20 h. 30. Après la projection de « One potato, two potato », le débat sera animé par Madeleine Reberieux, membre du Conseil National.

• LE CLUB AMITIE, qui réunit les jeunes antiracistes, organise une soirée-débat au Théâtre de Poche Montparnasse le dimanche 27 février à 20 h., autour des deux pièces de Leroi Jones : « Le métro fantôme » et « L'esclave ». M<sup>r</sup> Marcel Manville, le metteur en scène Antoine Bourseiller et les acteurs participeront au débat qui suivra la représentation.

• AU FOYER DE L'UNION CHRETIENNE DES JEUNES GENS, le 6 mars à 20 h. 30, un débat sur le thème : « Racisme et racisme à rebours », aura lieu avec la participation de M<sup>r</sup> Marcel Manville, membre du Conseil National du M.R.A.P.

• A LA CITE UNIVERSITAIRE DE PARIS, le film « Les tripes au soleil », de Claude-Bernard Aubert, sera présenté le 15 mars à 20 h. 30, à la Maison des Provinces de France, avec le concours du Comité étudiant du M.R.A.P. Débat animé par M<sup>r</sup> Medioni.

• SCIENCE ET RACISME sera le thème du débat organisé le jeudi 24 mars à 20 h. 45, à la Sorbonne, par le Comité étudiant du M.R.A.P. Les professeurs Paul Chauchard, Jean Hiernaux et Théodore Monod, entre autres, participeront à cette soirée.

• Le président Pierre Paraf a fait une conférence sur le racisme dans le monde, le 6 février à l'association « L'Art pour tous ».

• Organisée par l'U.N.E.F. au profit du Comité de Liaison contre l'apartheid, une séance cinématographique patronnée par diverses personnalités, dont le président Pierre Paraf, a eu lieu le 11 février au Centre Censier, rue de Saintenil.

• Au nom du M.R.A.P., Albert Lévy, secrétaire national, a pris la parole, le 30 janvier, au banquet organisé par la société mutualiste « Censtochow », pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. M<sup>r</sup> Armand Dymenstajn et Alexandre Chil-Kozlowski, secrétaires nationaux du M.R.A.P., ont pris la parole devant la Société des originaires de Varsovie.

• Le M.R.A.P. était représenté par une délégation que conduisait Joseph Creitz, membre du Bureau National, à la manifestation qui a eu lieu le 12 février au cimetière du Père-Lachaise, pour rendre hommage à la mémoire des neuf manifestants qui trouvèrent la mort au métro Charonne le 8 février 1962.

## Ils ont pris la carte 66...

NOM. PROFESSION. ADRESSE... Il faudrait beaucoup de temps pour lire tous les talons des Cartes du M.R.A.P. 1966 qui nous sont parvenus ces dernières semaines. Ils n'ont pas encore pu être classés. Mais en puisant au hasard parmi ces petits rectangles de carton, c'est un grand voyage que l'on fait, dans toutes les régions, où l'on rencontre des hommes et des femmes de tous âges, de toutes origines, de tous les milieux. C'est l'image de notre Mouvement qui, peu à peu, se concrétise. La preuve que l'antiracisme est, dans notre pays, une idée vivante, profondément enracinée.

Nombreux, parmi ces noms, sont ceux que nous connaissons bien, parce qu'ils appartiennent à des militants, des amis, ou bien parce qu'ils reviennent, fidèlement, chaque année, sur des talons de couleur différente. D'autres sont connus de tout le monde en France, et nous en avons relevé quelques-uns. Leur notoriété témoigne de l'intérêt suscité par notre action parmi les personnalités les plus représentatives de notre temps. Leur diversité montre l'étendue du soutien qui nous est apporté. Cette première liste est évidemment restreinte. Nous n'avons voulu donner que des exemples.

Citons d'abord des écrivains : Joseph Kessel, André Maurois, André Spire, Vercors, Pierre Boule, Anne Philipe, Georges Magnane, Claude Aveline, Emmanuel Roblès, Jacques Madaule, Henriette Psichari, Marie-Anne Comnène, Gabriel Cousin, Georges Neveu.

Et aussi des cinéastes : Alain Resnais, Gérard Oury, Jean-Paul Le Chanois, Léonide Moguy, J.-L. Lévi-Alvarès. Le compositeur Georges Auric. Des artistes : Jean Seeborg, Jean Ferrat, Annie Cordy, Olivier Hussenot, André Dassary, Pierre Fresnay, Jean Mercure, René-Louis Lafforgue, la pianiste Gisèle Kuhn.

Parmi les personnalités politiques, nous notons Mme Jacqueline Thomé-Patenôtre, MM. Robert Ballanger, Dumortier, Sablé, Rey, Rossi, Bleuse, députés ; MM. Carcassonne, Marius Montet et le général Ernest Petit, sénateurs ; Paul Anxionnaz et Claudius Petit, anciens ministres ; Pierre Villon, ancien député ; Jacques Fonlupt-Esperaber, ancien député, conseiller d'Etat honoraire, les maires de Bagnole, Colombes, Bobigny, Gentilly, le général Tubert, ancien député-maire d'Alger.

La liste complète des professeurs d'Université occuperait certainement plusieurs colonnes. Avec regret nous ne citons que quelques-uns des noms de ces représentants de la culture française : les professeurs Laurent Schwartz, Merle d'Aubigné, Francis Perrin, Etienne, Alfred Kastler, Dixmier, Alain Bourgeois, Marcel Bataillon, de Berniset Weil (Grenoble), Chambon et Waitz (Strasbourg), Malrieu (Toulouse), Delhaussy (Dijon), Wertheimer (Lyon), Charles Sadron, Ernest Kahane (Montpellier), V. Jankélevitch, L'Héritier, André Hauriou, Roger Bastide, Jeanne Lévy, Emile Halphen, Jean Orcel, J.-P. Mathieu, Pierre Vilar... Et aussi Henri Fauré, président de la Ligue de l'Enseignement, de nombreux professeurs de lycées, instituteurs, chercheurs...

D'autres noms nous conduisent dans le monde des arts : Gromaire, Desnoyer, Kishka, Blond, Messagier, Maxa Nordau, Suzanne Roger, Frans Masereel, Mme Duthuit (la fille de Matisse), Mme Bourdelle, Zavarou...

Citons encore, sur le plan confessionnel le R.P. Jacques Ghys, les abbés Senart, Pelain, Piveteau, l'abbé Pierre, les pasteurs André Dumas, Etienne Mathiot... Les dirigeants de grandes organisations comme Mme Suzanne Collette-Kahn, secrétaire générale de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme ; Marcel Paul, président de la F.N.D.I.R.P. ; la C.F.D.T., la C.G.T. et nombre de syndicats professionnels ou d'unions départementales.

Tous, ils ont tenu, au seuil de 1966, à nous apporter leur précieuse, leur prestigieuse adhésion. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Et à travers eux les milliers d'autres que nous ne pouvons citer...

Quant à ceux de nos amis qui ont négligé jusqu'à présent de faire le geste qui doit marquer leur soutien moral et matériel à l'action du M.R.A.P., que leur dire ? Sinon les inviter à suivre ces grands exemples ?...

### ... et vous ?

## Le Carnet de "D.L."

### Distinctions

Notre éminent ami, M. Rakoto RATSI-MAMANGA, ambassadeur de Madagascar à Paris, grand officier de la Légion d'Honneur, vient d'être élu à l'Académie des Sciences. Premier Africain à entrer à l'Académie, M. Ratsimamanga voit couronner ainsi ses importants travaux scientifiques. Nous exprimons à M. Ratsimamanga nos vives félicitations.

★

Nous avons été heureux d'apprendre l'attribution du Prix Francis-Chevassu (Prix du centenaire littéraire) à Jacques MADAULE pour son ouvrage : « Dante ou la passion de l'immortalité ». Que ce grand ami du M.R.A.P. qui honore fréquemment « Droit et Liberté » de sa collaboration, trouve ici l'expression de nos très sincères félicitations.

### Naissance

Nous avons la joie d'annoncer la naissance d'Alex MARC, fils de nos amis Ghislaine et Thomas Marc. Nos félicitations ; nos vœux les meilleurs.

### Nos deuils

Notre dévoué ami, le professeur Marc-André Bloch, membre du Conseil National du M.R.A.P., président du C.L.E.P.R., vient d'avoir la douleur de perdre coup

sur coup sa sœur Mme Marianne BEAU-GRAND-BLOCH et son beau-frère M. Désiré BEAUGRAND. Nous lui exprimons la profonde sympathie de notre journal et de notre Mouvement.

★

Nous avons appris avec émotion le décès de Mme Suzanne MONGREVILLE-HAMON, l'épouse de M. Léo Hamon, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Dijon. Qu'il trouve ici, de même que sa famille, l'expression de nos sincères condoléances.

★

M. Robert FAWTIER, professeur honoraire à la Sorbonne, membre de l'Institut, qui vient de décéder, avait à maintes reprises apporté son adhésion aux campagnes et aux manifestations du M.R.A.P. Il avait été déporté au titre de la Résistance de 1942 à 1945. Nous exprimons à Mme Fawtier et à sa famille, nos condoléances émues.

★

La mort de Julien RACAMOND, ancien secrétaire de la C.G.T., a ému profondément les nombreux amis du M.R.A.P. qui connaissaient son attachement à la cause antiraciste et se souvenaient de sa participation à plusieurs de nos meetings. Nous exprimons nos condoléances à sa famille et à son organisation.

LU \* VU \*  
ENTENDU

■ « AU TEMPS DE LA REPUBLIQUE » (Propos d'un républicain) : sous ce titre la Ligue des Droits de l'Homme publie un recueil d'articles, discours et chroniques radiodiffusées de son ancien président, Emile Kahn. On peut, dès maintenant, souscrire pour recevoir cet ouvrage, en adressant le montant de 15 francs à la Ligue des Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent, Paris 14<sup>e</sup>, C.C.P. 218-15, Paris.

■ « LE NŒUD COULANT », le film de Jan Kadar et Elmar Klos (pour lequel Ida Kaminska et Josef Kroner ont obtenu le prix d'interprétation au Festival de Cannes 1965) sera présenté pour la première fois à Paris, le mercredi 23 février à 20 h. 45, au Théâtre de l'Alhambra, 50, rue de Malte, au cours d'une soirée de gala organisée par l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entr'aide (U.J.R.E.). Participation de René-Louis Lafforgue, qui chantera « Les Enfants d'Auschwitz ».

■ LUDMILLA TCHERINA présente ses gouaches et sculptures à la Galerie Ph. Reichenbach, à partir du 17 février.

■ L'AFFAIRE « EXODUS » sera l'objet d'une conférence de M<sup>r</sup> André Blumel, conseiller municipal de Paris, organisée par le Club J.U.M., le mardi 22 février, à 20 h. 30, au cinéma St-Ambroise, 82, boulevard Voltaire.

■ COKTAIL au « Pub » des Champs-Élysées. Le 6 février, la Régie Renault présentait la « Millionième 4 L » et, en même temps, une exposition de peinture : « L'Automobile dans l'Art ». Remarqué les œuvres d'Yves Brayer, Georgein, Kischka, Menguy, J.-J. Morvan, R. Oudot de Rosnay, C. Shurr et, bien entendu, César dans une sculpture gigantesque intitulée « Hommage à Louis ».

■ UN HOMMAGE A JEAN LURÇAT aura lieu le jeudi 24 février à 21 heures, aux Trois Baudets, théâtre d'essai et de culture. Dialogue entre le cartonnier Jean Picart le Doux et le licier d'Aubusson, François Tabart. Projection de diapositives et de films. Exposition.

■ APRES LE SUCCES DU « VICAIRE », du « Procès Oppenheimer » et des « Séquestrés d'Altona », le faible succès qu'ont connu les deux dernières pièces jouées à l'Athénée, a entraîné la fermeture de ce théâtre. La troupe du Théâtre Vivant se trouve donc actuellement dans l'obligation de suspendre ses activités. Nous souhaitons qu'elle puisse bientôt les reprendre.

UN  
symbole  
de  
qualité  
les  
MEUBLES  
OF  
LES PREMIERS  
DE FRANCE

### Communiqué

La Commission Centrale de l'Enfance ouvre trois colonies pour les vacances de Pâques — période du 31 mars au 14 avril :

Une à Celles-sur-Plaine (Vosges), une au Château du Roc, au Change (Dordogne), pour enfants de 7 à 12 ans.

Une en Suisse, à Verossaz (près de Saint-Maurice), enfants de 12 à 16 ans.

Pour tous renseignements s'adresser à la C.C.E., 14, rue de Paradis (X<sup>e</sup>), tél. PRO. 90-47 et 48.



Photos Elie Kagan.

## De l'air dans la chanson



# NOUGARO 66

## Une bonne année...

MON précédent article sur la chanson (voir « Droit et Liberté » d'avril 1965) n'a pas eu l'heur de plaire à tous... et c'est tant pis! Mais dans le domaine de la chanson, où — comme partout ailleurs — le commerce montre ses dents avides, sans avoir toujours un grand souci de la qualité, oubliant la grammaire (écoutez plutôt le dernier disque des « Dauphins » : « tu marches malgré que tu pleures »), les hasards de la platine vous livrent parfois une bonne moisson.

Qu'on ne nous accuse point de pavoiser sitôt qu'un texte affiche des « intentions » pacifiques ou antiracistes. Il y a longtemps que nous avons appris à nous méfier de ces modes, issues du succès de quelques promoteurs. Il fallait s'attendre à ce que la vente massive des chansons de Bob Dylan ou de Joan Baez donne à d'aucuns des éruptions de bons sentiments.

Les choses étant mises au point je veux donner ici un coup de chapeau à Claude Nougaro.

Les chansons de Claude Nougaro, même quand ce n'est pas lui qui les interprète, on les reconnaît entre mille.

Il me souvient qu'à propos de son premier disque (Philips B 76559), le grand écrivain Jacques Audoubert nous le signalait déjà comme sachant « donner aux mots une résonance concrète », l'opposant à ceux qu'il nommait ironiquement « les poètes de papier »!

Partagée entre la tendresse et une révolte retenue, la chanson de Claude éclatait dans le répertoire avec des échos de préoccupations qui, surtout à l'époque, ne pouvaient être fondées sur des interventions commerciales.

### Une chose évidente

Souvenez-vous de « Il y avait une ville » que chantait, avant son auteur, Philippe Clay (Fontana 400666). « Y'avait une ville et y'a plus rien... » Etait-ce trop tôt pour mettre en garde contre le péril atomique?

Dans ce petit homme râblé, qui fait de ses interprétations une sorte de combat, dont il sortira vainqueur et épuisé, j'ai senti, depuis longtemps, sourdre cette colère contre la bêtise. La bêtise qui tue, qui pousse à la mort. Ainsi dans sa « Chanson pour Marilyn » (Nougaro; référence Philips 434.811) : « ... La gloire, le soleil californien, non tout cela ne sert à rien, quand on voit l'envers du décor... »

Et puis l'autre semaine il y eut Armstrong (Philips 437.153) :

« Armstrong je ne suis pas noir,  
Je suis blanc de peau (...)

Chante Louis, chante ça tient chaud  
J'ai froid, oh moi, qui suis blanc de peau (...)

Armstrong la vie, quelle histoire,  
C'est pas très marrant.  
Qu'on l'écrive blanc sur noir  
Ou bien noir sur blanc  
On voit surtout du rouge, du rouge sang,  
Sang, sans trêve ni repos.  
Qu'on soit, ma foi, noir ou blanc de peau (...)

Un jour, tôt ou tard, on n'est que des os  
Est-ce que les tiens seront noirs  
C'est serait rigolo  
Au delà de nos oripeaux,  
Noirs et blancs  
Sont ressemblants  
Comme deux gouttes d'eau. »

Un joli sujet à discuter avec lui pour nos lecteurs.

Dans son appartement de l'avenue des Ternes, non sans difficultés, j'ai pu enfin rencontrer Claude Nougaro.

Le racisme est un de ces sujets qui, dans le spectacle comme dans la littérature, dès que l'on touche au vedettariat, fait faire souvent la petite bouche, rend les regards vagues, apporte un certain malaise dans la conversation. Chez Nougaro rien de cela, la bonne foi est entière :

— Au départ je n'ai pas, spécialement, cherché à faire une chanson contre la ségrégation. J'avais en face de moi une musique qui existait déjà, un negro-spiritual chanté par Armstrong dans un disque nommé « The Good Book ». Le lyrisme des negro-spirituals m'est très proche; j'ai été tenté d'écrire des paroles là-dessus, sans avoir, au départ, de thème bien précis. L'antiracisme est une chose trop évidente — c'est une nature, une intelligence, une santé — pour que d'em-



Par  
**Bernard  
SANNIER-SALABERT**

blée je l'exploite. Et puis, la pluralité du gospel, cette voie unanime, commande d'aborder non pas un sujet, mais des sujets, des préoccupations actuelles et, en m'adressant à Armstrong, j'ai parlé de moi.

— ... Comme souvent dans vos chansons. Mais le thème, cette fois devenait plus philosophique.

— Ce que j'ai voulu lui dire en définitive c'est : je ne suis pas noir, je suis blanc, mais je suis moins doué que toi pour le bonheur.

— Avez vous beaucoup travaillé cette chanson ?

— Non pas, elle est venue d'un trait ; comme je voudrais toutes les faire.

— Mais une fois terminée, vous avez pris conscience d'avoir conçu une chanson antiraciste ?

— Bien sûr. Je vais vous avouer une chose, cela fera peut-être sourire, mais il faut cependant la prendre aussi au sérieux ; je me sens noir, moi ! Pour conclure, je suis très satisfait si cette chanson peut, par sa probité, participer à la cause des antiracistes.

### Le temps est venu...

Et puis nous avons parlé du courrier, innombrable, que lui a valu cette chanson. Parmi celui-ci nous avons retenu une lettre d'une étudiante de 17 ans, Sylvaine, de Cesseville, qui lui parle longuement du problème racial; elle étudie, dit-elle, dans un collège où ses camarades n'aiment pas les noirs. De sa longue lettre ressort cette préoccupation de la jeunesse, cristallisée sur cette chanson « Armstrong ». Ses dernières lignes sont : « Je ne peux comprendre qu'en Amérique Blancs et Noirs se battent ; j'aime avant tout la loyauté, la liberté et la paix. »

La conversation s'achevait lorsqu'une réflexion toute bête a fait rebondir notre entretien. Claude Nougaro se défendait d'être, par principe, un chanteur à « message », et je lui faisais observer que, parfois, une conjoncture dont nous sommes inconscients nous pousse, malgré nous, à faire un acte, à prendre une position qui nous étaient étrangers à la minute d'avant ; il m'a donné en exemple sa toute dernière chanson dont le titre à lui seul était tout un programme : « Bidonville ».

C'est un Brésilien, Baden Powel — celui qui a composé « Parisian Thoroughfare », un des classiques de Stéphane Grappelly (Festival JON, 100019) — qui lui en a laissé la musique avant de s'en retourner dans son pays. « Bidonville » est une chanson terrible ; comme pour s'en excuser, Claude Nougaro m'a dit : « J'ai l'impression que le temps est venu pour moi d'écrire des choses qui aient un contenu qui nous concerne, plus essentiel. Moins chanter pour le plaisir d'aligner de jolis mots... »

Jugez-en vous même :

Regarde-la, ma ville :  
Elle s'appelle Bidon,  
Bidon, bidon, bidonville ;  
Vivre là-dedans, c'est coton.  
Les filles qui ont la peau douce  
La vendent pour manger ;  
Dans les chambres l'herbe pousse  
Pour y dormir faut se pousser.  
Les gosses jouent, mais le ballon  
C'est une boîte de sardine.  
Bidon.  
Donne-moi ta main, camarade,  
Toi qui viens d'un pays  
Où les hommes sont beaux.  
Donne-moi la main camarade  
J'ai cinq doigts moi aussi  
On peut se croire égaux (...)

J'avoue que j'ai eu la parole coupée pendant quelques minutes.

Ainsi Armstrong n'était pas une exception, Claude Nougaro est à un tournant de sa carrière !

Tout ce que j'ai trouvé à dire c'est :

— Bravo Claude. Je vous applaudis d'autant plus volontiers que si, sur le plan sentimental, cette chanson me convient, elle est, de plus, une excellente « Chanson », très commerciale, dansante et facile à retenir, avec, en plus une idée.

### Au bout de ses recherches

— Elle est pure, je crois, dit Nougaro.

— Elle est très belle, et c'est exactement ce que l'on attend de vous, il semble que cela marque un tournant dans votre carrière...

Claude Nougaro a un petit demi-sourire satisfait. Je parlais au début de cet article de sincérité. La sincérité n'exclut point le doute. Nougaro se posera toujours des questions. N'en déplaît à certaine conscience d'un journal indépendant de Neuilly, Claude Nougaro ne rabache pas, il interroge, il creuse, il va au bout de ses recherches. C'est là une preuve de son intransigeance et de son honnêteté.

Je crois que l'appui de nos amis du M.R.A.P. manifesté, sur une simple carte postale à son nom, à notre adresse, lui sera l'encouragement complémentaire pour persévérer dans cette voie...

Et voilà.

Je laisse Claude Nougaro avec deux de ses musiciens, Maurice Vandair et Pierre Cullaz ; ils vont travailler à nous préparer de nouvelles chansons pleines de charme et de rythme, de poésie et de profondeur, des chansons à la Nougaro.

Il y a tant de choses à dire, — à chanter —, encore !

« Droit et Liberté » remercie Claude Nougaro d'avoir bien voulu autoriser la reproduction de ses textes en avant-première.